

Séance du 03 octobre 2023

1.2 Délégation de service public

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
33	27	32
QUESTION N°		
23-078		
OBJET		
<p>DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – ABBAYE DE SAINT ROMAN – EXAMEN RAPPORT ANNUEL D'EXPLOITATION - ANNÉE 2022</p>		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
CONVOCATION		
26/09/2023		
DEPOT EN PREFECTURE		

Le trois octobre deux mille vingt-trois, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes « Beaucaire Terre d'Argence » étant assemblé en session ordinaire, au siège de la Communauté de communes à Beaucaire, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ.

**Étaient présents :** M et Mme : Alberto CAMAIONE, Catherine CHARDON CLIMENT, Hélène DEYDIER, Gilles DONADA, Gilles DUMAS, Judith FLORENT, Mireille FOGASSE, Jean-Marie FOURNIER, Christophe GIBERT, Jean-Marie GILLES, Jean-Paul GRANIER, Stéphanie MARMIER, Frédéric MARTIN, Juan MARTINEZ, Maurice MOURET, Aurélie MUNOZ, Myriam NESTI, Pascale NOAILLES-DUPLISSY, Jean-Pierre PERIGNON, Marie-France PERIGNON, Olivier RIGAL, Roger ROLLAND, Yvette ROUVIER, Julien SANCHEZ, Claudine SEGERS, Max SOULIER, Stéphane VIDAL.

**Était absent :** M. Éric MAYOL

**Procurations :** de Audrey CIMINO à Marie-France PERIGNON, de Dominique PIERRE à Pascale NOAILLES-DUPLISSY, de Delphine POIRIER à Jean-Marie FOURNIER, de Lucie ROUSSEL à Stéphanie MARMIER, de Marie-Pierre THIEULOY à Julien SANCHEZ.

Conformément à l'article L5211-1 du CGCT, est désigné comme secrétaire de séance Monsieur Frédéric MARTIN.

- Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.1411-3 relatif aux délégations de service public ;
- Vu** l'article L.3135-5 et les articles R.3131.2 et suivants du code de la commande publique ;
- Vu** les statuts de la Communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence, et notamment la compétence « Patrimoine » exercée par celle-ci ;
- Vu** le contrat de délégation de service public conclue avec la SARL Pierres d'Argence pour la gestion de l'Abbaye de Saint-Roman pour une durée de 8 ans et 6 mois à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016 ;
- Vu** l'avenant n° 1 au contrat de délégation de service public ;
- Vu** le rapport annuel d'exploitation pour 2022 remis par la SARL Pierres d'Argence ci-joint annexé ;
- Vu** la note de synthèse produite par le service Culture et Patrimoine relative à l'examen du rapport annuel d'exploitation 2022 ;

**Considérant que :**

**Dans** le cadre du contrat de délégation de service public relatif à l'Abbaye de Saint-Roman, et en application des dispositions susvisées du code de la commande publique, l'Exploitant produit et adresse chaque année à la Collectivité un rapport annuel comprenant un compte-rendu technique, un compte-rendu financier et une analyse de la qualité du service relative à la gestion du site.

**Qu'en** application de l'article L.1411-3 du C.G.C.T., l'assemblée est appelée à se prononcer sur les conditions d'exécution de toute délégation de service public par l'examen des rapports annuels fournis par le délégataire.

**Que** par délibération n°16-073 du 13 juin 2016, l'assemblée a retenu la SARL Pierres d'Argence, représentée par M. Cédric DURAND, pour être délégataire de service public pour la gestion de l'Abbaye de Saint-Roman pour une durée de 8 ans et 6 mois, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016.

Qu'il est demandé au Conseil de se prononcer sur les conditions d'exécution du service public et d'acter le rapport annuel d'exploitation du délégataire pour l'année 2022.

**Monsieur le Président souligne** que dans ce rapport d'activité il manque toutefois quelques détails comme par exemple la répartition entre scolaires de la CCBTA commune par commune et les autres enfants de moins de 18 ans extérieurs, l'analyse de la qualité de service de l'exploitant qui comporte ses propositions de moyens pour faire évoluer le service

**Où l'exposé du Président**

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire prend acte du rapport du délégataire pour l'année 2022, remis par la SARL Pierres d'Argence, titulaire du contrat de délégation relatif à la gestion de l'Abbaye de Saint-Roman jusqu'au 31 décembre 2025.**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.*

*Le Président de la Communauté de Communes « Beaucaire Terre d'Argence » et Monsieur le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.*

*Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire*

Cet acte peut également faire l'objet d'un recours déposé via l'application [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

A Beaucaire, le 03/10/2023

Le Président,

Juan MARTINEZ



Le secrétaire de séance,

Frédéric MARTIN

Certifié exécutoire,  
compte tenu de la transmission  
en préfecture le  
la publication le

# Rapport de gestion de la Délégation de Service Public du site et de l'Abbaye de Saint-Roman

**Année 2022**



**Pierres d'Argence SARL**

c/o Mas des Tourelles  
4294 route de Saint-Gilles - 30300 Beaucaire

[abbaye-saint-roman.com](http://abbaye-saint-roman.com)

Accusé de réception en préfecture  
030-243000585-20231005-23-078-CC  
Date de télétransmission : 05/10/2023  
Date de réception préfecture : 05/10/2023

## 1 - Compte-rendu technique

### Indications quantitatives relatives à l'exécution du service

Fréquentation mensuelle total et par produit comparée sur les 3 derniers exercices

Chiffre d'affaire mensuel total et par produit comparée sur les 3 derniers exercices

Cf tableau page suivante pour les exercices 2020/2021/2022 avec les information suivantes :

- Chiffre d'affaire par matières : Entrées / Billetterie en ligne / Librairie / Souvenirs/Miel/Boissons.
- Fréquentation : Adultes / Adultes réduits / Groupes libres et groupes guidés/ Apéros panoramas.

### Appréciation sur la fréquentation

La fréquentation a été bonne au cours de l'année 2022. En comptant les enfants gratuits, ce sont plus de 20 000 visiteurs qui sont entrés à Saint-Roman.

En 2022, des visites guidées pour individuels sans réservation ont été mises en place 2 jours (lundi et vendredi) par semaine en juillet et août. En 2023 cette visite sera également proposée le mercredi matin.

Les apéros panoramas ont attiré 600 personnes, soit à peu près la capacité d'accueil maximale de la formule.

La canicule du mois de juillet a eu un impact sur la fréquentation qui a été médiocre. Trois jours de chiffre d'affaire ont été également perdus à l'occasion de la fermeture des massifs par Mme la préfète du Gard du 8 au 11 juillet. Il a été exposé à M. le DGS la difficulté économique qu'occasionnerait le renouvellement et l'extension de ce type de mesure à l'avenir.

Environ 300 habitants de l'intercommunalité Beaucaire Terre d'Argence on visité gratuitement le monument sur justificatif de domicile.

## Fréquentation comparées 2020 - 2022

2020	Adultes	Réduits	Groupes libres	Groupes guidés	Apéros	TOTAL
Janvier	187	38	0	56		281
Février	383	56	0	20		459
Mars	180	21	0	0		201
Avril	0	0	0	0		0
Mai	171	34	0	0		205
Juin	440	47	0	0		487
Juillet	1883	225	0	0		2108
Aout	3182	490	0	0		3672
Septembre	1454	90	22	25		1591
Octobre	1068	105	0	0		1173
Novembre	0	0	0	0		0
Décembre	0	0	0	0		0
	<b>8948</b>	<b>1106</b>	<b>22</b>	<b>101</b>	<b>293</b>	<b>10177</b>
2021	Adultes	Réduits	Groupes libres	Groupes guidés	Apéros	TOTAL
Janvier	0	0	0	0		0
Février	0	0	0	0		0
Mars	0	0	0	0		0
Avril	0	0	0	0		0
Mai	530	33	0	0		563
Juin	1148	57	50	0		1255
Juillet	2703	427	0	0		3130
Aout	3428	516	49	0		3993
Septembre	1365	346	389	29		2129
Octobre	981	67	19	0		1067
Novembre	455	35	10	47		547
Décembre	279	45	25	0		349
	<b>10889</b>	<b>1526</b>	<b>542</b>	<b>76</b>	<b>588</b>	<b>13621</b>
2022	Adultes	Réduits	Groupes libres	Groupes guidés	Apéros	TOTAL
Janvier	311	43	9	0		363
Février	636	102	20	0		758
Mars	475	270		50		795
Avril	1559	202	29	120		1910
Mai	1457	133	50	215		1855
Juin	1256	95	15	12		1378
Juillet	1889	303		0		2192
Aout	3745	545	28	20	601	4939
Septembre	2095	146	8	133		2382
Octobre	1177	123	98	50		1448
Novembre	455	35	10	0		500
Décembre	300	43		0		343
	<b>15355</b>	<b>2040</b>	<b>267</b>	<b>600</b>	<b>601</b>	<b>18863</b>

## Chiffres d'affaire HT comparés 2020 - 2022

2020	Entrées	Internet	Librairie	Souvenirs	Miel	Boissons	Visites		TOTAL
Janvier	1 090,45 €	0,00 €	27,27 €	7,50 €	22,75 €		305,46 €		1 453,43 €
Février	2 144,09 €	0,00 €	45,45 €	23,75 €	17,06 €		81,82 €		2 312,17 €
Mars	985,91 €	0,00 €	13,64 €	15,42 €	28,44 €				1 043,41 €
Avril	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €				0,00 €
Mai	994,09 €	0,00 €	9,09 €	0,42 €					1 003,60 €
Juin	2 392,27 €	529,20 €	81,82 €	64,17 €					3 067,46 €
Juillet	10 085,45 €	772,92 €	145,45 €	300,83 €	39,81 €	49,29 €			11 393,75 €
Aout	17 978,18 €	2 000,00 €	68,18 €	276,67 €	119,43 €	221,80 €		799,09 €	21 463,35 €
Septem	7 218,18 €	240,00 €	4,55 €	66,25 €	24,64 €	50,24 €			7 603,86 €
Octobr	5 824,09 €	300,00 €	0	106,67 €	15,17 €	15,64 €	136,36 €		6 397,93 €
Novem	0,00 €	0,00 €	0						0,00 €
Décem	0,00 €	0,00 €	0						0,00 €
	<b>48 712,71 €</b>	<b>3 842,12 €</b>	<b>395,45 €</b>	<b>861,68 €</b>	<b>267,30 €</b>	<b>336,97 €</b>	<b>523,64 €</b>	<b>799,09 €</b>	<b>55 738,96 €</b>
2021	Entrées	Internet	Librairie	Souvenirs	Miel	Boissons	Visites		TOTAL
Janvier	0,00 €	0,00 €	0	0,00 €	0	0,00 €	0		0,00 €
Février	0,00 €	10,00 €	0	0,00 €	0	0,00 €	0		10,00 €
Mars	0,00 €	0,00 €	0	0,00 €	0	0,00 €	0		0,00 €
Avril	0,00 €	0,00 €	0	0,00 €	0	0,00 €	0		0,00 €
Mai	2 785,00 €	283,64 €	0	2,50 €	0	0,00 €	0		3 071,14 €
Juin	6 200,45 €	128,18 €	0	39,17 €	0	0,00 €	0		6 367,80 €
Juillet	15 261,82 €	686,36 €	0	64,58 €	92,89	257,82 €	0		16 363,47 €
Aout	19 473,64 €	820,00 €	0	53,33 €	223,70	358,29 €	0	1 603,64 €	22 532,60 €
Septem	9 379,55 €	74,55 €	0	146,67 €	94,79	66,35 €	158,18 €		9 920,09 €
Octobr	5 265,45 €	109,09 €	0	160,42 €	45,50	14,22 €	0,00 €		5 594,68 €
Novem	2 463,64 €	4,55 €	0	52,08 €	0	0,95 €	235,00 €		2 756,22 €
Décem	1 692,73 €	0,00 €	0	29,58 €	0	0,00 €	0,00 €		1 722,31 €
	<b>62 522,28 €</b>	<b>2 116,37 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>548,33 €</b>	<b>456,88 €</b>	<b>697,63 €</b>	<b>393,18 €</b>	<b>1 603,64 €</b>	<b>68 338,31 €</b>
2022	Entrées	Internet	Librairie	Souvenirs	Miel	Boissons	Visites		TOTAL
Janvier	1 771,82 €			17,92 €	24,64 €		0,00 €		1 814,38 €
Février	3 688,18 €			54,58 €	15,17 €		0,00 €		3 757,93 €
Mars	3 479,55 €			32,08 €			227,27 €		3 738,90 €
Avril	8 809,55 €			167,92 €			588,63 €		9 566,10 €
Mai	8 056,36 €			112,50 €		9,48 €	979,10 €		9 157,44 €
Juin	6 736,82 €		4,55 €	46,67 €		42,65 €	90,91 €		6 921,60 €
Juillet	10 684,55 €			30,00 €		164,93 €	0,00 €		10 879,48 €
Aout	21 081,82 €		4,45 €	45,42 €		255,92 €	127,27 €	1 538,18 €	23 053,06 €
Septem	9 845,00 €			60,42 €		84,36 €	735,45 €		10 725,23 €
Octobr	6 833,64 €		8,91 €	66,25 €			381,81 €		7 290,61 €
Novem	4 410,45 €			52,08 €	0,95 €		0,00 €		4 463,48 €
Décem	1 675,91 €			13,33 €					1 689,24 €
	<b>87 073,65 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>17,91 €</b>	<b>699,17 €</b>	<b>40,76 €</b>	<b>557,34 €</b>	<b>3 130,44 €</b>	<b>1 538,18 €</b>	<b>93 057,45 €</b>

## Indications relatives aux principaux moyens mis en oeuvre par l'exploitant

### État des effectifs

L'effectif d'accueil à l'Abbaye de Saint-Roman est composé en 2022 de :

M. Thomas KEHREN - accueil billetterie (CDI) ;  
Mlle Alicia CHATELIER - Accueil billetterie (CDD)  
M. Patrice CENDRE - surveillance du parking.  
Mlle SANZ et M. ASENSIO - renforts accueil et parking pour l'été

NOM	KEHREN Thomas	CENDRE Patrice	CHATELIER Alicia	ASENSIO Alexandre	SANZ Julie
Contrat	CDI	CDI	CDD	CDD	CDD
Embauche	2007	2016			
Rem. brute	20435,75 €	15175,44 €	4175,59 €	3409,04 €	2220,36 €
Charges	4550,48 €	3164,25 €	881,38 €	719,60 €	468,65 €
Heures/année	1824,54	1328,46	339	281	180,50

Pour les mois de juillet et août, trois emplois saisonniers recrutés localement pour deux mois (étudiants habitants Beaucaire, Tarascon et Bouillargues) ont permis l'ouverture plus large 7j/7 et la prise de congés par les permanents.

Les charges de personnel peuvent être trouvées dans le compte-rendu financier. Elles représentent la plus grosse partie des charges.

Le gérant, dont ce n'est heureusement pas la seule activité, prélève une rémunération de gérance de 1000 € soumise à charges sociales du RSI (régularisation en cours d'appel de charges trop importants). Sa mutuelle et un peu de prévoyance sont pris en charge par l'entreprise.

## 2 - Compte-rendu financier

En annexe les résultats financiers de la société Pierres d'Argence. Bilan, compte de résultat et détail des comptes ont été établis par CERFRANCE du Gard qui gère également la paie et les formalités sociales.

L'année 2022 ne peut-être comparée en terme de fréquentation, de chiffre d'affaire et de charges, et donc de résultat aux années 2020 et 2021. Durant ces deux années COVID, l'économie du monument a été soumise aux baisses de fréquentation, fermetures administratives dans un sens et dispositifs d'aide au chiffre d'affaire ou chômage partiel dans l'autre.

L'exploitation 2022 est déficitaire malgré une bonne fréquentation qui retrouve les niveaux avant COVID :

- augmentation des charges de personnel ;
- investissement dans une traduction et un tirage du document de visite en anglais, allemand, néerlandais, espagnol et italien ;
- publicité dans le tiré à part local du Guide du Routard ;
- participation au financement d'une exposition photo à Arles sur Saint-Roman et Montmajour ;

Une fois payés les charges et l'investissement en promotion, il n'y a pas de marge pour des investissements.

Le tableau suivant détaille la ligne «charges externes» du compte de résultat.

### Charges externes

Impressions diverses	8 075,00 €	Dépliants d'appel (3900 €), brochures en français (1725€), brochures visiteurs en 5 langues (1700 €), opération guide du routard (500 €), expo photo Arles (250 €).
Cotisation professionnelles	7 700,00 €	Adhésion Club des Sites du Gard (850 €), OT Avignon (250 €), distribution des dépliants d'appel avec Bienvenue en Provence (6645 € - tarif réduit de 1300 € en 2022 sur l'adhésion habituelle).
Frais de déplacement	6 838,51 €	Déplacements du gérant pour, visites régulières au personnel ou pour de l'entretien, distribution de dépliants, visites guidées, réunions OT, CCBTA ou autres partenaires.
Honoraires comptabilité	3 023,95 €	
Assurance RC PRO	948,88 €	
Commission Carte bancaire	393,40 €	
Frais bancaires	383,01 €	
Electricité	284,29 €	
Location TPE	118,80 €	
Gardiennage Apéros	115,50 €	Participation aux frais de gardiennage durant les apéros panorama.
Téléphonie	100,00 €	
	<b>27 981,34 €</b>	

Pour pallier en partie à cela, le prix d'entrée des individuels a été relevé au 1er avril 2023 de 0,25 € passant à 5,75 € et 4,75 €. Le prix d'entrée n'avait pas bougé depuis plus de 10 ans. Il apparaît néanmoins difficile dans l'état du monument de demander plus dans un proche avenir.

### 3 - Analyse de la qualité du service

#### Degré de satisfaction des usagers.

Sur [Tripadvisor.com](https://www.tripadvisor.com), l'Abbaye de Saint-Roman est classée N°2 sur Beaucaire des sites à voir derrière le Vieux Mas. On peut trouver sur 249 avis laissés par des voyageurs individuels :

- 107 Excellent
- 113 Très bon
- 16 Moyen
- 6 Médiocre
- 7 Horrible

Sur [Google.com](https://www.google.com), Saint-Roman est classé à 4,4/5 étoiles. avec 890 avis déposés.

#### Propositions d'améliorations du service

Pour améliorer les comptes, la seule piste sérieuse à court terme serait de réduire le coût de la surveillance du parking. Non pas en supprimant ce service indispensable, clause importante dans la DSP, mais en ajoutant à la tâche de surveiller le parking, la vente de boissons aux visiteurs comme à tous ceux qui profitent du parking surveillé sans visiter le monument

Dotée d'une porte, la cabane en pierre actuellement inutilisée à l'entrée du chemin des moines. pourrait être équipée d'un réfrigérateur par le délégataire. Le principal travail à effectuer serait de dériver la ligne électrique depuis l'une des trappes de visites du chemin DFCL et d'enfouir une gaine le long du chemin des moines.

Ce serait également l'occasion de reprendre la signalétique actuelle disparate du parking et réaménager à l'entrée du chemin des moines un espace de pique-nique avec quelques tables. Bien que le besoin soit avéré, ce qui subsiste est dans un état lamentable.

La documentation saisonnière de l'OT pourrait également y être présentée ainsi qu'une signalétique attirant l'attention des visiteurs sur les attractions présentes sur le territoire de la communauté de communes.

Le délégataire se tient prêt à exposer ce petit projet en détail.

### 4 - Plan de communication 2023

La communication de l'Abbaye de Saint-Roman a pour objectif de faire connaître le monument afin d'inciter les visiteurs à le fréquenter. Sa communication écrite mentionne la localisation du monument à « Beaucaire, Ville d'Art et d'Histoire ».

Le coût de ces actions est repris dans la tableau «charges externes» supra.

## **Edition de dépliants d'appel**

L'Association Bienvenue en Provence distribue les dépliants d'appel de l'Abbaye de Saint-Roman dans toute la région. La distribution de 100 000 dépliants a débuté au mois de février et sera complétée par un retraitage cet été si nécessaire.

## **Présence dans des documents collectifs**

- Guide de l'Office de Tourisme Terre d'Argence
- Carte du Club des Sites Touristiques du Gard
- Livret promotionnel de Bienvenue en Provence. Tirage à 500 000 exemplaires.

## **Contacts avec les médias nationaux et locaux**

- Partenariat entre le Club des Sites du Gard et France Bleu Gard Lozère. Celui-ci permet aux membres d'être interrogés durant la saison touristique et permet aux auditeurs de gagner des entrées gratuites. Passage une à deux fois par an.
- Midi-Libre, Gazette de Nîmes et Objectif Gard: articles occasionnels.

## **Internet**

- Présence sur Facebook Twitter, Instagram et LinkedIn. Présence sur les sites portails de Bienvenue en Provence et du Club des Sites du Gard.

**NOTE DE SYNTHÈSE**  
**DSP ABBAYE DE SAINT-ROMAN 2022**  
**Examen du rapport annuel d'exploitation 2022 remis par le délégataire le 31 mai 2023**

**SOMMAIRE**

1. Le compte-rendu technique : indications du chiffre d'affaires et de la fréquentation sur les 3 derniers exercices (2020 à 2022).....	2
a. Chiffres d'affaires.....	2
b. Fréquentation.....	2
2. Indications relatives aux principaux moyens mis en œuvre par l'exploitant : .....	2
3. Le compte-rendu financier : .....	3
4. Analyse de la qualité du service .....	3
a. Degré de satisfaction des usagers .....	3
b. Proposition d'amélioration du service.....	3
5. Plan de communication 2023 .....	3
a. Les dépliants.....	3
b. Les médias locaux et nationaux.....	4
c. Internet.....	4
d. Autres actions de promotion.....	4

La SARL Pierres d'Argence, sise Mas des Tourelles, 4 294, route de Saint-Gilles - 30 300 Beaucaire, représentée par M. Cédric DURAND, a remis le 31 mai 2023 à la CCBTA son rapport annuel d'activité et de gestion de l'Abbaye de Saint-Roman pour l'année 2022.

## 1. Le compte-rendu technique : indications du chiffre d'affaires et de la fréquentation sur les 3 derniers exercices (2020 à 2022).

### a. Chiffres d'affaires

**Le chiffre d'affaires HT 2022 augmente nettement.** Il s'élève à 93 057,45 € avec les ventes en boutique et les visites contre 68 338,31 € en 2021 (87 073,65 € pour les seuls droits d'entrée). Tous postes confondus, le chiffre d'affaires augmente donc de 24 719,14 €.

### b. Fréquentation

Après une baisse de fréquentation en 2020 due à la crise sanitaire (10 177 entrées), 2021 et 2022 ont vu le nombre de visiteurs augmenter : on passe de 13 621 personnes accueillies en 2021 à 18 863 personnes en 2022. En rajoutant les entrées gratuites « enfants », le site a attiré plus de 20 000 personnes.

A noter un mois de juillet médiocre, la canicule ainsi que la fermeture des massifs forestiers pendant 3 jours par arrêté préfectoral ont eu un impact négatif sur la fréquentation.

La période où le site est le plus visité s'étale du mois de juin au mois d'octobre, avec un pic en août.

- Les groupes :

La quantité du nombre de visiteurs venus en groupes guidés qui avait connu un réel effondrement en 2020 et 2021 connaît en 2022 une nette augmentation soit 600 personnes accueillies contre 101 en 2020 et 76 en 2021.

- Les scolaires :

Les entrées « scolaires » ne sont pas comptabilisées par le délégataire.

- Les apéros panoramas :

Cette formule rencontre un franc succès et attire particulièrement le public local avec 600 personnes accueillies.

- Provenance visiteurs :

Pas de statistiques communiquées sur la provenance des visiteurs hormis celle concernant les habitants des 5 communes de la CCBTA soit environ 300 personnes.

## 2. Indications relatives aux principaux moyens mis en œuvre par l'exploitant :

État des effectifs :

- La SARL emploie sur le site deux CDI et trois CDD ; soit deux salariés pour l'accueil/billetterie et trois pour la surveillance du parking (deux en renfort l'été) ;
- En juillet et août, elle a procédé à l'embauche de trois emplois saisonniers recrutés localement pour permettre une ouverture 7j/7 et la prise de congés par les permanents ;
- Les visites guidées, missions d'administration, gestion et promotion sont assurées par le gérant de la SARL ;
- Les charges de personnel représentent la plus grosse partie des charges de l'entreprise.

### 3. Le compte-rendu financier :

Le bilan comptable fait apparaître pour l'année 2022 un **exercice négatif de 12 299,00 €** contre un exercice positif de 15 923,27 € en 2021 soit une diminution de 28 222,27 €.

L'exploitation 2022 est déficitaire malgré une bonne fréquentation qui retrouve les niveaux avant COVID. Ce déficit est lié à :

- l'augmentation des charges de personnel ;
  - l'investissement dans une traduction et un tirage du document de visite en anglais, allemand, néerlandais, espagnol et italien ;
  - le coût de publicité dans le tiré à part local du Guide du Routard ;
  - la participation au financement d'une exposition photo à Arles sur Saint-Roman et Montmajour.
- Un tableau détaille la ligne « charges externes » du compte de résultat.

Pour pallier en partie à ce déficit, le prix d'entrée des individuels a été relevé au 1<sup>er</sup> avril 2023 de 0,25 € passant à 5,75 € et 4,75 €. Le prix d'entrée n'avait pas bougé depuis plus de 10 ans.

### 4. Analyse de la qualité du service

#### a. Degré de satisfaction des usagers

Sur le site Tripadvisor.com (principal site d'appréciation des hôtels et sites touristiques au monde), **l'abbaye de Saint-Roman demeure classée n° 2 des sites à voir sur Beaucaire, derrière le Vieux Mas.**

Ci-dessous un tableau comparatif des avis :

AVIS ANNEE	EXCELLENT	TRES BON	MOYEN	MEDIOCRE	HORRIBLE	TOTAL
<b>2020</b>	98	109	12	4	6	<b>229</b>
<b>2021</b>	103	110	15	6	7	<b>241</b>
<b>2022</b>	107	113	16	6	7	<b>249</b>
<b>TOTAL</b>	<b>308</b>	<b>332</b>	<b>43</b>	<b>16</b>	<b>20</b>	<b>719</b>
<b>Pourcentage</b>	<b>42,84 %</b>	<b>46,18 %</b>	<b>5,98 %</b>	<b>2,23 %</b>	<b>2,78 %</b>	<b>100 %</b>

89,02 % des avis laissés sur le site Tripadvisor sont « excellent » ou « très bon » (89,47 % en 2021).

Sur Google.com, Saint-Roman est classé à 4,4/5 étoiles avec 890 avis déposés.

#### b. Proposition d'amélioration du service

Le délégataire, pour à la fois améliorer les comptes et la qualité du service, propose d'ajouter à la tâche de surveillance du parking, **la vente de boissons** aux visiteurs comme à tous ceux qui profitent du parking surveillé sans visiter le monument. Ce service pourrait être mis en place par la **remise en fonction de la cabane en pierre actuellement inutilisée à l'entrée du chemin des moines** (mise en place d'un réfrigérateur par le délégataire ; dérivation de la ligne électrique depuis l'une des trappes de visites du chemin DFCI et enfouissement d'une gaine le long du chemin des moines ; reprise de la signalétique actuelle disparate du parking ; réaménagement de l'espace de pique-nique avec quelques tables).

Le délégataire se tient prêt à exposer ce petit projet en détail.

## **5. Plan de communication 2023**

### **a. Les dépliants**

Le site de l'abbaye est promu à travers des insertions dans des documents collectifs (en insistant sur la labellisation VAH de la ville de Beaucaire) :

- Guide de l'*Office de Tourisme Terre d'Argence* ;
- Carte du *Club des Sites touristiques du Gard* ;
- Livret promotionnel de l'association *Bienvenue en Provence* qui place des présentoirs dans toute la région et regroupe les sites touristiques majeurs (tirage à 500 000 exemplaires).

### **b. Les médias locaux et nationaux**

Une à deux fois par an, une action partenariale entre le *Club des Sites du Gard* et *Radio France Bleu Gard Lozère* permet aux auditeurs d'être interviewés durant la saison touristique et ainsi gagner des entrées gratuites.

Occasionnellement, le *Midi Libre*, la *Gazette de Nîmes* et *Objectif Gard* publient des articles.

### **c. Internet**

L'utilisation des réseaux sociaux (Facebook, Instagram, LinkedIn et Twitter) et de portails Internet (sites *Bienvenue en Provence* et *Club des Sites du Gard*) apporte au site de l'abbaye une visibilité supplémentaire.

### **d. Autres actions de promotion**

- Partenariat avec l'OT Beaucaire Terre d'Argence pour l'organisation de l'action « Apéros panoramas » ;
- Participation à une exposition photo à Arles sur Saint-Roman et Montmajour.

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

En exercice	Présents	Votants
33	27	32

**QUESTION N°**

**23-079**

**OBJET**

Délibération relative au service commun archives et au renouvellement de la mise à disposition du service auprès des communes membres

**ONT VOTE**

Pour	Contre	Abst
18		14

**CONVOCAION**

26/09/2023

**DEPOT EN PREFECTURE**

Le trois octobre deux mille vingt-trois le Conseil communautaire de la Communauté de Communes « Beaucaire Terre d'Argence » étant assemblé en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes à Beaucaire, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ.

**Étaient présents :** M et Mme : Alberto CAMAIONE, Catherine CHARDON CLIMENT, Hélène DEYDIER, Gilles DONADA, Gilles DUMAS, Judith FLORENT, Mireille FOGASSE, Jean-Marie FOURNIER, Christophe GIBERT, Jean-Marie GILLES, Jean-Paul GRANIER, Stéphanie MARMIER, Frédéric MARTIN, Juan MARTINEZ, Maurice MOURET, Aurélie MUNOZ, Myriam NESTI, Pascale NOAILLES-DUPLISSY, Jean-Pierre PERIGNON, Marie-France PERIGNON, Olivier RIGAL, Roger ROLLAND, Yvette ROUVIER, Julien SANCHEZ, Claudine SEGERS, Max SOULIER, Stéphane VIDAL.

**Était absent :** M. Éric MAYOL

**Procurations :** de Audrey CIMINO à Marie-France PERIGNON, de Dominique PIERRE à Pascale NOAILLES-DUPLISSY, de Delphine POIRIER à Jean-Marie FOURNIER, de Lucie ROUSSEL à Stéphanie MARMIER, de Marie-Pierre THIEULOY à Julien SANCHEZ.

**Conformément à l'article L5211-1 du CGCT, est désigné comme secrétaire de séance Monsieur Frédéric MARTIN.**

**Vu** l'article L5211-4-2 du CGCT,

**Vu** la délibération du 29 mai 2013 portant création d'un service commun archives,

**Vu** la délibération du 11 juin 2018 portant renouvellement de la mise à disposition du service auprès des communes membres,

**Vu** l'avis du CST,

**Monsieur le Président rappelle** aux membres du Conseil que conformément à l'article L5211-4-2 du CGCT la Communauté de Communes de Beaucaire Terre d'Argence peut se doter de services communs : « En dehors des compétences transférées, un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et une ou plusieurs de ses communes membres peuvent se doter de services communs (...) Les effets de ces mises en commun sont réglés par convention après avis du ou des comités sociaux territoriaux compétents. (...) Les services communs sont gérés par l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre. (...) »

Dans un souci de bonne organisation et d'intégration communautaire, il est proposé que le service commun archives subsiste et continue d'être géré par la Communauté de Communes de Beaucaire Terre d'Argence et mis à disposition des communes membres de l'EPCI, à compter du 1er septembre 2023 pour une durée de 4 ans et 4 mois renouvelable de manière expresse, soit jusqu'au 31 décembre 2027.

Les modalités de mise à disposition (inchangées) du service des archives commun sont définies dans la convention ci-jointe.

Rappelle que les frais de fonctionnement du service commun s'effectuent sur la base d'un coût unitaire journalier, qui s'élèvera à compter du 01 septembre 2023 à 237 €/jour (déplacements inclus). Ce coût pourra être actualisé chaque année pour tenir compte du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) et des coûts de fonctionnement du service, au début de chaque année civile.

Oui l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire avec 18 voix « pour » et 14 « abstentions » de Alberto CAMAIONE, Audrey CIMINO (par procuration), Hélène DEYDIER, Gilles DONADA, Mireille FOUASSE, Maurice MOURET, Jean-Pierre PERIGNON, Marie-France PERIGNON, Roger ROLLAND, Yvette ROUVIER, Julien SANCHEZ, Max SOULIER, Marie-Pierre THIEULOY (par procuration), Stéphane VIDAL :

**Article 1 :** Décide de conserver les service commun archives à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023, pour 4 ans et 4 mois, soit au 31/12/2027, géré par la CCBTA et mis à disposition de ses communes membres ayant approuvé celle-ci par délibération et signataires de la convention.

**Article 2 :** Fixe le coût journalier à 237 euros / jour (prix de revient constaté) à compter du 01/09/2023.

**Article 3 :** Inscrit et répartit les recettes au budget en cours comme suit :

Budget	Article	Fonction
Principal	6419	020

**Article 4 :** Autorise le Président et/ou le Vice-Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Le Président de la Communauté de Communes « Beaucaire Terre d'Argence » et Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération. Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire. Cet acte peut également faire l'objet d'un recours déposé via l'application [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)



Fait à Beaucaire, le 05/10/2023

Le Président  
Juan MARTINEZ

Le secrétaire de séance  
Frédéric MARTIN

Accusé de réception en préfecture  
030-243000585-20231005-23-079-CC  
Date de télétransmission : 05/10/2023  
Date de réception préfecture : 05/10/2023  
- en Préfecture le  
- la publication le



## CONVENTION SERVICE COMMUN ARCHIVES RENOUVELLEMENT

*(Exclusivement entre un EPCI à fiscalité propre et ses communes membres,  
art. L.5211-4-2 CGCT)*

**Entre** les soussignés :

La Communauté de Communes de Beaucaire – Terre d'Argence représentée par son Président dûment habilité par délibération du 4 juin 2020, M.MARTINEZ Juan ci-après dénommé "CCBTA",

d'une part,

**Et** : ..... (dénomination commune) représentée par son Maire, M, Mme (nom et prénom(s) de l'autorité signataire) ..... dûment habilité par délibération du ....., ci-après dénommé "la commune",

d'autre part,

### **PRÉAMBULE**

Le service commun constitue un outil juridique de mutualisation permettant de regrouper les services et équipements d'un EPCI à fiscalité propre et de ses communes membres, de mettre en commun des moyens afin de favoriser l'exercice des missions de ces structures contractantes et de rationaliser les moyens mis en œuvre pour l'accomplissement de leurs missions.

En l'espèce, le service commun intervient dans le domaine suivant :

- Service des archives.

Cette mutualisation a vocation à mettre en commun un service des archives afin de permettre aux communes membres de la CCBTA de bénéficier des compétences des agents de ce service et d'harmoniser les procédures sur le territoire.

**IL A ÉTÉ ENSUITE CONVENU ET ARRÊTE CE QU'IL SUIIT :**

### **ARTICLE 1<sup>er</sup> : OBJET ET CONDITIONS GÉNÉRALES**

Après avoir informé les organes délibérants et recueilli l'avis des instances consultatives suivants :

*Avis du comité social territorial*

Le service commun suivant précédemment constitué est renouvelé :

Dénomination du (des) service(s)	Missions	Nombre d'agents territoriaux concernés
Service des archives	Archivage	1

Le nombre d'agents du service commun pourra être modifié par simple avenant à la présente convention selon les besoins du service.

## **ARTICLE 2 : DURÉE DE LA MISE À DISPOSITION**

La présente convention est prévue pour une durée de 4 ans et 4 mois, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 jusqu'au 31 décembre 2027 inclus. Elle pourra être renouvelée par reconduction expresse.

## **ARTICLE 3 : CONDITIONS D'EMPLOI DES PERSONNELS MIS À DISPOSITION**

Les agents publics territoriaux du service commun de la CCBTA sont de plein droit mis à la disposition des communes dans le cadre de la présente convention.

En fonction des missions réalisées, les agents composant le service commun sont placés sous l'autorité fonctionnelle du président de l'EPCI ou du maire de la commune. Ces derniers contrôlent l'exécution des tâches pour ce qui les concerne.

L'organisation et les conditions de travail des personnels mis à disposition sont établies par la CCBTA. Toutefois, la commune prend, après avis de la CCBTA, les décisions relatives à l'aménagement de la durée du travail (cycle du travail, temps partiel, etc).

Le Président de la CCBTA conserve les prérogatives de l'autorité investie du pouvoir de nomination sur les agents du service commun.

## **ARTICLE 4 : PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE / REMBOURSEMENT**

Le remboursement des frais de fonctionnement du service commun s'effectue sur la base d'un coût unitaire journalier de fonctionnement pour chaque service commun, multiplié par le nombre d'unités de fonctionnement (exprimé en jours) constaté par la CCBTA.

Pour chaque service commun, la détermination du coût unitaire (= coût journalier de fonctionnement) prend en compte la prévision d'utilisation du service, exprimée en unité de fonctionnement (soit en nombre de jours prévisibles d'utilisation).

Le coût unitaire journalier comprend les charges liées au fonctionnement du service et en particulier les charges de personnel, les flux, les fournitures, le coût de renouvellement des biens et les contrats de services rattachés, à l'exclusion de toute autre dépense non strictement liée au fonctionnement du service. Il est constaté à partir des dépenses des derniers comptes administratifs, actualisés des modifications prévisibles des conditions d'exercice de l'activité au vu du budget primitif de l'année.

Coût unitaire journalier du service commun fixé à 237 euros.

Ce coût sera actualisé chaque année civile pour tenir compte du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) et des coûts de fonctionnement du service, au 1<sup>er</sup> janvier.

Le remboursement des frais s'effectue sur la base d'un état trimestriel établi par le responsable du service commun indiquant la liste des recours au service, convertis en unités de fonctionnement. Le coût unitaire journalier est porté à la connaissance de la commune, chaque année, avant la date d'adoption du budget. Pour l'année de signature de la convention, le coût unitaire journalier est porté à connaissance dans un délai de trois mois à compter de la signature de la convention.

Le remboursement intervient de manière trimestrielle.

## **ARTICLE 5 : OBLIGATIONS - DISCIPLINE**

Le Président de la CCBTA exerce le pouvoir disciplinaire sur les agents communautaires exerçant leurs fonctions au sein du service commun. Il peut être saisi par le maire des communes.

**ARTICLE 6 : MODALITÉS DE CONTRÔLE ET D'ÉVALUATION DES ACTIVITÉS DU PERSONNEL MIS À DISPOSITION**

L'évaluation individuelle annuelle (entretien professionnel) des agents du service commun exerçant la totalité de leurs fonctions au sein dudit service relève de la CCBTA.

**ARTICLE 7 : RÉSIDENCE ADMINISTRATIVE**

La résidence administrative du service commun est à la Communauté de Communes de Beaucaire – Terre d'Argence.

CCBTA  
1, avenue de la Croix Blanche  
30 300 BEAUCAIRE

**ARTICLE 8 : DÉNONCIATION DE LA CONVENTION**

La présente convention prend fin au terme fixé à l'article 2 de la présente convention.

Elle peut également prendre fin de manière anticipée à la demande d'une des parties cocontractantes, pour un motif d'intérêt général lié à l'organisation de ses propres services, à l'issue d'un préavis de 3 mois. Cette décision fait l'objet d'une information par lettre recommandée avec accusé de réception.

Il peut en outre être mis fin par l'une des parties à la mise à disposition d'un agent en particulier sous réserve du respect d'un préavis de 3 mois. Cette décision fait l'objet d'une information par lettre recommandée avec accusé de réception.

**ARTICLE 9 : JURIDICTION COMPÉTENTE EN CAS DE LITIGE**

A défaut de règlement amiable, tous les litiges concernant l'application de la présente convention relèvent de la seule compétence du tribunal administratif de Nîmes, dans le respect des délais de recours.

Fait à Beaucaire, le ... 05/10/2023, en ..... exemplaires.

Pour la CCBTA,

Pour la commune,



Le Président

Juan MARTINEZ

Signature et cachet

**Le Maire,**

## Annexe 1 à la présente convention de renouvellement d'un service commun

### Service des archives

Nombre d'agent(s) du service : 1

Nom : VIVARELLI

Prénom : Cyrille

Date et lieu de naissance : 22 novembre 1973 à St Etienne (42).

Collectivité employeur : Communauté de Communes de Beaucaire – Terre d'Argence

Grade de l'agent : Rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe

**NOMBRE DE  
CONSEILLERS**

En exercice	Présents	Votants
33	27	32

**QUESTION N°**

**23-080**

**OBJET**

Créations et suppressions  
de postes

**ONT VOTE**

Pour	Contre	Abst
18		14

**CONVOCATION**

26/09/2023

**DEPOT EN  
PREFECTURE**

Le trois octobre deux mille vingt-trois le Conseil communautaire de la Communauté de Communes « Beaucaire Terre d'Argence » étant assemblé en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes à Beaucaire, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ.

**Étaient présents :** M et Mme : Alberto CAMAIONE, Catherine CHARDON CLIMENT, Hélène DEYDIER, Gilles DONADA, Gilles DUMAS, Judith FLORENT, Mireille FOUGASSE, Jean-Marie FOURNIER, Christophe GIBERT, Jean-Marie GILLES, Jean-Paul GRANIER, Stéphanie MARMIER, Frédéric MARTIN, Juan MARTINEZ, Maurice MOURET, Aurélie MUNOZ, Myriam NESTI, Pascale NOAILLES-DUPLISSY, Jean-Pierre PERIGNON, Marie-France PERIGNON, Olivier RIGAL, Roger ROLLAND, Yvette ROUVIER, Julien SANCHEZ, Claudine SEGERS, Max SOULIER, Stéphane VIDAL.

**Était absent :** M. Éric MAYOL

**Procurations :** de Audrey CIMINO à Marie-France PERIGNON, de Dominique PIERRE à Pascale NOAILLES-DUPLISSY, de Delphine POIRIER à Jean-Marie FOURNIER, de Lucie ROUSSEL à Stéphanie MARMIER, de Marie-Pierre THIEULOY à Julien SANCHEZ.

**Conformément à l'article L5211-1 du CGCT, est désigné comme secrétaire de séance Monsieur Frédéric MARTIN.**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,  
**Vu** le Code général de la fonction publique,  
**Vu** le tableau des effectifs,  
**Vu** l'avis du CST,

**Considérant**

- **Que** les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés et supprimés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Suite aux mouvements du personnel et aux évolutions des besoins, il appartient au conseil communautaire de la CCBTA de fixer l'effectif des emplois nécessaires au bon fonctionnement des services. Concernant les suppressions de postes, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

- **Qu'**il convient de mettre à jour le tableau des effectifs,

**Monsieur le Président propose :**

**La suppression des postes permanents suivants :**

- 2 postes d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe : suite à avancement de grade
- 1 poste d'agent de maîtrise : suite à départ
- 1 poste d'adjoint technique principal : suite à départ à la retraite.

**La création des postes suivants :**

- 4 postes à temps complet d'adjoint technique (C)
- 4 postes à temps complet d'agent de maîtrise (C)
- 1 poste à temps complet d'attaché territorial (A)

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires lors de la vacance de cet emploi, il pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions du code général de la fonction publique.

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire avec 18 voix « pour » et 14 « abstentions » de Alberto CAMAIONE, Audrey CIMINO (par procuration), Hélène DEYDIER, Gilles DONADA, Mireille FOUASSE, Maurice MOURET, Jean-Pierre PERIGNON, Marie-France PERIGNON, Roger ROLLAND, Yvette ROUVIER, Julien SANCHEZ, Max SOULIER, Marie-Pierre THIEULOY (par procuration), Stéphane VIDAL :

**Article 1 :** Décide d'adopter la proposition de Monsieur le Président.

**Article 2 :** Approuve la mise à jour du tableau des effectifs conformément à l'annexe jointe.

**Article 3 :** Précise que les crédits suffisants sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Le Président de la Communauté de Communes « Beaucaire Terre d'Argence » et Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération. Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire. Cet acte peut également faire l'objet d'un recours déposé via l'application [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)



Fait à Beaucaire, le 05/10/2023

Le Président  
Juan MARTINEZ

Le secrétaire de séance  
Frédéric MARTIN

Accusé de réception en préfecture  
030-24300585-20231005-23-080-CC  
Date de télétransmission : 05/10/2023  
Date de réception en préfecture : 05/10/2023  
- en Préfecture le  
- la publication le

## ANNEXE TABLEAU DES EFFECTIFS au 01/10/2023

Tableau des effectifs	Somme de Postes	Somme de Postes pourvus fonctionnaires	Somme de Postes pourvus contractuels	Somme de Vacants
<b>Emploi fonctionnel</b>				
DGS	1	1		
<b>Total Emploi fonctionnel</b>	<b>1</b>	<b>1</b>		
<b>Administrative</b>				
Administrateur hors classe	1			1
Administrateur	1			1
Attaché	4	1	2	1
Rédacteur Principal 1ère classe	1	1		
Rédacteur Principal 2ème classe	1	1		
Rédacteur	4	3	1	
Adjoint Administratif Principal 1ère classe	7	7		
Adjoint Administratif Principal de 2ème classe	1	1		
Adjoint Administratif Principal de 2ème classe 28/35	1	1		
<b>Total Administrative</b>	<b>21</b>	<b>15</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
<b>Technique</b>				
Ingénieur en chef hors classe	1			1
Ingénieur en chef	1	1		
Ingénieur Principal	1		1	
Ingénieur	2		2	
Technicien principal 1ère classe	1	1		
Technicien	1	1		
Agent de Maîtrise Principal	2	2		
Agent de Maîtrise	13	8		5
Adjoint Technique Principal 1ère classe	15	15		
Adjoint Technique Principal 2ème classe	8	8		
Adjoint Technique	9	3		6
<b>Total Technique</b>	<b>54</b>	<b>39</b>	<b>3</b>	<b>12</b>
<b>Culturelle</b>				
Attaché principal de conservation du patrimoine	1	1		
Assistant de conservation du patrimoine principal 2ème classe	1	1		
<b>Total Culturelle</b>	<b>2</b>	<b>2</b>		
<b>Médico-sociale</b>				
EJE de classe exceptionnelle	1	1		
EJE TNC 28/35	1		1	
<b>Total Médico-sociale</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	
<b>Contractuel</b>				
Chargé de mission communication numérique et relation presse	1		1	
Contrat de projet PVD	1		1	
Accroissement saisonnier	12		2	10
Accroissement temporaire	2		2	
Accroissement temporaire 15/35	1		1	
<b>Total Contractuel</b>	<b>17</b>		<b>7</b>	<b>10</b>
<b>Total général</b>	<b>97</b>	<b>58</b>	<b>14</b>	<b>25</b>

Accusé de réception en préfecture  
030-243000585-20231005-23-080-CC  
Date de télétransmission : 05/10/2023  
Date de réception préfecture : 05/10/2023

Séance du 03 octobre 2023  
8.5 Politique de la ville, habitat, logement

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
33	27	32
QUESTION N°		
23-081		
OBJET		
Avenant n°1 à la convention OPAH-RU 2023-2028 - Elargissement à Fourques et Vallabrègues		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
32		
CONVOCAION		
26/09/2023		
DEPOT EN PREFECTURE		

Le trois octobre deux mille vingt-trois, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes « Beaucaire Terre d'Argence » étant assemblé en session ordinaire, au siège de la communauté à Beaucaire, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ.

**Étaient présents :** M et Mme : Alberto CAMAIONE, Catherine CHARDON CLIMENT, Hélène DEYDIER, Gilles DONADA, Gilles DUMAS, Judith FLORENT, Mireille FOUGASSE, Jean-Marie FOURNIER, Christophe GIBERT, Jean-Marie GILLES, Jean-Paul GRANIER, Stéphanie MARMIER, Frédéric MARTIN, Juan MARTINEZ, Maurice MOURET, Aurélie MUNOZ, Myriam NESTI, Pascale NOAILLES-DUPLISSY, Jean-Pierre PERIGNON, Marie-France PERIGNON, Olivier RIGAL, Roger ROLLAND, Yvette ROUVIER, Julien SANCHEZ, Claudine SEGERS, Max SOULIER, Stéphane VIDAL.

**Était absent :** M. Éric MAYOL

**Procurations :** de Audrey CIMINO à Marie-France PERIGNON, de Dominique PIERRE à Pascale NOAILLES-DUPLISSY, de Delphine POIRIER à Jean-Marie FOURNIER, de Lucie ROUSSEL à Stéphanie MARMIER, de Marie-Pierre THIEULOY à Julien SANCHEZ.

**Conformément à l'article L5211-1 du CGCT, est désigné comme secrétaire de séance Monsieur Frédéric MARTIN.**

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L5211-9 et -10 définissant les attributions du Président et du Bureau ;

**Vu** le code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L303-1, L321-1 et suivants, R321-1 et suivants du code de la Construction et de l'Habitation relatifs aux Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat ;

**Vu** le règlement général de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) ;

**Vu** le Programme Départemental de l'Habitat (PDH), adopté par le Conseil départemental du Gard et par l'Etat, le 17 juin 2013 ;

**Vu** le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) adopté par le Conseil départemental du Gard le 5 décembre 2018 ;

**Vu** la délibération du conseil communautaire n° 17-136 du 27 novembre 2017 adoptant la convention financière de mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) sur les centres anciens de Beaucaire, Bellegarde et Jonquières-Saint-Vincent signée le 22 janvier 2018 ;

**Vu** les délibérations n° 20-031 et n° 20-032 du 4 juin 2020 donnant respectivement délégation de pouvoir du Conseil au Président et au Bureau ;

**Vu** la délibération du conseil communautaire n° 22-091 du 26 septembre 2022 adoptant le Programme Local de l'Habitat (PLH) 2022-2027 de la Communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence ;

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence et notamment sa compétence en matière de politique du logement ;

**Vu** la convention d'adhésion au dispositif « Petites Villes de Demain » signée le 20 juillet 2021 ;

**Vu** la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain multisite de la communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence signée le 11 juillet 2023 ;

Par délibération du Conseil communautaire de la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence, la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence (CCBTA) a lancé l'élaboration de son deuxième Programme Local de l'Habitat (PLH).

Lors du passage du PLH en Comité régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH) le 13 septembre 2022, ce dernier demandait de prévoir un dispositif opérationnel sur la totalité du territoire de la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence dans le cadre de la future d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouveau Urbain (OPAH-RU) au vu des limitations de constructions nouvelles issues de l'application du Plan de Prévention du Risque Inondation sur les communes de Fourques et Vallabrègues.

Au terme de l'OPAH-RU 2018-2022 menée sur les villes de Beaucaire, Bellegarde et Jonquières-Saint-Vincent, la volonté de la CCBTA a été de relancer rapidement une OPAH-RU sur ces trois communes et de se laisser le temps de réaliser une étude particulière sur les communes de Fourques et Vallabrègues pour définir le périmètre.

La Communauté de Communes « Beaucaire Terre d'Argence » (CCBTA) a signé la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouveau Urbain le 11 juillet 2023 avec l'Etat, l'Agence nationale de l'habitat (Anah), le Conseil Départemental du Gard, l'Agence Départementale de l'Habitat et du Logement (ADHL) et Action Logement Services et peut, comme cela avait été indiqué dans la convention initiale, élargir le périmètre d'intervention de l'OPAH-RU aux centres anciens de Fourques et Vallabrègues par voie d'avenant.

Cet élargissement n'a pas d'impact financier sur les enveloppes prévisionnelles d'aides aux travaux, les objectifs quantitatifs de la convention d'OPAH-RU n'étant pas modifiés.

**Où l'exposé du Président,**

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité :**

**Article 1 :** Approuve l'avenant n°1 à la convention OPAH-RU 2023-2028 relatif à l'élargissement des périmètres d'intervention de l'OPAH-RU à Fourques et Vallabrègues ci-annexé.

**Article 2 :** Autorise le président ou son représentant à ajuster le présent projet ci-annexé, sans que l'économie générale de la convention ne puisse en être affectée, selon les observations des partenaires financiers et de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Occitanie.

**Article 3 :** Autorise le président ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention d'OPAH-RU 2023-2028 et tous les autres documents afférents à cette opération.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.*

*Le Président de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.*

*Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire*

*Cet acte peut également faire l'objet d'un recours déposé via l'application [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

A Beaucaire, le 05/10/2023

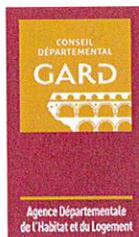
Le Président,  
Juan MARTINEZ



Le secrétaire de séance  
Frédéric MARTIN



Certifié exécutoire,  
compte tenu de la transmission  
en préfecture le  
la publication le



OPAH-RU multisite

**Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat  
et de Renouvellement Urbain multisite  
de la communauté de communes Beaucaire Terre  
d'Argence**

*Avenant n°1 à la convention d'OPAH-RU 2023-2028*

Date de la signature de la convention :

*11 juillet 2023*

Le présent avenant est établi :

Entre la **communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence**, ci-après dénommée CCBTA, maître d'ouvrage de l'opération programmée d'Amélioration de l'Habitat et de renouvellement urbain des centres anciens de Beaucaire, Bellegarde et Jonquières-Saint-Vincent, représentée par Monsieur Juan MARTINEZ, Président,

l'**État**, représenté par M. le préfet du Département du Gard, Monsieur Jérôme BONET,

l'**Agence nationale de l'habitat**, établissement public à caractère administratif, sis 8 avenue de l'Opéra 75001 Paris, représentée par Monsieur Jérôme BONET, préfet du Département du Gard et délégué local de l'Anah dans le département, agissant dans le cadre des articles R. 321-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation et dénommée ci-après « Anah »,

le **Conseil Départemental du Gard**, représenté par sa Présidente Madame Françoise LAURENT-PERRIGOT,

L'**Agence Départementale de l'Habitat et du Logement** représentée par son Président, Monsieur Christian BASTID

**Action Logement Services**, représenté par Monsieur François MAGNE, Directeur Régional Occitanie.

**Vu** le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L. 303-1 (OPAH), L. 321-1 et suivants, R. 321-1 et suivants,

**Vu** le règlement général de l'Agence nationale de l'habitat,

**Vu** la circulaire n°2002-68/UHC/IUH4/26 relative aux opérations programmées d'amélioration de l'habitat et au programme d'intérêt général, en date du 8 novembre 2002,

**Vu** le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD), adopté par le Conseil Départemental du Gard le 5 décembre 2018,

**Vu** le Programme Local de l'Habitat (PLH), adopté par délibération n° 22-091 du conseil communautaire, le 26 septembre 2022,

**Vu** le Programme Départemental de l'Habitat (PDH), adopté par le Conseil Départemental du Gard et par l'Etat, le 17 juin 2013,

**Vu** la convention d'adhésion au dispositif « Petites Villes de Demain » adoptée et signée le 20 juillet 2021,

**Vu** l'avis de la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat du Gard suite à sa consultation en date du 28 novembre 2022 sur la convention 2023-2028, en application de l'article R321-10 du code de la construction et de l'habitation,

**Vu** l'avis favorable du délégué de l'Anah dans la Région en date du 21/03/2023 sur la convention 2023-2028,

**Vu** la délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence, maître d'ouvrage de l'opération, en date du 27/02/2023 autorisant la signature de la convention 2023-2028,

**Vu** la délibération de la commission permanente du Conseil Départemental du Gard en date du 17/02/2023 autorisant la signature de la convention 2023-2028,

**Vu** la délibération du Conseil d'Administration de l'Agence Départementale de l'Habitat et du Logement en date du 13/04/2023 autorisant la signature de la convention 2023-2028,

**Vu** la mise à disposition du public du projet de convention d'OPAH-RU 2023-2028, du 28/03/2023 au 28/04/2023 au siège de la CCBTA en application de l'article L. 303-1 du code de la construction et de l'habitation,

**Vu** la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain multisite de la communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence signée le 11 juillet 2023

**Vu** la délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence, maître d'ouvrage de l'opération, en date du 03/10/2023 autorisant la signature du présent avenant n°1 à la convention 2023-2028,

**Vu** la délibération de la commission permanente du Conseil Départemental du Gard en date du xx/xx/2023 autorisant la signature du présent avenant n°1 à la convention 2023-2028,

**Vu** la délibération du Conseil d'Administration de l'Agence Départementale de l'Habitat et du Logement en date du xx/xx/2023 autorisant la signature du présent avenant n°1 à la convention 2023-2028,

**Vu** l'avis favorable de la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat lors de sa consultation du 14/09/2023, en application de l'article R321-10 du code de la construction et de l'habitation,

**Vu** l'avis du délégué de l'Anah dans la Région en date du 25/09/2023,

**Vu** la mise à disposition du public du projet d'avenant n°1 à la convention d'OPAH-RU 2023-2028, du xx/xx/2023 au xx/xx/2023 au siège de la CCBTA en application de l'article L. 303-1 du code de la construction et de l'habitation,

Il a été exposé ce qui suit :

<b>PREAMBULE .....</b>	<b>5</b>
<b>ARTICLE 1 - OBJET DE L'AVENANT N°1 DE LA CONVENTION.....</b>	<b>7</b>
<b>ARTICLE 2 - MODIFICATION DE L'ARTICLE 1 : ELARGISSEMENT DU PERIMETRE DE L'OPAH-RU .....</b>	<b>7</b>
<b>ARTICLE 3 - MODIFICATION DE L'ARTICLE 3 : GRANDS PROJETS SUR LES VILLES DE FOURQUES ET VALLABREGUES .....</b>	<b>9</b>
<b>ARTICLE 4 - ANNEXE 1 : PERIMETRES D'INTERVENTION DE L'OPAH-RU ET DES AXES STRATEGIQUES .....</b>	<b>9</b>
<b>ARTICLE 5 - AUTRES ARTICLES DE LA CONVENTION .....</b>	<b>10</b>
<b>ARTICLE 6 - PRISE D'EFFET DE L'AVENANT .....</b>	<b>10</b>
<b>ARTICLE 7 - TRANSMISSION DE L'AVENANT.....</b>	<b>11</b>

## **Préambule**

Par délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence, la Communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence (CCBTA) a lancé l'élaboration de son deuxième Programme Local de l'Habitat (PLH).

Lors du passage du PLH en Comité régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH) le 13 septembre 2022, ce dernier demandait de prévoir un dispositif opérationnel sur la totalité du territoire de la Communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence dans le cadre de la future d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) au vu des limitations de constructions nouvelles issues de l'application du Plan de Prévention du Risque Inondation sur les communes de Fourques et Vallabrègues.

Au terme de l'OPAH-RU 2018-2022 menée sur les villes de Beaucaire, Bellegarde et Jonquières-Saint-Vincent, la volonté de la CCBTA a été de relancer rapidement une OPAH-RU sur ces trois communes et de se laisser le temps de réaliser une étude particulière sur les communes de Fourques et Vallabrègues pour définir le périmètre.

La communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » (CCBTA) a signé la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain le 11 juillet 2023 avec l'Etat, l'Agence nationale de l'habitat (Anah), le Conseil Départemental du Gard, l'Agence Départementale de l'Habitat et du Logement (ADHL) et Action Logement Services et peut, comme cela avait été indiqué dans la convention initiale, élargir le périmètre d'intervention de l'OPAH-RU aux centres anciens de Fourques et Vallabrègues par voie d'avenant.

Cet élargissement n'a pas d'impact financier sur les enveloppes prévisionnelles d'aides aux travaux, les objectifs quantitatifs de la convention d'OPAH-RU n'étant pas modifiés.

### Fourques

La commune de Fourques est localisée à 20 km de Nîmes en bordure du Rhône, à la pointe Sud Est du département du Gard. Elle est limitrophe à la commune d'Arles (Département des Bouches du Rhône) dont elle est séparée par le bras du Petit Rhône.

Selon les données du recensement de la population de 2020, Fourques regroupe 2 748 habitants.

Sur la période récente 2014-2020, la commune de Fourques connaît une légère diminution de sa population par effet du desserrement des ménages et de l'impossibilité de produire de nouveaux logements liée au risque inondation.

La commune de Fourques dispose d'un patrimoine architectural remarquable avec deux monuments historiques inscrits (Le château et le Pont suspendu) et un bâti en centre ancien datant du XVIII et XIX siècle. Le tissu ancien est caractérisé par une forte vocation résidentielle où les propriétaires sont essentiellement des personnes physiques.

On trouve souvent un seul logement par parcelle. Environ 11 copropriétés composées de 2 à 5 logements se situent dans le centre ancien de Fourques.

Les logements qualifiés comme médiocres sont au nombre de 29 et sont concentrés dans le centre ancien et quelques logements sont repérés comme vacants notamment Rue des Dames.

Les personnes de plus de 65 ans sont concentrées dans la partie Nord du centre ancien.

Une part de logements vacants se maintient dans le temps et le taux de vacance de plus de 2 ans s'élève à 3,1%.

### Vallabrègues

La commune de Vallabrègues occupe une position particulière à l'extrême Est du département du Gard. Implantée dans la vallée du Rhône à 20km au sud d'Avignon, et à 6km de Tarascon, elle est la seule commune du Gard située sur la rive gauche du Rhône.

Selon les données du recensement de la population de 2020, Vallabrègues regroupe 1 375 habitants.

Sur la période récente 2014-2020, la commune de Vallabrègues connaît une stagnation voire une légère augmentation de sa population par effet du solde migratoire et l'impossibilité de produire de nouveaux logements liée au risque inondation.

Le centre ancien de Vallabrègues présente un bâti et des espaces publics de qualité (mails, circulade plantés de platanes remarquables) et un bâti en centre ancien datant du XVIII et XIX siècle. Le tissu ancien est majoritairement à vocation résidentielle où les propriétaires sont essentiellement des personnes physiques. Sa centralité s'organise autour de la place Frédéric Mistral avec des bâtiments à usage mixte en rez-de-chaussée (activité et logement).

On trouve souvent un seul logement par parcelle. Environ 7 copropriétés composées de 2 à 5 logements se situent dans le centre ancien de Vallabrègues.

Les logements qualifiés comme médiocres sont au nombre de 29 dans le centre ancien. Ces logements sont occupés en majorité par des locataires dans la partie Nord et des propriétaires dans la partie Sud de l'écusson.-

Au sein du périmètre de l'OPAH-RU, on dénombre 54 logements vacants en particulier situés dans les îlots autour de la rue Nationale et de la rue des Marchands. Le taux de vacance de longue durée (plus de 2 ans) s'élève à 6,5% au sein du secteur OPAH, ce qui est particulièrement élevé.

Les personnes de plus de 65 ans sont concentrées au sein du centre ancien par rapport au reste du territoire communal.

La présence d'un parc privé ancien avec parfois un taux de vacance élevé, une concentration des plus de 65 ans dans les centres anciens, une fragilité économique dans les centres anciens et des tensions immobilières liées au risque inondation et à la proximité des villes d'Arles et Avignon soulignent la nécessité d'une intervention forte sur l'habitat privé dans les communes de Fourques et Vallabrègues.

**À l'issue de ce constat il a été convenu ce qui suit :**



➤ La rédaction de l'article 1.2. *Périmètre et champs d'intervention* est complétée par :

## Fourques

Périmètre d'étude OPAH-RU   
 Bâtiment public

**A'U** | agence  
 d'urbanisme région  
 nimoise et alsésienne

0 50 100 m

Sources : DGFiP, CEREMA, IGN - Année : 2023 - Projection : L93



## Vallabrègues

Périmètre d'étude OPAH-RU   
 Bâtiment public

**A'U** | agence  
 d'urbanisme région  
 nimoise et alsésienne

0 50 100 m

Sources : DGFiP, CEREMA, IGN - Année : 2023 - Projection : L93



## Article 3 - Modification de l'article 3 : grands projets sur les villes de Fourques et Vallabrègues

### Modification du titre : 3.1. Volet urbain

- La rédaction de l'article 3.1. *Volet urbain* est complétée par :

#### « Ville de Fourques

- Port de plaisance (CCBTA) d'une capacité de 300 anneaux, pouvant recevoir des bateaux motorisés de 7 à 25 mètres
- Aménagement du mas patrimonial Saint-Michel à Fourques : Situé au croisement des itinéraires de la ViaRhôna et de St Jacques de Compostelle, le projet porté par la CCBTA vise la restauration du site, avec le développement d'une offre de services et d'équipements tournée vers l'accueil des pèlerins et cyclotouristes

#### Ville de Vallabrègues

- Préparation de la piétonnisation de la place centrale de Vallabrègues en aménageant une aire de stationnement à proximité immédiate
- Réhabilitation du presbytère (intérieur et jardin) pour l'installation d'un atelier de la vannerie »

## Article 4 - Annexe 1 : Périmètres d'intervention de l'OPAH-RU et des axes stratégiques

### Modification de l'annexe 1. Périmètres d'intervention de l'OPAH-RU et des axes stratégiques

- L'annexe 1 - *Périmètres d'intervention de l'OPAH-RU et des axes stratégiques* - est complétée par :

#### NOM DES RUES DE FOURQUES DANS LE PERIMETRE DE L'OPAH-RU

Code INSEE	Nom de la commune	Type de voie	Nom de la voie
30117	Fourques	rue	basse
30117	Fourques	rue	cornille
30117	Fourques	avenue	de beaucaire
30117	Fourques	impasse	de la mairie
30117	Fourques	rue	de la mairie
30117	Fourques	rue	de l'ancienne poste
30117	Fourques	rue	de l'église
30117	Fourques	rue	de l'equerre
30117	Fourques	rue	de la republique
30117	Fourques	rue	de la rompie
30117	Fourques	avenue	de nimes
30117	Fourques	rue	des écoles
30117	Fourques	rue	des arenes
30117	Fourques	rue	des dames
30117	Fourques	rue	des malautieres
30117	Fourques	rue	des mascarades
30117	Fourques	rue	du chateau
30117	Fourques	rue	du pont neuf
30117	Fourques	rue	jean jaures
30117	Fourques	allee	paul vaillant couturier
30117	Fourques	rue	roche

## NOM DES RUES DE VALLABREGUES DANS LE PERIMETRE DE L'OPAH-RU

Code INSEE	Nom de la commune	Type de voie	Nom de la voie
30336	Vallabrègues	rue	carnot
30336	Vallabrègues	rue	claudius et fred rameye
30336	Vallabrègues	rue	corneille
30336	Vallabrègues	rue	de l'hotel de ville
30336	Vallabrègues	rue	de la calade
30336	Vallabrègues	rue	de la chapelle
30336	Vallabrègues	rue	de la poste
30336	Vallabrègues	rue	de la poudrerie
30336	Vallabrègues	rue	de la prison
30336	Vallabrègues	rue	de loge
30336	Vallabrègues	rue	des capucins
30336	Vallabrègues	rue	des marchands
30336	Vallabrègues	boulevard	du chateau
30336	Vallabrègues	rue	du chateau
30336	Vallabrègues	chemin	du jeu de mail
30336	Vallabrègues	rue	du moulin d'huile
30336	Vallabrègues	rue	du presbytere
30336	Vallabrègues	quai	du rhone
30336	Vallabrègues	rue	du rhone
30336	Vallabrègues	boulevard	emile jamais
30336	Vallabrègues	place	frederic mistral
30336	Vallabrègues	cours	gambetta
30336	Vallabrègues	rue	joseph moine
30336	Vallabrègues	cours	la fayette
30336	Vallabrègues	impasse rue	nationale
30336	Vallabrègues	rue	nationale
30336	Vallabrègues	impasse	pasteur
30336	Vallabrègues	rue	pasteur
30336	Vallabrègues	impasse	quai du rhone
30336	Vallabrègues	rue	victor hugo

### Article 5 - Autres articles de la convention

Les autres dispositions de la convention demeurent inchangées et s'appliqueront sur les villes de Fourques et Vallabrègues.

### Article 6 - Prise d'effet de l'avenant

Le présent avenant prendra effet au 01 janvier 2024 ou à compter de sa signature par les partenaires de l'OPAH-RU si celle-ci intervient après le 01 janvier 2024.

## Article 7 - Transmission de l'avenant

Le présent avenant signé et ses annexes sont transmis aux différents signataires ainsi qu'au délégué de l'agence dans la région et à l'Anah centrale en version PDF.

Fait en 6 exemplaires

<p>Pour le maître d'ouvrage, A Beaucaire le 05/10/2023 Juan MARTINEZ Président de la CCBTA</p> 	<p>Pour l'Etat, Jérôme BONET Préfet du Gard</p>
<p>Pour l'Agence nationale de l'habitat, Jérôme BONET Délégué de l'Agence du Gard</p>	<p>Pour Action Logement Services François MAGNE Directeur Régional Occitanie</p>
<p>Pour le Conseil Département du Gard Françoise LAURENT-PERRIGOT Présidente du Conseil Départemental</p>	<p>Pour l'Agence Départementale de l'Habitat et du Logement Christian BASTID Président</p>

Accusé de réception en préfecture  
030-243000585-20231005-23-081-CC  
Date de télétransmission : 05/10/2023  
Date de réception préfecture : 05/10/2023

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Votants
33	27	32
QUESTION N°		
23-082		
OBJET		
Vote DSC définitive 2023		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abst
32		
CONVOCAION		
26/09/2023		
DEPOT EN PREFECTURE		

Le trois octobre deux mille vingt-trois, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes « Beaucaire Terre d'Argence » étant assemblé en session ordinaire, au siège de la Communauté de Communes à Beaucaire, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ.

**Étaient présents :** M et Mme : Alberto CAMAIONE, Catherine CHARDON CLIMENT, Hélène DEYDIER, Gilles DONADA, Gilles DUMAS, Judith FLORENT, Mireille FOUASSE, Jean-Marie FOURNIER, Christophe GIBERT, Jean-Marie GILLES, Jean-Paul GRANIER, Stéphanie MARMIER, Frédéric MARTIN, Juan MARTINEZ, Maurice MOURET, Aurélie MUNOZ, Myriam NESTI, Pascale NOAILLES-DUPLISSY, Jean-Pierre PERIGNON, Marie-France PERIGNON, Olivier RIGAL, Roger ROLLAND, Yvette ROUVIER, Julien SANCHEZ, Claudine SEGERS, Max SOULIER, Stéphane VIDAL.

**Était absent :** M. Éric MAYOL

**Procurations :** de Audrey CIMINO à Marie-France PERIGNON, de Dominique PIERRE à Pascale NOAILLES-DUPLISSY, de Delphine POIRIER à Jean-Marie FOURNIER, de Lucie ROUSSEL à Stéphanie MARMIER, de Marie-Pierre THIEULOY à Julien SANCHEZ.

Conformément à l'article L5211-1 du CGCT, est désigné comme secrétaire de séance Monsieur Frédéric MARTIN.

Monsieur le Président propose de conserver le montant 2023 de la DSC à 2 004 834 € comme les années précédentes :

En tenant compte de la délibération modifiant les critères de ventilation (n°15-021 du 9 février 2015 visée Préfecture le 11 février 2015) le résultat global du FPIC est déduit de celle-ci soit la DSC 2023 fixée comme suit :

	DSC calculée	FPIC définitif	DSC définitive
Beaucaire	988 616 €	218 262 €	770 354 €
Bellegarde	440 287 €	54 571 €	385 716 €
Fourques	199 341 €	21 771 €	177 570 €
Jonquières	236 396 €	38 973 €	197 423 €
Vallabrègues	140 194 €	10 609 €	129 585 €
total	2 004 834 €	344 186 €	1 660 648 €

Où l'exposé du Président,  
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité approuve la DSC 2023 et le résultat de la répartition entre les communes.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Le Président de la Communauté de Communes « Beaucaire Terre d'Argence » et Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération. Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire. Cet acte peut également faire l'objet d'un recours déposé via l'application [www.telrecours.fr](http://www.telrecours.fr)

Certifie exécutoire,  
Compte tenu de la transmission  
- en Préfecture le  
- la publication le

Fait à Beaucaire, le 05/10/2023

Le Président  
Juan MARTINEZ

Le secrétaire de séance  
Frédéric MARTIN

Accusé de réception en préfecture  
030-243000585-20231005-23-082-CC  
Date de télétransmission : 05/10/2023  
Date de réception préfecture : 05/10/2023

Séance du 03 octobre 2023

7.1 Décision budgétaire

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
33	27	32
QUESTION N°		
<b>23-083</b>		
OBJET		
DM n°1 SPIC OT		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
18		14
CONVOCAION		
26/09/2023		
DEPOT EN PREFECTURE		

Le trois octobre deux mille vingt-trois, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence étant assemblé en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ.

**Étaient présents :** M et Mme : Alberto CAMAIONE, Catherine CHARDON CLIMENT, Hélène DEYDIER, Gilles DONADA, Gilles DUMAS, Judith FLORENT, Mireille FOGASSE, Jean-Marie FOURNIER, Christophe GIBERT, Jean-Marie GILLES, Jean-Paul GRANIER, Stéphanie MARMIER, Frédéric MARTIN, Juan MARTINEZ, Maurice MOURET, Aurélie MUNOZ, Myriam NESTI, Pascale NOAILLES-DUPLISSY, Jean-Pierre PERIGNON, Marie-France PERIGNON, Olivier RIGAL, Roger ROLLAND, Yvette ROUVIER, Julien SANCHEZ, Claudine SEGERS, Max SOULIER, Stéphane VIDAL.

**Était absent :** M. Éric MAYOL

**Procurations :** de Audrey CIMINO à Marie-France PERIGNON, de Dominique PIERRE à Pascale NOAILLES-DUPLISSY, de Delphine POIRIER à Jean-Marie FOURNIER, de Lucie ROUSSEL à Stéphanie MARMIER, de Marie-Pierre THIEULOY à Julien SANCHEZ.

**Conformément à l'article L 5211-1 du CGCT, est désigné comme secrétaire de séance Monsieur Frédéric MARTIN.**

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable applicable,

**Vu** les dispositions codifiées du CGCT,

**Vu** la délibération n°OT-23-04 du Conseil d'Exploitation en date du 16 mars 2023 relative à l'adoption du budget primitif de l'Office de Tourisme,

**Vu** la délibération n°OT-23-06 du Conseil d'Exploitation de l'Office de Tourisme en date du 13 septembre 2023 ;

**Le Président expose** à l'Assemblée que les prévisions budgétaires 2023 de la Régie/SPIC de l'Office de Tourisme telles qu'elles ont été prévues doivent être modifiées afin d'ajuster les dépenses de fonctionnement relatives à la rupture conventionnelle négociée de l'une des collaboratrices qui a quitté l'Office de Tourisme le 15 septembre prochain.

Section d'exploitation / Chapitres	Nature	Dépenses	Recettes
012 – Charges de personnel et frais assimilés	6411	7 000 €	
012 – Charges de personnel et frais assimilés	6451	15 000 €	
011 – Charges à caractère général	604	- 5 000 €	
011 – Charges à caractère général	6063	- 6 000 €	
011 – Charges à caractère général	617	- 5 000 €	
011 – Charges à caractère général	6236	- 3 000 €	
011 – Charges à caractère général	6257	- 3 000 €	
<b>TOTAL EXPLOITATION</b>		<b>0 €</b>	<b>0 €</b>

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire avec 18 voix « pour » et 14 « abstentions » de Alberto CAMAIONE, Audrey CIMINO (par procuration), Hélène DEYDIER, Gilles DONADA, Mireille FOGASSE, Maurice MOURET, Jean-Pierre PERIGNON, Marie-France PERIGNON, Roger ROLLAND, Yvette ROUVIER, Julien SANCHEZ, Max SOULIER, Marie-Pierre THIEULOY (par procuration), Stéphane VIDAL :

**Article 1 :** Adopte la Décision Modificative n°1 du budget de l'Office de Tourisme telle que présentée ci-dessus.

**Article 2 :** Autorise le Président à signer tous documents afférents à la présente.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.*

*Le Président de la Communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » et le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.*

*Cet acte peut également faire l'objet d'un recours déposé via l'application [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

A Beaucaire, le 05/10/2023

Le Président,  
Juan MARTINEZ

Le secrétaire de séance  
Frédéric MARTIN

Certifié exécutoire,

compte tenu de la transmission

en préfecture

publication

Accusé de réception en préfecture

030-243000585-20231005-23-083-BF

Date de télétransmission : 05/10/2023

Date de réception préfecture : 05/10/2023

**IV - ANNEXES**  
**ARRETE ET SIGNATURES**

IV  
D

Nombre de membres en exercice : 33  
 Nombre de membres présents : 27  
 Nombre de suffrages exprimés : 32  
 VOTES :  
 Pour : 18  
 Contre :  
 Abstentions : 14

Date de convocation : 26/09/2023

Présenté par (1) LE PRESIDENT,  
 A BEAUCAIRE le 03/10/2023  
 (1) LE PRESIDENT,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ORDINAIRE  
 A BEAUCAIRE, le 03/10/2023  
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

CAMAIONE ALBERTO	
CHARDON CLIMENT CATHERINE	
CIMINO AUDREY	Procuration à M <sup>re</sup> PERIGNON
CIMINO ROUVIER YVETTE	
DEYDIER HELENE	
DONADA GILLES	
DUMAS GILLES	
FLORENT JUDITH	
FOUGASSE MIREILLE	
FOURNIER JEAN MARIE	
GIBERT CHRISTOPHE	
GILLES JEAN MARIE	
GRANIER JEAN PAUL	
MARMIER STEPHANIE	
MARTIN FREDERIC	
MARTINEZ JUAN	
MAYOL ERIC	Abset
MOURET MAURICE	
MUNOZ AURELIE	
NESTI MYRIAM	

Accusé de réception en préfecture  
 030-24300585-20231005-23-083-BF  
 Date de télétransmission : 05/10/2023  
 Date de réception préfecture : 05/10/2023

**IV - ANNEXES**  
**ARRETE ET SIGNATURES**

IV  
D

NOAILLES DUPLISSY PASCALE	
PERIGNON JEAN PIERRE	
PERIGNON MARIE FRANCE	Procuration à M <sup>re</sup> NOAILLES DUPLISSY
PIERRE DOMINIQUE	Procuration à M. FOURNIER
POIRIER DELPHINE	
RIGAL OLIVIER	
ROLLAND ROGER	Procuration à M <sup>re</sup> MARTINEZ
ROUSSEL LUCIE	
SANCHEZ JULIEN	
SEGBERS CLAUDINE	
SOULIER MAX	
THIEULOUY MARIE PIERRE	Procuration à M. SANCHEZ
VIDAL STEPHANE	

Certifié exécutoire par (1) LE PRESIDENT, compte tenu de la transmission en préfecture, le 05/10/2023 et de la publication le 05/10/2023  
 A BEAUCAIRE, le 03/10/2023

- (1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général...
- (2) L'assemblée délibérante étant : LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE.
- (3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



**Juan MARTINEZ**  
 Président de la Communauté  
 de Communes  
 Beaucaire Terre d'Argence

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
33	27	32
QUESTION N°		
23-084		
OBJET		
DM N°1 Budget PORTS		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
32		
CONVOCAZION		
26/09/2023		
DEPOT EN PREFECTURE		

Le trois octobre deux mille vingt-trois, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes « Beaucaire Terre d'Argence » étant assemblé en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes à Beaucaire, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ.

**Étaient présents :** M et Mme : Alberto CAMAIONE, Catherine CHARDON CLIMENT, Hélène DEYDIER, Gilles DONADA, Gilles DUMAS, Judith FLORENT, Mireille FOUASSE, Jean-Marie FOURNIER, Christophe GIBERT, Jean-Marie GILLES, Jean-Paul GRANIER, Stéphanie MARMIER, Frédéric MARTIN, Juan MARTINEZ, Maurice MOURET, Aurélie MUNOZ, Myriam NESTI, Pascale NOAILLES-DUPLISSY, Jean-Pierre PERIGNON, Marie-France PERIGNON, Olivier RIGAL, Roger ROLLAND, Yvette ROUVIER, Julien SANCHEZ, Claudine SEGERS, Max SOULIER, Stéphane VIDAL.

**Était absent :** M. Éric MAYOL

**Procurations :** de Audrey CIMINO à Marie-France PERIGNON, de Dominique PIERRE à Pascale NOAILLES-DUPLISSY, de Delphine POIRIER à Jean-Marie FOURNIER, de Lucie ROUSSEL à Stéphanie MARMIER, de Marie-Pierre THIEULY à Julien SANCHEZ.

Conformément à l'article L5211-1 du CGCT, est désigné comme secrétaire de séance Monsieur Frédéric MARTIN.

M. le Président propose une Décision Modificative n°1 d'ajustement de prévision en section d'investissement

**SECTION D'INVESTISSEMENT :**

Dépenses :

OP	Nature	Service programme	Libellé	Montant en €
9007	2313	Beaucaire	Travaux quai (réparation fuite)	+ 100 000
9008	2313	Bellegarde	Travaux halte nautique	+ 80 000
<b>Total Dépenses d'investissement</b>				<b>+ 180 000</b>

**Recettes :**

OP	Nature	Service programme	Libellés	Montants en €
9007	1315	Beaucaire	Produits exceptionnels (subv siège)	+ 100 000
9008	1315	Bellegarde	Produits exceptionnels (subv siège)	+ 80 000
			<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>+ 180 000</b>

**Où l'exposé du Président,  
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité :**

**Adopte la Décision Modificative N°1 Budget des Ports présentée ci-dessus.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Le Président de la Communauté de Communes « Beaucaire Terre d'Argence » et Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération. Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire. Cet acte peut également faire l'objet d'un recours déposé via l'application [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Fait à Beaucaire, le 05/10/2023

Le Président  
Juan MARTINEZ

Le secrétaire de séance  
Frédéric MARTIN

Certifié exécutoire.  
Compte tenu de la transmission  
- en Préfecture le  
- la publication le

Accusé de réception en préfecture  
030-243000585-20231005-23-084-BF  
Date de télétransmission : 05/10/2023  
Date de réception préfecture : 05/10/2023

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D</b>

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 27

Nombre de suffrages exprimés : 32

VOTES :

Pour 32

Contre :

Abstentions :

Date de convocation : 26/09/2023

Présenté par (1) LE PRESIDENT,

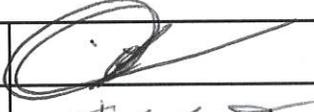
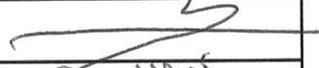
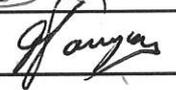
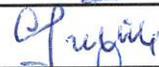
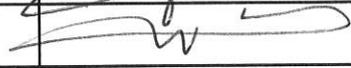
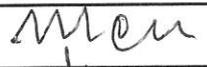
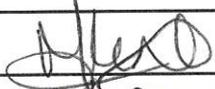
A BEAUCAIRE le 03/10/2023

(1) LE PRESIDENT,

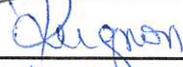
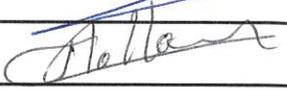
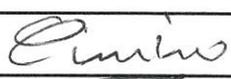
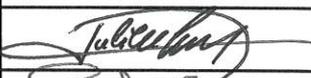
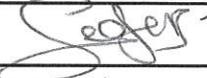
Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ORDINAIRE

A BEAUCAIRE, le 03/10/2023

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

CAMAIONE ALBERTO	
CHARDON CLIMENT CATHERINE MARIE	
CIMINO AUDREY	Prevention à ne PERISSON
DEYDIER HELENE	
DONADA GILLES	
DUMAS GILLES	
FLORENT JUDITH	
FOUGASSE MIREILLE	
FOURNIER JEAN MARIE	
GIBERT CHRISTOPHE	
GILLES JEAN MARIE	
GRANIER JEAN PAUL	
MARMIER STEPHANIE	
MARTIN FREDERIC	
MARTINEZ JUAN	
MAYOL ERIC	Absent
MOURET MAURICE	
MUNOZ AURELIE	
NESTI MYRIAM	
NOAILLES DUPLISSY PASCALE	

Accusé de réception en préfecture  
030-243000585-20231005-23-084-BF  
Date de télétransmission : 05/10/2023  
Date de réception préfecture : 05/10/2023

IV – ANNEXES		IV
ARRETE ET SIGNATURES		D
PERIGNON JEAN PIERRE		
PERIGNON MARIE FRANCE		
PIERRE DOMINIQUE	Procurator à M <sup>me</sup> NOAILLES DUPLISSAT	
POIRIER DELPHINE	Procurator à M. FOURDIER	
RIGAL OLIVIER		
ROLLAND ROGER		
ROUSSEL LUCIE	Procurator à M <sup>me</sup> HARNIER	
ROUVIER YVETTE		
SANCHEZ JULIEN		
SEGERS CLAUDINE		
SOULIER MAX		
THIEULOY MARIE PIERRE	Procurator à M. SANCHEZ	
VIDAL STEPHANE		

Certifié exécutoire par (1) LE PRESIDENT, compte tenu de la transmission en préfecture, le 05/10/2023 et de la publication le 05/10/2023  
A BEUCAIRE, le 03/10/2023

- (1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général, ...  
(2) L'assemblée délibérante étant : LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE.  
(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.





**Juan MARTINEZ**  
Président de la Communauté  
de Communes  
« Beaucaire Terre d'Argence »

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
33	27	32
QUESTION N°		
23-085		
OBJET		
DM N°2 BUDGET ENVIRONNEMENT		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
18		14
CONVOCAZIONE		
26/09/2023		
DEPOT EN PREFECTURE		

Le trois octobre deux mille vingt-trois, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes « Beaucaire Terre d'Argence » étant assemblé en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes à Beaucaire, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ.

**Étaient présents :** M et Mme : Alberto CAMAIONE, Catherine CHARDON CLIMENT, Hélène DEYDIER, Gilles DONADA, Gilles DUMAS, Judith FLORENT, Mireille FOUASSE, Jean-Marie FOURNIER, Christophe GIBERT, Jean-Marie GILLES, Jean-Paul GRANIER, Stéphanie MARMIER, Frédéric MARTIN, Juan MARTINEZ, Maurice MOURET, Aurélie MUNOZ, Myriam NESTI, Pascale NOAILLES-DUPLISSY, Jean-Pierre PERIGNON, Marie-France PERIGNON, Olivier RIGAL, Roger ROLLAND, Yvette ROUVIER, Julien SANCHEZ, Claudine SEGERS, Max SOULIER, Stéphane VIDAL.

**Était absent :** M. Éric MAYOL

**Procurations :** de Audrey CIMINO à Marie-France PERIGNON, de Dominique PIERRE à Pascale NOAILLES-DUPLISSY, de Delphine POIRIER à Jean-Marie FOURNIER, de Lucie ROUSSEL à Stéphanie MARMIER, de Marie-Pierre THIEULOY à Julien SANCHEZ.

Conformément à l'article L5211-1 du CGCT, est désigné comme secrétaire de séance Monsieur Frédéric MARTIN.

M. le Président propose une Décision Modificative n°2 d'ajustement de prévision en section de fonctionnement et d'investissement

**SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

**Dépenses :**

Chapitres	Nature	Fonction	Libellés	Montants en €
011	60622	812	Carburants	+ 10 000
		813		+ 15 227
	6068	812	210 composteurs	+ 7 000
	6042	813	TAG	+ 2000
	611	812	Régulation factures VEOLIA	+ 33 000
	6226	812	Honoraires	+ 695
65	65541	812	Charges SRE	+ 843
<b>Total dépenses fonctionnement</b>				<b>68 765</b>

**Recettes :**

Chapitres	Nature	Fonction	Libellés	Montants en €
013	6419	813	Remboursement sur rémunérations de personnel	+ 17 099
73	7318	812	Autres impôts locaux	+ 1 056
77	7788	812	Produits exceptionnels	+ 101
77	7788	813	Produits exceptionnels	+ 128
70	7088	812	Valorisation des déchets	+ 50 381
<b>Total recettes fonctionnement</b>				<b>+ 68 765</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT :**

**Dépenses :**

OP	Nature	Fonction	Libellé	Montant en €
9008	2313	812	Déchetterie Beaucaire	+ 7 200
9009	2181	812	Quai de transfert	- 7 200
<b>Total Dépenses d'investissement</b>				<b>0</b>

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire avec 18 voix « pour » et 14 « abstentions » de Alberto CAMAIONE, Audrey CIMINO (par procuration), Hélène DEYDIER, Gilles DONADA, Mireille FOGASSE, Maurice MOURET, Jean-Pierre PERIGNON, Marie-France PERIGNON, Roger ROLLAND, Yvette ROUVIER, Julien SANCHEZ, Max SOULIER, Marie-Pierre THIEULOY (par procuration), Stéphane VIDAL :

Adopte la Décision Modificative N°2 Budget Environnement présentée ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Le Président de la Communauté de Communes « Beaucaire Terre d'Argence » et Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération. Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire. Cet acte peut également faire l'objet d'un recours déposé via l'application [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Fait à Beaucaire, le 05/10/2023

Le Président  
Juan MARTINEZ

Le secrétaire de séance  
Frédéric MARTIN

Certifie exécutoire,  
Compte tenu de la transmission  
- en Préfecture le  
- la publication le

Accusé de réception en préfecture  
030-243000585-20231005-23-085-BF  
Date de télétransmission : 05/10/2023  
Date de réception préfecture : 05/10/2023

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D2</b>

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 27

Nombre de suffrages exprimés : 32

VOTES :

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 14

Date de convocation : 26/09/2023

Présenté par LE PRESIDENT (1),

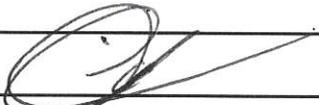
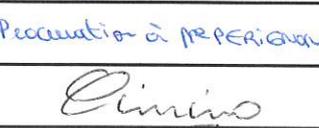
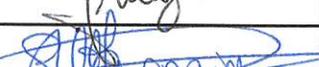
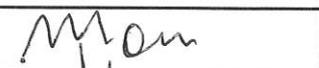
A , le 03/10/2023

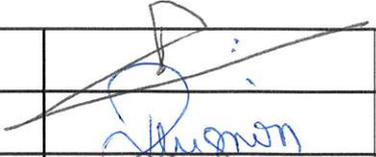
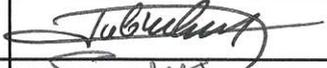
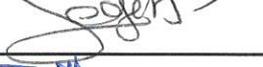
LE PRESIDENT,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ORDINAIRE

A BEUCAIRE, le 03/10/2023

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

CAMAIONE ALBERTO	
CHARDON CLIMENT CATHERINE MARIE	
CIMINO AUDREY	Reconnaissance à M. PERIGNON
CIMINO ROUVIER YVETTE	
DEYDIER HELENE	
DONADA GILLES	
DUMAS GILLES	
FLORENT JUDITH	
FOUGASSE MIREILLE	
FOURNIER JEAN-MARIE	
GIBERT CHRISTOPHE	
GILLES JEAN-MARIE	
GRANIER JEAN-PAUL	
MARMIER STEPHANIE	
MARTIN FREDERIC	
MARTINEZ JUAN	
MAYOL ERIC	ABSENT
MOURET MAURICE	
MUNOZ AURELIE	
NESTI MYRIAM	
NOAILLES DUPLISSY PASCALE	

IV – ANNEXES		IV
ARRETE ET SIGNATURES		D2
PERIGNON JEAN-PIERRE		
PERIGNON MARIE-FRANCE		
PIERRE DOMINIQUE	Procuration à M <sup>me</sup> VAILLON DUPLESSY	
POIRIER DELPHINE	Procuration à M. FARRIER	
RIGAL OLIVIER		
ROLLAND ROGER		
ROUSSEL LUCIE	Procuration à M <sup>me</sup> FARRIER	
SANCHEZ JULIEN		
SEGERS CLAUDINE		
SOULIER MAX		
THIEULOY MARIE-PIERRE	Procuration à M. SANCHEZ	
VIDAL STEPHANE		

Certifié exécutoire par LE PRESIDENT (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 05/10/2023 et de la publication le 05/10/2023  
A Beaucaire, le 03/10/2023

- (1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.  
(2) L'assemblée délibérante étant : LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE.  
(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



**Juan MARTINEZ**  
Président de la Communauté  
de Communes  
« Beaucaire Terre d'Argence »



Séance du 03 octobre 2023  
7.1 Décision budgétaire

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
33	27	32
QUESTION N°		
23-086		
OBJET		
DM N°2 BUDGET PRINCIPAL		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
32		
CONVOCAION		
26/09/2023		
DEPOT EN PREFECTURE		

Le trois octobre deux mille vingt-trois, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes « Beaucaire Terre d'Argence » étant assemblé en session ordinaire, au siège de la Communauté de Communes à Beaucaire, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ.

**Étaient présents :** M et Mme : Alberto CAMAIONE, Catherine CHARDON CLIMENT, Hélène DEYDIER, Gilles DONADA, Gilles DUMAS, Judith FLORENT, Mireille FOUGASSE, Jean-Marie FOURNIER, Christophe GIBERT, Jean-Marie GILLES, Jean-Paul GRANIER, Stéphanie MARMIER, Frédéric MARTIN, Juan MARTINEZ, Maurice MOURET, Aurélie MUNOZ, Myriam NESTI, Pascale NOAILLES-DUPLISSY, Jean-Pierre PERIGNON, Marie-France PERIGNON, Olivier RIGAL, Roger ROLLAND, Yvette ROUVIER, Julien SANCHEZ, Claudine SEGERS, Max SOULIER, Stéphane VIDAL.

**Était absent :** M. Éric MAYOL

**Procurations :** de Audrey CIMINO à Marie-France PERIGNON, de Dominique PIERRE à Pascale NOAILLES-DUPLISSY, de Delphine POIRIER à Jean-Marie FOURNIER, de Lucie ROUSSEL à Stéphanie MARMIER, de Marie-Pierre THIEULOY à Julien SANCHEZ.

Conformément à l'article L5211-1 du CGCT, est désigné comme secrétaire de séance Monsieur Frédéric MARTIN.

M. le Président propose une Décision Modificative n°2 d'ajustement de prévision en section de fonctionnement et d'investissement.

**SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

**Dépenses :**

Chapitres	Nature	Libellés	Montants en €
011	615221	Bâtiments publics (entretien rempart château, modif éclairage siège, stores intérieurs)	+ 36 000
011	6156	Maintenance (réparation clim/chauffage musée, mise à niveau cybersécurité)	+ 58 000
65	657341	Reversement au titre de PVD	+ 17 000
014	739212	DSC définitive	+ 69 305
014	739223	FPIC	+ 62 540
<b>Total dépenses fonctionnement</b>			<b>+ 242 845</b>

**Recettes :**

Chapitres	Nature	Libellés	Montants en €
013	6419	Remboursement sur rémunérations du personnel	+ 19 942
73	73223	FPIC	- 29 496
	74833	Etat compensation CET (CVAE-CFE)	+ 225 415
74	74124	DGF	+ 954
	74126	DGF	+ 26 030
<b>Total recettes fonctionnement</b>			<b>+ 242 845</b>

La décision modificative est votée à l'équilibre.

**SECTION D'INVESTISSEMENT :****Dépenses :**

OP / CHAP	Nature	Fonction	Libellé	Montant en €
9090	2313	95	VR Beaucaire-bellegarde	+ 2 600
9103	2135	324	Château Beaucaire – Réfection voie piétonne	+ 77 000
9106	20422	811	Subventions travaux SPANC	+ 20 000
9113	2313	95	Aire CC Vallabrègues	+ 20 000
9114	2313	20	Photovoltaïque (retard travaux)	- 267 600
9094	2313	909	Atelier relais Vallabrègues	- 57 000
9109	2313	95	Via Rhôna Bellegarde-St Gilles	- 400 000
204	2041642	95	Subv versée aux ports (travaux halte nautique + quai port beaucaire)	+ 180 000
21	21721	95	Plantation d'arbres (aire CC Bellegarde)	+ 20 000
23	2315	909	Travaux voirie Salicorne	+ 480 000
<b>Total Dépenses d'investissement</b>				<b>+ 75 000</b>

**Recettes :**

CHAP	Nature	Fonction	Libellé	Montant en €
10	10222	01	FCTVA	+ 75 000
<b>Total Recettes d'investissement</b>				<b>+ 75 000</b>

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité adopte la Décision Modificative N°2 BUDGET PRINCIPAL présentée ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Le Président de la Communauté de Communes « Beaucaire Terre d'Argence » et Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération. Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire. Cet acte peut également faire l'objet d'un recours déposé via l'application [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)



Fait à Beaucaire, le 05/10/2023  
Le Président  
Juan MARTINEZ

Le secrétaire de séance  
Frédéric MARTIN

Accusé de réception en préfecture  
030-243000585-20231005-23-086-BF  
Date de télétransmission : 05/10/2023  
Date de réception préfecture : 05/10/2023

IV D1	<b>IV – ANNEXES</b> <b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	IV D2
----------	--	----------

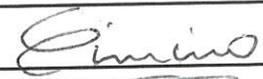
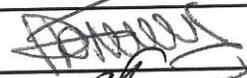
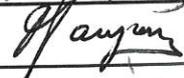
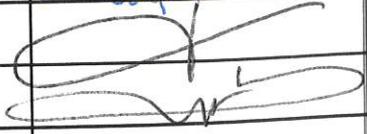
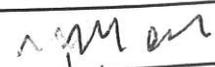
Variation du produit/N-1 (%)	0,00	7,15	13,03	0,00	0,00
------------------------------	------	------	-------	------	------

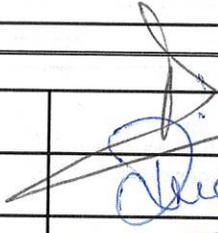
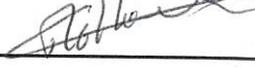
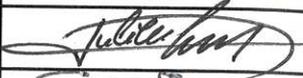
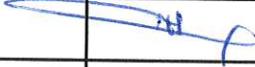
Nombre de membres en exercice : 33  
 Nombre de membres présents : 27  
 Nombre de suffrages exprimés : 32  
 NOTES :  
 Pour : 32  
 Contre :  
 Abstentions

Date de convocation : 26/09/2023

Présenté par LE PRESIDENT (1),  
 A BEUCAIRE, le 03/10/2023  
 LE PRESIDENT,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ORDINAIRE  
 A BEUCAIRE, le 03/10/2023  
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

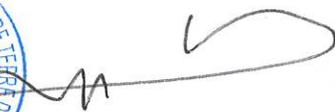
CAMAIONE ALBERTO	
CHARDON CLIMENT CATHERINE ANNE	
CIMINO AUDREY	Procuration à M <sup>r</sup> PERIGNON
CIMINO ROUVIER YVETTE	
DEYDIER HELENE	
DONADA GILLES	
DUMAS GILLES	
FLORENT JUDITH	
FOUGASSE MIREILLE	
FOURNIER JEAN MARIE	
GIBERT CHRISTOPHE	
GILLES JEAN MARIE	
GRANIER JEAN PAUL	
MARMIER STEPHANIE	
MARTIN FREDERIC	
MARTINEZ JUAN	
MAYOL ERIC	ABSENT
MOURET MAURICE	
MUNOZ AURELIE	
NESTI MYRIAM	
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>           Accusé de réception en préfecture            030-243000585-20231005-23-086-BF            Date de transmission : 03/10/2023            Date de réception préfecture : 05/10/2023         </p> </div>	

IV – ANNEXES		IV
ARRETE ET SIGNATURES		D2
PERIGNON JEAN PIERRE		
PERIGNON MARIE FRANCE		
PIERRE DOMINIQUE		Procuration à M <sup>me</sup> MAILLET DUPUIS
POIRIER DELPHINE		Procuration à M. FOURNIER
RIGAL OLIVIER		
ROLLAND ROGER		
ROUSSEL LUCIE		Procuration à M. FARNIER
SANCHEZ JULIEN		
SEGERS CLAUDINE		
SOULIER MAX		
THIEULOY MARIE PIERRE		Procuration à M. SANCHEZ
VIDAL STEPHANE		

Certifié exécutoire par LE PRESIDENT (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 03/10/2023 et de la publication le 05/10/2023  
A BEUCAIRE, le 03/10/2023

- (1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.  
(2) L'assemblée délibérante étant : LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE.  
(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



  
**Juan MARTINEZ**  
Président de la Communauté  
de Communes  
« Beaucaire Terre d'Argence »

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

En exercice	Présents	Votants
33	27	32

**QUESTION N°**

**23-087**

**OBJET**

Partage de la subvention concernant la Maison France Services de Bellegarde entre la commune et la CCBTA

**ONT VOTE**

Pour	Contre	Abst
18		14

**CONVOCAION**

26/09/2023

**DEPOT EN PREFECTURE**

Le trois octobre deux mille vingt-trois le Conseil communautaire de la Communauté de Communes « Beaucaire Terre d'Argence » étant assemblé en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes à Beaucaire, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ.

**Étaient présents :** M et Mme : Alberto CAMAIONE, Catherine CHARDON CLIMENT, Hélène DEYDIER, Gilles DONADA, Gilles DUMAS, Judith FLORENT, Mireille FOUGASSE, Jean-Marie FOURNIER, Christophe GIBERT, Jean-Marie GILLES, Jean-Paul GRANIER, Stéphanie MARMIER, Frédéric MARTIN, Juan MARTINEZ, Maurice MOURET, Aurélie MUNOZ, Myriam NESTI, Pascale NOAILLES-DUPLISSY, Jean-Pierre PERIGNON, Marie-France PERIGNON, Olivier RIGAL, Roger ROLLAND, Yvette ROUVIER, Julien SANCHEZ, Claudine SEGERS, Max SOULIER, Stéphane VIDAL.

**Était absent :** M. Éric MAYOL

**Procurations :** de Audrey CIMINO à Marie-France PERIGNON, de Dominique PIERRE à Pascale NOAILLES-DUPLISSY, de Delphine POIRIER à Jean-Marie FOURNIER, de Lucie ROUSSEL à Stéphanie MARMIER, de Marie-Pierre THIEULOY à Julien SANCHEZ.

**Conformément à l'article L5211-1 du CGCT, est désigné comme secrétaire de séance Monsieur Frédéric MARTIN.**

**Monsieur le Président, expose** aux membres du Conseil communautaire :

**-Que** la Communauté de communes en partenariat avec la commune de Bellegarde a mis en place une maison France Services à Bellegarde.

**-Que** les travaux d'aménagement et l'équipement des locaux en mobilier et matériel informatique ont été réalisés par la Communauté de communes qui a bénéficié pour ceci d'une subvention de l'État.

**-Que** la commune de Bellegarde prend à sa charge : les frais de fluides et d'énergie, l'entretien- propreté des locaux et mets à disposition une des deux animatrices de la maison France Services.

**-Qu'**outre la subvention reçue la première année, il est possible également de bénéficier d'une subvention de fonctionnement annuellement au titre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT). Cette subvention permet de couvrir en partie les frais de ressources humaines et peut s'élever pour l'année à 35.000 € (montant sujet à variation).

Étant donné qu'il y a deux agents, une de la Communauté de communes et une autre de la commune de Bellegarde, il est proposé de partager à parts égales cette subvention entre la Communauté de Communes et la commune de Bellegarde, lorsqu'elle sera effectivement versée à la Communauté de Communes.

**Le Président, précise** que les crédits sont prévus au budget du siège 2023.

**Le Président demande** aux membres du Conseil communautaires de se prononcer

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire avec 18 voix « pour » et 14 « abstentions » de Alberto CAMAIONE, Audrey CIMINO (par procuration), Hélène DEYDIER, Gilles DONADA, Mireille FOUGASSE, Maurice MOURET, Jean-Pierre PERIGNON, Marie-France PERIGNON, Roger ROLLAND, Yvette ROUVIER, Julien SANCHEZ, Max SOULIER, Marie-Pierre THIEULOY (par procuration), Stéphane VIDAL :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Le Président de la Communauté de Communes « Beaucaire Terre d'Argence » et Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération. Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire. Cet acte peut également faire l'objet d'un recours déposé via l'application [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Fait à Beaucaire, le 05.10.2023

Le Président  
Juan MARTINEZ

Le secrétaire de séance  
Frédéric MARTIN

Certifié exécutoire,  
Compte tenu de la transmission  
- en Préfecture le  
- la publication le

Accusé de réception en préfecture  
030-243000585-20231005-23-087-CC  
Date de télétransmission : 05/10/2023  
Date de réception préfecture : 05/10/2023

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

En exercice	Présents	Votants
33	27	32

**QUESTION N°**

23-088

**OBJET**

Avenant n°1 du marché n°2022-03-03 : transport des déchets issus du quai de transfert vers exutoires

**ONT VOTE**

Pour	Contre	Abst
32		

**CONVOCAION**

26/09/2023

**DEPOT EN PREFECTURE**

Le trois octobre deux mille vingt-trois le Conseil communautaire de la Communauté de Communes « Beaucaire Terre d'Argence » étant assemblé en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes à Beaucaire, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ.

**Étaient présents :** M et Mme : Alberto CAMAIONE, Catherine CHARDON CLIMENT, Hélène DEYDIER, Gilles DONADA, Gilles DUMAS, Judith FLORENT, Mireille FOGASSE, Jean-Marie FOURNIER, Christophe GIBERT, Jean-Marie GILLES, Jean-Paul GRANIER, Stéphanie MARMIER, Frédéric MARTIN, Juan MARTINEZ, Maurice MOURET, Aurélie MUNOZ, Myriam NESTI, Pascale NOAILLES-DUPLISSY, Jean-Pierre PERIGNON, Marie-France PERIGNON, Olivier RIGAL, Roger ROLLAND, Yvette ROUVIER, Julien SANCHEZ, Claudine SEGERS, Max SOULIER, Stéphane VIDAL.

**Était absent :** M. Éric MAYOL

**Procurations :** de Audrey CIMINO à Marie-France PERIGNON, de Dominique PIERRE à Pascale NOAILLES-DUPLISSY, de Delphine POIRIER à Jean-Marie FOURNIER, de Lucie ROUSSEL à Stéphanie MARMIER, de Marie-Pierre THIEULOY à Julien SANCHEZ.

**Conformément à l'article L5211-1 du CGCT, est désigné comme secrétaire de séance Monsieur Frédéric MARTIN.**

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L5211-9 et -10 définissant les attributions du Président et du Bureau ;

**Vu** le code de la commande publique, notamment ses articles R. 2194-2 et suivants ;

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence et notamment sa compétence en matière de collecte et traitement des ordures ménagères ;

**Vu** le marché n° 2022-03-03 : Transport des déchets issus du quai de transfert vers exutoires ;

**Vu** le projet d'avenant n° 1 au marché ci-annexé ;

**Considérant**

- **Que** la Communauté de communes a conclu en 2022 un marché public pour le transport des déchets issus du quai de transfert vers les exutoires ;
- **Que** postérieurement à l'attribution de ce marché, un nouveau quai de transfert a dû être créé ;
- **Qu'il** est ainsi devenu nécessaire de conclure un avenant au marché afin d'assurer l'évacuation d'une nouvelle benne de déchets depuis le quai de transfert de la déchèterie de Beaucaire et son vidage sur l'exutoire Ecoval 30 à Beaucaire ;

**Où l'exposé du Président,**

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité :**

**Article 1 :** Approuve la signature de l'avenant n° 1 au marché n° 2022-03-03 - Transport des déchets issus du quai de transfert vers exutoires - avec le titulaire SAS PASINI (SIRET 310 998 109 00055), dont le siège est situé à La Farlède (83 210).

**Article 2 :** Indique que le prix annuel HT Indique que le nouveau montant HT du marché est estimé à 187 486 euros.

**Article 3** : Inscrit et répartit les dépenses au budget en cours comme suit :

Budget	Fonction - Article
Environnement	812 - 6042

**Article 4** : Autorise le Président et/ou le Vice-Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Le Président de la Communauté de Communes « Beaucaire Terre d'Argence » et Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération. Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire. Cet acte peut également faire l'objet d'un recours déposé via l'application [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Fait à Beaucaire, le 05/10/2023

Le Président  
Juan MARTINEZ



Le secrétaire de séance  
Frédéric MARTIN





MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES  
Direction des Affaires Juridiques

## MARCHÉS PUBLICS

EXE10

### AVENANT N° 1 au marché 2022-03-03

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

#### A – Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence

1 Avenue de la Croix Blanche

30300 BEAUCAIRE

Tél : 04 66 59 92 80

#### B – Identification du titulaire du marché public

PASINI SAS

421 av. du Baron D Larrey

83210 LA FARLEDE

[siege@pasini.fr](mailto:siege@pasini.fr)

04 94 14 78 78

310 998 109 00055

#### C - Objet du marché public

■ Objet du marché public:

TRANSPORT DES DECHETS ISSUS DU QUAI DE TRANSFERT VERS EXUTOIRES

■ Date de la notification du marché public : 05 mai 2022

■ Durée d'exécution du marché public : 36 mois.

■ Montant initial du marché public sur la base du DQE :

- Taux de la TVA : 5.5%
- Montant HT : 158 486.40 €
- Montant TTC : 167 203.15 €

## D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

- **Modification de l'article 8 du CCP :**

A compter de l'entrée en vigueur de cet avenant, 6 rotations hebdomadaires supplémentaires interviendront pour les 20 mois restants du marché.

Ces rotations interviendront entre le quai de transfert de Beaucaire et l'exutoire Ecoval à Beaucaire.

En outre, la location d'une nouvelle benne sera effectuée.

- **Modification de l'article 4.1 du CCP et de l'article 4 de l'AE :**

Les prestations sont réglées par application du BPU et du présent avenant.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :  
(Cocher la case correspondante.)

Non  Oui

Montant estimatif HT des prestations supplémentaires prévues par l'avenant :

- Taux de la TVA : 5.5%
- Montant HT : 29 000 €
- Montant TTC : 30 595 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 18%

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 5.5%
- Montant HT : 187 486€
- Montant TTC : 197 798.15€

Prestation de location d'une benne pour les ordures ménagères résiduelles.

Montant mensuel € HT : ..... 89.72 Euros  
TVA (taux de 5.5%) : ..... 4.93 Euros  
Montant mensuel € TTC : ..... 94.65 Euros  
Soit en toutes lettres : quatre-vingt quatorze euros et soixante cinq centimes

Prestation de transport des ordures ménagères résiduelles de la déchèterie de Beaucaire à l'exutoire ECOVAL à Beaucaire

Montant unitaire € HT : ..... 49.55 Euros  
TVA (taux de 5.5%) : ..... 2.73 Euros  
Montant unitaire € TTC : ..... 52.28 Euros  
Soit en toutes lettres : cinquante deux euros et vingt-huit centimes

## E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

## F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

**Pour l'Etat et ses établissements :**

*(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)*

A : Beucaire , le 05/10/2023

Signature

*(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)*



**Juan MARTINEZ**  
Président de la Communauté  
de Communes  
« Beaucaire Terre d'Argence »

**■ En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A ....., le .....

Signature du titulaire,

**■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :**

*(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)*

**■ En cas de notification par voie électronique :**

*(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)*

Date de mise à jour : 01/04/2019.

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

En exercice	Présents	Votants
33	27	32

**QUESTION N°**

**23-089**

**OBJET**

Délibération des EPCI en charge de la collecte des déchets pour « mandater le Sitom Sud Gard à signer la convention avec les éco-organismes agréés de la filière REP PMCB ».

**ONT VOTE**

Pour	Contre	Abst
18		

**CONVOCAION**

26/09/2023

**DEPOT EN PREFECTURE**

Le trois octobre deux mille vingt-trois le Conseil communautaire de la Communauté de Communes « Beaucaire Terre d'Argence » étant assemblé en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes à Beaucaire, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ.

**Étaient présents :** M et Mme : Alberto CAMAIONE, Catherine CHARDON CLIMENT, Hélène DEYDIER, Gilles DONADA, Gilles DUMAS, Judith FLORENT, Mireille FOGASSE, Jean-Marie FOURNIER, Christophe GIBERT, Jean-Marie GILLES, Jean-Paul GRANIER, Stéphanie MARMIER, Frédéric MARTIN, Juan MARTINEZ, Maurice MOURET, Aurélie MUNOZ, Myriam NESTI, Pascale NOAILLES-DUPLISSY, Jean-Pierre PERIGNON, Marie-France PERIGNON, Olivier RIGAL, Roger ROLLAND, Yvette ROUVIER, Julien SANCHEZ, Claudine SEGERS, Max SOULIER, Stéphane VIDAL.

**Était absent :** M. Éric MAYOL

**Procurations :** de Audrey CIMINO à Marie-France PERIGNON, de Dominique PIERRE à Pascale NOAILLES-DUPLISSY, de Delphine POIRIER à Jean-Marie FOURNIER, de Lucie ROUSSEL à Stéphanie MARMIER, de Marie-Pierre THIEULOY à Julien SANCHEZ.

**Conformément à l'article L5211-1 du CGCT, est désigné comme secrétaire de séance Monsieur Frédéric MARTIN.**

**Vu** le code de l'environnement, notamment ses articles L. 541-7-2, L. 541-10 à L. 541-10-8, L. 541-10-23, L. 541-13 et L. 593-2, ainsi que la section 8 du chapitre I et la section 19 du chapitre III du titre IV du livre V de sa partie réglementaire ;

**Vu** la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC) ;

**Vu** le décret n° 2021-1941 du 31 décembre 2021 relatif à la responsabilité élargie des producteurs pour les produits et les matériaux de construction du secteur du bâtiment ;

**Vu** l'arrêté du 10 juin 2022 portant cahier des charges des éco-organismes, des systèmes individuels et des organismes coordonnateurs de la filière à responsabilité élargie du producteur des produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment ;

**CONSIDERANT** la nécessité pour les EPCI de collecter de mandater le Sitom Sud Gard en vue de la signature de la convention avec les éco-organismes agréés de la filière REP PMCB.

**Monsieur le Président expose à l'assemblée :**

Le Sitom Sud Gard nous informe que le contrat type relatif à la filière Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) pour les déchets issus des Produits et des Matériaux de la Construction et du Bâtiment (PMCB), est paru au mois d'août 2023, pour un démarrage prévisionnel du contrat au 1er janvier 2024.

Ce contrat a pour objet de régir les relations entre les Eco-organismes signataires et la Collectivité qui assure la reprise des Déchets issus des PMCB dans le cadre du service public de gestion des déchets. Il intervient dans le cadre des obligations qui pèsent sur les metteurs sur le marché de ces produits et matériaux, à l'égard de la Collectivité.

Le Sitom Sud Gard, en charge de la compétence de traitement, prévoit à terme de signer le contrat et ses annexes avec les éco-organismes gestionnaires de cette filière.

Pour ce faire les EPCI de collecte, adhérents au Sitom Sud Gard doivent mandater le Sitom Sud Gard pour signer la convention avec les éco-organismes agréés de la filière-REP PMCB.

Cela permettra une contractualisation globale du Sitom Sud Gard pour le compte de ses collectivités adhérentes, pour les déchèteries présentes sur le territoire du syndicat.

Toutefois, les EPCI resteront libres de déterminer les déchèteries qui accepteront les flux de déchets inclus dans la REP PMCB, et d'accepter ou non les déchets professionnels.

Les délibérations des EPCI de collecte, autorisant la signature par le Sitom Sud Gard, sont un préalable pour finaliser la contractualisation et pour inclure les EPCI dans le périmètre de la convention.

**En conséquence, il est demandé** au Conseil communautaire de délibérer.

**Où l'exposé du Président,**

**Les élus suivants n'ont pas souhaité prendre part au vote : Alberto CAMAIONE, Audrey CIMINO (par procuration), Hélène DEYDIER, Gilles DONADA, Mireille FOGASSE, Maurice MOURET, Jean-Pierre PERIGNON, Marie-France PERIGNON, Roger ROLLAND, Yvette ROUVIER, Julien SANCHEZ, Max SOULIER, Marie-Pierre THEULOY (par procuration), Stéphane VIDAL :**

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire avec 18 voix « pour » autorise le Président à mandater le Président du Sitom Sud Gard pour signer la convention et ses annexes avec les éco-organismes agréés de la filière REP PMCB, afin que les déchèteries concernées de notre territoire, puissent être intégrées dans le périmètre d'intervention du Sitom Sud Gard.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Le Président de la Communauté de Communes « Beaucaire Terre d'Argence » et Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération. Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire. Cet acte peut également faire l'objet d'un recours déposé via l'application [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)



Fait à Beaucaire, le 05/10/2023

Le Président  
Juan MARTINEZ

Le secrétaire de séance  
Frédéric MARTIN

Certifie exécutoire,  
Compte tenu de la transmission  
- en Préfecture le  
- la publication le

Accusé de réception en préfecture  
030-243000585-20231005-23-089-CC  
Date de télétransmission : 05/10/2023  
Date de réception préfecture : 05/10/2023

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Votants
33	27	32
QUESTION N°		
23-090		
OBJET		
Validation Projet Social de Territoire CCBTA		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abst
18		14
CONVOCAATION		
26/09/2023		
DEPOT EN PREFECTURE		

Le trois octobre deux mille vingt-trois le Conseil communautaire de la Communauté de Communes « Beaucaire Terre d'Argence » étant assemblé en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes à Beaucaire, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ.

**Étaient présents :** M et Mme : Alberto CAMAIONE, Catherine CHARDON CLIMENT, Hélène DEYDIER, Gilles DONADA, Gilles DUMAS, Judith FLORENT, Mireille FOUGASSE, Jean-Marie FOURNIER, Christophe GIBERT, Jean-Marie GILLES, Jean-Paul GRANIER, Stéphanie MARMIER, Frédéric MARTIN, Juan MARTINEZ, Maurice MOURET, Aurélie MUNOZ, Myriam NESTI, Pascale NOAILLES-DUPLISSY, Jean-Pierre PERIGNON, Marie-France PERIGNON, Olivier RIGAL, Roger ROLLAND, Yvette ROUVIER, Julien SANCHEZ, Claudine SEGERS, Max SOULIER, Stéphane VIDAL.

**Était absent :** M. Éric MAYOL

**Procurations :** de Audrey CIMINO à Marie-France PERIGNON, de Dominique PIERRE à Pascale NOAILLES-DUPLISSY, de Delphine POIRIER à Jean-Marie FOURNIER, de Lucie ROUSSEL à Stéphanie MARMIER, de Marie-Pierre THIEULOY à Julien SANCHEZ.

**Conformément à l'article L5211-1 du CGCT, est désigné comme secrétaire de séance Monsieur Frédéric MARTIN.**

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;  
**Vu** le code de la sécurité sociale notamment les articles L.263-1, L.223-1 et L.227-1 à L.227-3 ;  
**Vu** le code de l'action sociale et des familles ;  
**Vu** l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'action sociale des Caisses d'Allocations Familiales (CAF) ;  
**Vu** les statuts de la Communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence ;  
**Vu** la convention territoriale globale conclue en 2019 avec la CAF et la MSA ;  
**Vu** la convention Grandir en Milieu rural (GMR) conclue en 2022 avec la MSA Languedoc ;  
**Vu** la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) 2023-2027 entre l'Etat et la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF) ;

#### Considérant

- **Que** les différents partenaires de la Communauté de Communes de Beaucaire Terre d'Argence (CCBTA) dont la CAF, la MSA, et les cinq communes membres de la CCBTA partagent des orientations générales et des engagements politiques déclinés comme suit dans une Convention Territoriale Globale (CTG) : réduire les inégalités et renforcer le maillage territorial en matière d'offre de services aux familles ; favoriser l'inclusion sociale de toutes les familles avec une attention particulière aux facteurs de fragilité dans une perspective préventive ; favoriser l'accès aux droits et aux services par l'information aux familles et le développement de nouveaux services ; favoriser le lien social, l'engagement citoyen et renforcer les solidarités ; favoriser l'accès au logement ; encourager les dynamiques locales par la participation des familles et la mobilisation des acteurs.
- **Que** dans la perspective de renouveler la Convention Territoriale Globale pour la période 2023-2026, il est proposé à la CCBTA de valider un Projet Social de Territoire qui permettra d'obtenir un financement des actions par la CAF et la MSA.

Etabli à partir d'un diagnostic associant l'ensemble des acteurs concernés et tenant compte des problématiques du territoire de la CCBTA, le Projet Social de Territoire constitue le socle de base au renouvellement de la CTG.

Il comprend l'état des lieux du territoire, l'évaluation des actions 2019-2023 et les enjeux stratégiques de la nouvelle CTG

Accusé de réception en préfecture  
030-243000585-20231005-23-090-CC  
Date de télétransmission : 05/10/2023  
Date de réception préfecture : 05/10/2023

**Monsieur le Président expose** au conseil communautaire que le Projet Social de Territoire constitue le préalable au renouvellement de la CTG.

**Monsieur le Président rappelle** à l'assemblée que la CAF et la MSA contribuent à une offre globale de services aux familles au moyen du versement des prestations légales, du financement des services et des structures ainsi que de l'accompagnement des familles.

**Monsieur le Président propose** la validation du Projet Social de Territoire, ci-joint annexé.

**Où l'exposé du Président,**

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire avec 18 voix « pour » et 14 « abstentions » de Alberto CAMAIONE, Audrey CIMINO (par procuration), Hélène DEYDIER, Gilles DONADA, Mireille FOUASSE, Maurice MOURET, Jean-Pierre PERIGNON, Marie-France PERIGNON, Roger ROLLAND, Yvette ROUVIER, Julien SANCHEZ, Max SOULIER, Marie-Pierre THIEULOY (par procuration), Stéphane VIDAL :**

**Article 1 :** Approuve le Projet Social de Territoire tel que présenté en annexe.

**Article 2 :** Autorise le Président et/ou le Vice-Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Le Président de la Communauté de Communes « Beaucaire Terre d'Argence » et Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération. Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire. Cet acte peut également faire l'objet d'un recours déposé via l'application [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Fait à Beaucaire, le 05/10/2023

Le Président  
Juan MARTINEZ

Le secrétaire de séance  
Frédéric MARTIN

Certifié exécutoire,  
Compte tenu de la transmission  
- en Préfecture le  
- la publication le

Accusé de réception en préfecture  
030-243000585-20231005-23-090-CC  
Date de télétransmission : 05/10/2023  
Date de réception préfecture : 05/10/2023



# PROJET SOCIAL DE TERRITOIRE



Préparé pour : Communauté des communes de Beaucaire Terre d'Argence

Préparé par :

- Un groupe de 5 étudiants en Master 2 Droit Public des Affaires Locales, Université de Nîmes
- Les chargées de coopération du territoire
- Les responsables du service Petite Enfance de la CCBTA



Accusé de réception en préfecture  
030-243000585-20231005-23-090-CC  
Date de télétransmission : 05/10/2023  
Date de réception préfecture : 05/10/2023

# SOMMAIRE GENERAL

**Diagnostic territorial**

**Evaluation des actions de la CTG 2019-2023**

**Arbre à objectifs stratégiques**

**Annexes**

# DIAGNOSTIC TERRITORIAL

# SOMMAIRE

## **1. Contexte général de la Convention Territoriale Globale (CTG) et Grandir en Milieu Rural (GMR)**

1.1. La Convention Territoriale Globale

1.2. La convention Grandir en Milieu Rural

## **2. Les caractéristiques du territoire**

## **3. L'habitat en Terre d'Argence**

3.1. L'opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain (OPAH-RU) de la CCBTA

3.2. Les projets structurants de la CCBTA

3.3. Les autres opérations en lien avec la CCBTA

## **4. La petite enfance**

4.1. Le Relais Petite Enfance (RPE)

4.1.1. Des informations pratiques pour la recherche d'un mode d'accueil

4.1.2. Un lieu de rencontre et d'échanges

4.1.3. Un appui aux professionnels

4.1.4. Les Maisons d'Assistants Maternels

4.1.5. L'évolution du nombre d'assistants maternels sur le territoire

4.2. Les structures d'accueil collectives petite enfance

## **5. La parentalité en Terre d'Argence**

5.1. La CCBTA, un territoire attractif pour les familles

5.2. Les actions « parentalité » de la petite enfance

5.3. Le REAAP, Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents

5.4. Les actions « parentalité » de l'enfance-jeunesse

## **6. L'enfance-jeunesse**

- 6.1. Le public accueilli et leur famille
- 6.2. Les structures Enfance Jeunesse
- 6.3. Forces, Faiblesses, Menaces et Opportunités
- 6.4. Analyse

## **7. L'accès aux droits et aux services de proximité**

- 7.1. Les services au public
- 7.2. L'accès aux droits

## **8. La mobilité en Terre d'Argence**

- 8.1. L'usage prédominant de la voiture
- 8.2. Les transports en commun par autocar
- 8.3. Les transports en commun par le train
- 8.4. Mobilité douce



Le territoire de la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence (CCBTA) se situe en Occitanie au sud-est du département du Gard (30).

La CCBTA est un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) créé en 2002.

La CCBTA regroupe 5 communes : **BEUCAIRE, BELLEGARDE, JONQUIÈRES SAINT VINCENT, FOURQUES, VALLABREGUES.**

TOTAL HABITANTS : 31.293 habitants.

- **BEUCAIRE** : 15.906 habitants.
- **BELLEGARDE** : 7.353 habitants.
- **JONQUIERES ST VINCENT** : 3.850 habitants.
- **FOURQUES** : 2.796 habitants.
- **VALLABREGUES** : 1.388 habitants.

(Selon les données INSEE de 2019)

**Superficie du territoire** : 205,37 km<sup>2</sup>.

# 1. Contexte général de la CTG et de GMR

La CCBTA exerce les compétences suivantes :

- Aménagement de l'espace communautaire
- Développement économique
- GEMAPI<sup>1</sup>
- Gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets ménagers
- Politique du logement
- Tourisme
- Infrastructures portuaires
- Propreté Urbaine
- Patrimoine
- Relais Petite Enfance (RPE), Lieux d'Accueil Enfants-Parents (LAEP)
- Randonnée, piste cyclable, éclairage public, voirie intercommunautaire.

Les compétences Petite Enfance, Enfance et Jeunesse s'exercent au niveau communal. Le champ d'action de la CCBTA dans ces domaines est donc plus limité.

Cependant des actions dans le cadre de la CTG ont pu être engagées notamment des actions d'interconnaissance, de mise en réseau et de formation.

Grâce à la gestion de la compétence RPE et LAEP ce travail était déjà engagé depuis plusieurs années avec les services de la petite enfance.

La CTG a permis d'impulser cette dynamique au niveau de l'Enfance Jeunesse.

---

<sup>1</sup> Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

## 1.1. La Convention Territoriale Globale

La Convention Territoriale Globale est une convention de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire.

Elle se concrétise par la signature d'une convention entre la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) et un groupement de communes pour 4 ans. Elle remplace progressivement les CEJ (Contrats Enfance Jeunesse) dont elle dépasse le cadre d'action pour toucher tous les thèmes englobés par la branche famille.

La CTG a été signée en septembre 2019 par la CAF, la CCTBA, les 5 communes de l'EPCI et la MSA<sup>2</sup>.

Les objectifs d'une CTG sont les suivants :

- *Favoriser la coordination avec les collectivités.*

La plupart des interventions relèvent de champs de compétence partagés. En recensant les interventions de chacun, la CTG clarifie les missions premières et souligne les complémentarités. Elle rend visible les interventions des acteurs sur le territoire et favorise leur coordination.

- *Territorialiser l'offre globale de services.*

La CTG vise à adapter le projet social aux besoins du public du territoire en tenant compte des partenaires présents et schémas existants.

- *Impulser des projets prioritaires en favorisant les complémentarités.*

En valorisant l'ensemble des actions conduites sur le territoire, les partenaires appréhendent mieux l'ensemble des problématiques de leur territoire, mesurent les avancées, opèrent des choix et impulsent de nouveaux projets. La CTG facilite les choix stratégiques des acteurs et leur engagement à définir une programmation des actions à mettre en œuvre.

- *Donner du sens et gagner en efficacité.*

Le diagnostic systématique favorise la bonne utilisation des fonds publics et facilite une bonne implantation territoriale de services.

- *Rationaliser les engagements contractuels.*

Avec la CTG, les collectivités signataires disposent d'un document cadre de référence où la complémentarité des interventions avec la CAF est mise en valeur.

---

<sup>2</sup> Mutualité Sociale Agricole

## 1.2. La Convention Grandir en Milieu Rural (GMR)

La Convention GMR a été signée avec la MSA Languedoc en décembre 2022.

Ce dispositif GMR a pour objectif de répondre aux besoins prioritaires des familles agricoles et rurales dans le champ de l'Enfance Jeunesse.

5 thématiques prioritaires peuvent être développées :

- L'accueil de la petite enfance
- Les loisirs/vacances
- La parentalité
- La Mobilité
- Le Numérique

Au-delà d'un dispositif financier, la CTG et GMR constituent un véritable levier décisif à la définition, la mise en œuvre et la valorisation d'un projet de territoire. Ils visent à renforcer l'efficacité, la cohérence et la complémentarité des actions en direction des habitants.

## 2. Les caractéristiques du territoire

Indicateurs	EPCI	Beaucaire	Bellegarde	JSV	Fourques	Vallabregues	Gard	National
Nb d'habitants	31293	15906	7353	3850	2796	1388	748 437	66,98 M
Taux évolution population %	0,47	-0,14	1,92	1,2	-0,46	0,28	0,34	0,36
Solde naturel %	0,5	0,48	0,52	0,72	0,28	0,5	0,11	0,29
Solde migratoire %	-0,02	-0,61	1,4	0,49	-0,74	-0,22	0,24	0,06
% <25 ans	29,9	30	30,9	32	25,1	28	27,7	29,7
% >60 ans	25,8	26,3	23,1	24,3	31,7	26	29,7	26
Taux de natalité pour 1000 habitants	13	14,1	12,2	13,3	10,8	9,3	10,8	11,8
CSP								
Prof inter sup	4,3	3,8	4,1	3,6	8,4	3,6	6,3	9,5
Prof. Inter	12,8	10,2	16,6	11,7	16,9	16,3	12,9	14,1
Retraités	26,7	26,4	25,4	28,4	28,4	28,5	30,1	27
Revenu médian (2020)	19670	17900	21310	20500	22900	21280	20740	22400
Taux de chômage 15-64 ans	18,1	22,7	14,8	13,6	11,1	13,9	16,8	13,4
Taux familles monoparentales	11	13,2	8,8	5,9	9,5	13	10,5	9,9
Taux de familles avec enfants	29,4	27,7	33,2	34,6	24,6	27,1	23,9	25,2
% NEETS <sup>3</sup> 15-24 ans déscolarisés, sans emploi, ni formation	21,5	25,2	17,5	19,3	14,3	17,3	20,1	16,3
Taux logement social	9,5	15,3	5,4	2,8	0	0,3	10,3	15

Données INSEE 2019

### ➤ Données liées à la population

Les villages de Bellegarde et Jonquières St Vincent voient leur nombre d'habitants augmenter contrairement à Beaucaire et Fourques (source Insee 2019).

<sup>3</sup> Not in Education, Employment or Training (se traduit par « ni en emploi, ni en études, ni en formation »)

## CCBTA - COMMUNAUTÉ DES COMMUNES BEAUCAIRE TERRE D'ARGENCE

La population du territoire s'élevait à 29 135 habitants en 2010. Selon l'Insee, ce chiffre est monté à 31 143 habitants en 2020. La population est donc en légère augmentation. Le territoire a une moyenne de retraités inférieure au département. Toutefois, la population est vieillissante depuis 2008, avec une proportion des 60 ans et plus de 19% en 2008, 23% en 2013 et 26% en 2019. Le taux de natalité, lui, est supérieur à celui du département. Les familles sur le territoire sont nombreuses, particulièrement sur Bellegarde et Jonquières St Vincent. Ce qui explique le besoin d'accompagnement à la parentalité qu'elles expriment.

Personnes couvertes toutes prestations légales de la branche Famille à la MSA		
Indicateurs	CC Beaucaire Terre d'Argence	France
Nombre de personnes couvertes toutes prestations légales de la branche Famille à la MSA	2 442	1 106 082
Part de la population couverte par une prest. légale famille au RA dans la population totale (%)	7,9 ▲	1,7

Sources MSA, SISREFAL, INSEE-2020

Sur le territoire, 2442 personnes sont couvertes par des prestations légales de la MSA, soit 7,9% de la population (moyenne nationale de 1,7%), ce qui tend à montrer qu'une forte population est issue du milieu agricole.

De même, selon les chiffres de 2020 de l'Insee, la proportion d'ouvriers et d'employés est très importante sur le territoire (respectivement 18,0% et 24,3% de la population des ménages). La présence de cadres supérieurs ou de professions intermédiaires supérieures est faible sur la communauté de communes, hormis sur Fourques qui concentre 8,4 % de professions intermédiaires supérieures.

Le solde migratoire est positif à Bellegarde et Jonquières St Vincent, mais négatif sur les autres communes. On observe une forte affluence de population d'origine maghrébine et latino-américaine, essentiellement à Beaucaire. Parlant difficilement français, certains ont un accès plus difficile aux services publics et aux infrastructures, comme au numérique.

La population du territoire se situe en deçà du seuil de pauvreté médian dans le département du Gard. Le revenu médian du territoire est très faible : 19670 euros contre 20740 dans le Gard. Le taux de pauvreté est de 22,2% concernant la CCBTA, contre 19,8% à l'échelle du Gard. Jonquières-Saint-Vincent et Beaucaire sont les communes les plus concernées par cette précarité. Le taux de chômage est important à Beaucaire (22,7%) mais inférieur au département sur les autres communes.

➤ **Données liées au tissu associatif**

Le tissu associatif est très fort :

- Associations sportives
- Associations culturelles
- Associations à vocation sociale :
  - La Maison des Familles portée par l'association Conseil Ecoute et Formation Autour de l'Enfant,
  - L'Espace de Vie Sociale à Beaucaire porté par l'association les 4A
  - L'Espace de Vie Sociale à Vallabrègues porté par les Foyers Ruraux
  - Le tiers-lieu Booster 3.0 porté par l'association Samuel Vincent

Pour compléter l'offre culturelle, toutes les communes sont équipées de bibliothèques ou médiathèques.

➤ **Données liées à l'habitat**

Riche de son patrimoine ancien, la collectivité a engagé une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) dans toutes les communes du territoire. Le nombre de logements indécents est surtout concentré dans le centre ancien de Beaucaire. Ainsi, la mise en place du permis de louer permet de lutter contre l'habitat indigne et de favoriser l'accès au logement décent. Dans le cadre du projet Sud Canal, des logements neufs, de l'hôtellerie et une résidence pour les seniors ont été prévus sur Beaucaire, entre autres projets futurs.

La majorité des réhabilitations de l'habitat vétuste ont lieu à Beaucaire (pour 80%), Bellegarde et Jonquières-Saint-Vincent.

Les besoins en logements sont importants en Terre d'Argence et des évolutions sociétales telles que les crises économiques, l'augmentation des familles monoparentales, le vieillissement de la population, etc. génèrent constamment des nouveaux besoins.

La CCBTA propose une offre de 1781 logements sociaux. Les chiffres démontrent que c'est insuffisant.

En 2018, on dénombrait 1 attribution pour 8 demandes. En 2019, 470 demandes n'étaient pas satisfaites.

La plupart des logements sociaux sont situés à Beaucaire (15,3%) et à Bellegarde (5,4%)

### ➤ **Données liées à l'Enfance Jeunesse**

Les forces du territoire en matière de petite enfance sont nombreuses. Les structures d'accueil collectif sont présentes sur quatre communes (seule la commune de Fourques ne dispose pas de structure d'accueil collectif du jeune enfant).

Il est à observer une répartition inégale de services sur le territoire de la CCBTA en matière de petite enfance, parentalité et enfance-jeunesse. Les infrastructures sur les communes sont les suivantes :

- Beaucaire : CMS<sup>4</sup>, EVS<sup>5</sup>, EAJE<sup>6</sup>, Maison des Familles, LAEP, CMPEA<sup>7</sup> et ALSH<sup>8</sup> primaire et maternel
- Bellegarde : EAJE, Maison des Jeunes et ALSH primaire et maternel
- Jonquières St Vincent : EAJE, LAEP, ALSH primaire et maternel
- Vallabrègues : EAJE, EVS, ALSH primaire et maternel
- Fourques : ALSH primaire et maternel

Toutes les communes ont du personnel et des services pour les enfants en très bas âge jusqu'à quatre ans. Seule la commune de Fourques n'est pas dotée d'une structure d'accueil collectif du jeune enfant. Les familles ont recours au mode de garde individuel sur le village.

### ➤ **Données liées à la mobilité**

Développer les mobilités alternatives ou plus douces est un défi pour un territoire à la périphérie de grands centres urbains. Seule Beaucaire est desservie par une ligne de train et le transport public géré par la région Occitanie est rare. Les habitants ont recours à la mobilité individuelle faute de transports alternatifs. L'utilisation de la voiture est majoritaire dans la CCBTA. Elle est utilisée à 86% par les citoyens, ce qui est problématique en termes d'émissions de gaz à effet de serre.

<sup>4</sup> Centre Médico-Social

<sup>5</sup> Etablissement de Vie Social

<sup>6</sup> Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant

<sup>7</sup> Centre Médico-Psychologique Enfant et Adolescent

<sup>8</sup> Accueil de Loisirs Sans Hébergement

### 3. L'habitat en Terre d'Argence



Les caractéristiques de l'habitat ont peu évolué depuis le diagnostic précédent. Le parc privé de logement est composé essentiellement d'habitations individuelles puisque seulement 1/6 des habitations sont situées dans des logements collectifs soumis au régime de la copropriété.

Ce parc est ancien : 44,6% des logements ont été construits avant 1970, avant les premières réglementations thermiques.

La part des logements vacants est supérieure à la moyenne dans le Gard, 10,7% contre 8,2% dans le Gard. Les personnes seules, en particulier les personnes de plus de 65 ans et les jeunes actifs, ont du mal à se loger.

1781 logements sociaux, situés principalement sur la ville de Beaucaire (82%) et celle de Bellegarde (14%). Près de 70% des ménages sont éligibles au logement social et en 2019, il y avait 470 demandes de logement social en attente.

Deux communes sur le territoire sont limitées dans leur capacité à étendre leur urbanisation en raison de plan de prévention du risque inondation (Fourques et Vallabrègues).

Fort de ce constat dans le précédent contrat, les initiatives en matière de création et d'amélioration de l'habitat ont été lancées principalement sous l'égide de la CCBTA pendant la période précédente.

#### 3.1. L'opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain (OPAH-RU) de la CCBTA

L'opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain (OPAH-RU) permet la mise en œuvre d'une politique de réhabilitation du parc immobilier bâti et d'amélioration de l'offre de logements dans des quartiers où sont identifiés des phénomènes de vacances ou une prégnance de l'habitat dégradé ou insalubre. Elle vise à répondre au mieux aux besoins des

populations résidentes et à contribuer à l'amélioration du cadre de vie et à la préservation de la mixité sociale.

Il s'agit d'un dispositif contractuel qui prend la forme d'aides financières et de services d'accompagnement, liant la CCBTA (EPCI compétent en matière d'habitat), l'ANAH<sup>9</sup> (acteur central des OPAH) ainsi que l'Etat, le Conseil Départemental du Gard pour une durée déterminée de 5 ans (2018-2022).



Le bilan de L'OPAH-RU de la CCBTA est satisfaisant, car il a permis de réhabiliter 244 logements sur un objectif de 331 (74% de l'objectif) dont 168 logements réhabilités à Beaucaire. Les propriétaires occupants s'orientent principalement vers des travaux :

- De lutte contre la précarité énergétique (46%)
- De travaux d'adaptation (40%)

Les propriétaires bailleurs s'orientent principalement vers des travaux :

- De réhabilitation complète sur des bâtis dégradés vacants ou occupés

Ce programme a engendré 10 719 228 €, dont 80 % des travaux ont été réalisés sur le territoire de Beaucaire (8 486 164 €). Le reste des travaux ont été menés sur les communes de Bellegarde et de Jonquières Saint Vincent.

4 314 311 € de subventions octroyées (dont 1 261 000€ par la CCBTA, soit 30%).

Outre l'objet de l'opération elle-même, on peut noter des retombées économiques pour le territoire avec un pourcentage des travaux réalisés par les entreprises du territoire de la CCBTA à 30%.

<sup>9</sup> Agence Nationale de Habitat

La CCBTA annonce vouloir prolonger ce dispositif pour une nouvelle période de 5 ans. Cette nouvelle OPAH serait alors étendue dès 2024 à Vallabrègues et Fourques. Ce qui fait que les cinq communes de la CCBTA seront pourvues de cet outil.



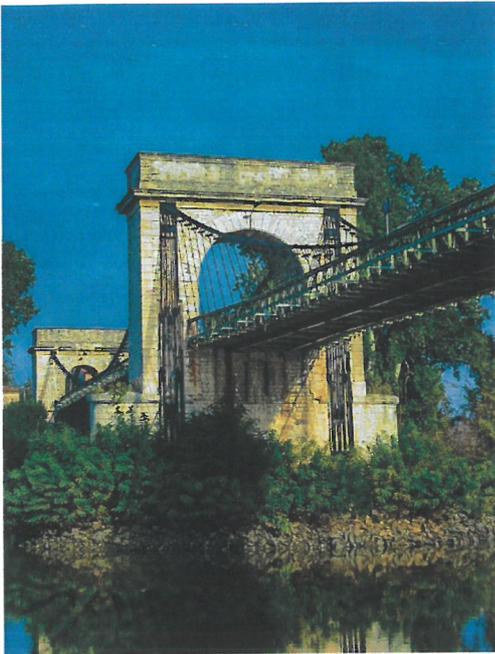
Le territoire va ainsi pouvoir continuer à restaurer les centres ville des communes du territoire afin d'assurer la préservation des intérêts patrimoniaux, culturels et historiques de l'architecture de ces zones tout en portant des aménagements nécessaires à la vie sociale actuelle : amélioration de la circulation, préservation de la sécurité des piétons et de l'accessibilité des logements privés.

### 3.2. Les projets structurants de la CCBTA

A ce jour, tous les équipements mentionnés ont été réalisés hormis le centre des congrès de Beaucaire qui le sera au terme de l'année 2026.

Un nouveau contrat local d'aménagement a été acté par le conseil communautaire avec les équipements suivants pour la période 2020-2026 ; il s'agit de :

- Centre des Congrès (complément) à Beaucaire
- Stade de football des Clairettes, réaménagement des locaux vestiaires, sanitaires et mise en place d'une pelouse synthétique à Bellegarde
- Aménagement d'une aire de stationnement entre la rue de Saint-Gilles et la rue du Rieu à Bellegarde
- Aménagement d'une voie verte depuis l'entrée de ville côté Beaucaire jusqu'au rond-point de la cave coopérative à Bellegarde
- Réhabilitation du Mas Saint-Michel en équipement culturel et touristique à Fourques
- Création nouvelle voie Sud Est, avec parking et voie piéton vélo à Jonquières-Saint-Vincent
- Aménagement de la place à Saint Vincent, aménagement de la place du 11 novembre à Jonquières-Saint-Vincent
- Rénovation rue de l'Eglise à Jonquières-Saint-Vincent



- Aménagement urbain en lien avec attractivité commerciale, création d'un parking de proximité pour finaliser la piétonisation de la place du village à Vallabrègues
- Réhabilitation du presbytère (intérieur et jardin) pour installation d'un atelier de vannerie à Vallabrègues.

La CCBTA est pleinement investie dans le développement des voies vertes reliant ces différentes communes et même au-delà de son territoire.

### 3.3. Les autres opérations en lien avec la CCBTA

La CCBTA a participé activement aux opérations menées sur le territoire des communes.

On peut dénombrer de nombreux projets structurants :

- Le lancement de la Zone d'Aménagement Concertée Sud Canal : logements neufs + hôtellerie + résidence « séniors » sur Beaucaire
- La mise en œuvre sur le territoire des cinq communes du périmètre d'une aide financière pour les travaux de ravalement de façades en complément de celles existantes sur les communes.
- La mise en place du Permis de louer en 2021 par la CCBTA, avec délégation de la mise en œuvre et du suivi à la mairie de Beaucaire. Il concerne le secteur du site patrimonial remarquable (centre ancien) de Beaucaire. La Mairie est chargée de l'application de ce dispositif et de visiter les différents logements en vue d'autoriser ou non leur location en fonction de critères précis. Ce dispositif envoie un message fort en faveur de la Lutte contre l'Habitat Indigne, assure aux candidats locataires l'accès à un logement décent et permet une meilleure connaissance de l'état du parc locatif.

La CCBTA est engagée dans l'amélioration du parc de logements privés avec le Programme d'Intérêt Général (PIG) « Habiter Mieux » depuis 2012 sur le territoire des cinq communes. Le PIG départemental octroie les aides de l'ANAH (Agence nationale de l'Habitat) pour la réalisation de travaux de rénovation thermique. Ces travaux sont financés jusqu'à 50 % du montant HT plafonnés

à 20 000 €, sous conditions de ressources pour les propriétaires occupants et sous condition de conventionnement avec l'ANAH pour les propriétaires bailleurs.

La CCBTA octroie une aide forfaitaire complémentaire de 500 € par dossier instruit sur le territoire.

Renforcer la mise en relation des deux entités urbaines de Jonquières et de Saint-Vincent grâce à l'opération d'aménagement du triangle « entre Jonquières et Saint-Vincent ». Développer un nouveau quartier à haute qualité environnementale et paysagère en extension de l'enveloppe urbaine : Peire Fioc à Jonquières-St-Vincent (6,5 ha).



L'ouverture à l'urbanisation d'une zone en extension urbaine sur le plateau de Bellegarde.

## 4. La Petite Enfance

### 4.1. Le Relais Petite Enfance

**Relais Petite Enfance**  
Communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence

Un lieu d'écoute d'informations d'échanges d'accompagnement dans l'accueil du jeune enfant

Adressé aux Assistant.e.s Maternel.le.s, Gardes d'Enfants à domicile, aux parents et aux enfants

1, avenue de la croix-blanche - 30300 beaucaire RPE/CCBTA

Le RPE de la Communauté des Communes Beaucaire Terre d'Argence, anciennement RAM (Relais Assistants Maternels), est un lieu gratuit d'accueil, d'information et d'accompagnement pour les assistants maternels, les gardes à domicile, les parents et leurs enfants.

Initiés par la CNAF<sup>10</sup>, les Relais Petite Enfance sont basés sur des principes fondamentaux de neutralité et de gratuité. Leurs missions ont été élargies par la loi d'Accélération et de Simplification de l'Action Publique (dite loi ASAP) de décembre 2020. Ainsi, ils deviennent des points

<sup>10</sup> Caisse Nationale des Allocations Familiales

de référence et d'information pour les parents et les professionnels de l'accueil individuel (assistant maternel et garde d'enfant à domicile).

#### *4.1.1. Des informations pratiques pour la recherche d'un mode d'accueil*

Le RPE est géré par la Communauté des Communes Beaucaire Terre d'Argence. La responsable informe les parents sur les différents modes d'accueil (individuels et collectifs) existant sur le territoire concerné et diffuse la liste des assistants maternels. Elle répond également aux questions juridiques de 1er niveau des parents-employeurs d'un assistant maternel, et les oriente si besoin vers les instances compétentes.

La responsable du RPE accompagne ainsi les parents dans leur rôle d'employeur en les informant notamment sur les droits et obligations qui en découlent (établissement du contrat de travail, bulletin de salaire...) et sur les aides auxquelles ils peuvent prétendre.

Depuis octobre 2022, le poste de la responsable du RPE a été renforcé avec l'embauche d'une seconde professionnelle.

#### *4.1.2. Un lieu de rencontres et d'échanges*

Le RPE Beaucaire Terre d'Argence constitue également un lieu d'échanges avec d'autres parents et professionnels de la petite enfance.

Pour ce faire, il s'appuie sur l'organisation de temps collectifs, réunions à thème, conférences, manifestations festives en suscitant l'implication des assistants maternels, gardes d'enfants à domicile et des parents.

#### *4.1.3. Un appui aux professionnels*

Les animatrices du RPE apportent aussi aux professionnels de l'accueil individuel un soutien et un accompagnement dans leur pratique quotidienne en leur donnant la possibilité de se rencontrer et d'échanger leurs expériences. Des analyses de pratiques professionnelles sont mises en place depuis janvier 2023 et concernent un groupe de 8 assistantes maternelles. Il s'agit pour elles d'échanger, avec l'appui d'une psychologue clinicienne, autour de situations rencontrées dans leur quotidien.

Par ailleurs, le RPE constitue un levier pour le départ en formation continue des assistants maternels. Chaque année un programme de 4 à 5 formations est proposée aux assistants maternels afin de contribuer à leur professionnalisation.

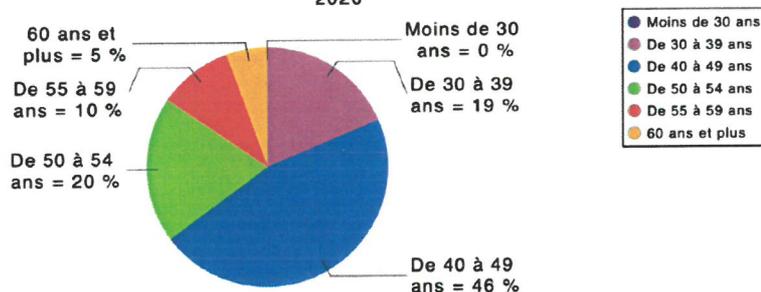
#### 4.1.4. Les Maisons d'Assistants Maternels (MAM)

Il existe 2 Maisons d'assistantes maternelles sur le territoire :

- « La maison des lutins » à Beaucaire. Elle regroupe 2 assistantes maternelles agréées par le conseil départemental pouvant accueillir jusqu'à 8 enfants âgés de 0 à 6 ans.
- « La MAM' enchantée » à Bellegarde. Elle peut accueillir jusqu'à 8 enfants, encadrés par deux assistantes maternelles.

#### 4.1.5. L'évolution du nombre des assistants maternels

REPARTITION PAR AGE DES ASSISTANTES MATERNELLES EN ACTIVITE AU 31 DECEMBRE 2020



Personnalisé RAM BEUCAIRE 2020

SOURCES : CNAF, CCMSA et Acoess-Centre Pajemploi, MEN-DEPP, IMAJE

#### Evolution de l'offre d'accueil des jeunes enfants

TERRITOIRES Années	RAM BEUCAIRE				GARD	
	2018	2019	2020	Evolution annuelle moyenne sur 3 ans	2020	Evolution annuelle moyenne sur 3 ans
Assistants maternelles agréées en activité au 31/12	97	95	91	-3,1 % ↘	1 773	-3,8 % ↘
Assistants maternelles en activité pour 100 enfants Caf & Msa < 3 ans	8,3	7,9	7,9	-2,5 % ↘	8,2	-1,5 % =
Assistants maternelles agréées actives au moins un mois dans l'année	117	115	104	-5,7 % ↘	2 082	-4,1 % ↘
Assistants maternelles en activité pour 1 E.T.P. animatrice RAM *	100,0	97,9	93,8	-3,1 % ↘	85,0	-8,5 % ↘
Places agréées PMI en EAJE pour 100 enfants Caf & Msa < 3 ans *	12,9	16,3	18,2	+19,1 % ↗	20,6	+1,8 % =
Enfants inscrits de moins de 6 ans en Eaje *	332	392	0	-100,0 % ↘	0	-100,0 % ↘
Enfants de 2 ans scolarisés	43	52	43	+0,0 % =	596	-12,9 % ↘
Assistants maternelles de plus de 55 ans en activité au 31/12	19	18	14	-14,2 % ↘	439	-1,2 % =
Part des assistantes maternelles en activité de 55 ans et plus au 31/12	19,6 %	18,9 %	15,4 %	-2,1 % ↘	24,8 %	+0,6 % =

\*: source(s) de donnée(s) provisoire(s) BCASEQU2020 pouvant fausser l'évolution annuelle

La part des assistants maternels de 55 ans et plus donne une indication des besoins de renouvellement de la profession. Sur le territoire de la CCBTA, on note un recul de la présence des assistants maternels (-3,1%) en 3 ans. Ce recul est moins important que sur le reste du département du Gard, qui s'élève à 3,8% entre 2018 et 2020. La majorité des assistants maternels se situent entre 40 et 54 ans (66%) et 35% d'entre eux ont plus de 50 ans.

## CCBTA - COMMUNAUTÉ DES COMMUNES BEUCAIRE TERRE D'ARGENCE

En 2021, 82 assistantes maternelles agréées étaient en activité au 31/12. Leur nombre ayant été en activité au – 1 mois dans l'année est en baisse régulière :

- 2021 = 97 (-6,7%)
- 2020 = 104
- 2019 = 115

Commune	Nb d'assistants maternels 2019	Nb d'assistants maternels 2021
Beucaire	38	27
Bellegarde	40	35
Fourques	15	17
Jonquières St Vincent	13	11
Vallabrègues	9	7

Source CAF 2021

Parallèlement à la baisse du nombre d'assistants maternels, on observe une baisse des allocataires CAF et MSA avec une diminution des enfants de moins de trois ans. Rappelons toutefois que le nombre de familles est plus élevé sur le territoire de la CCBTA que sur celui du département. Ce taux est particulièrement élevé à Bellegarde et Jonquières St Vincent.

La commune de Bellegarde, plus petite que celle de Beaucaire, centralise le plus d'assistants maternels, ce qui révèle une bonne dynamique de l'accueil individuel sur cette commune.

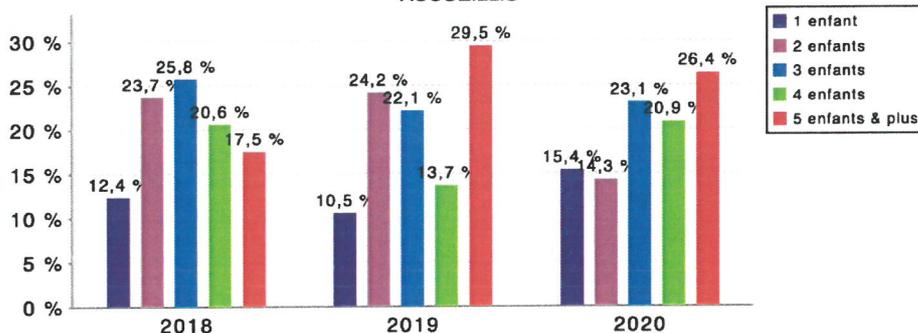
### Evolution du public potentiel

TERRITOIRES Années	RAM BEUCAIRE				GARD	
	2018	2019	2020	Evolution annuelle moyenne sur 3 ans	2020	Evolution annuelle moyenne sur 3 ans
<b>Enfants Caf &amp; Msa &lt; 3 ans</b>	<b>1 167</b>	<b>1 195</b>	<b>1 152</b>	<b>-0,6 %</b> =	<b>21 682</b>	<b>-2,2 %</b> \
Enfants Caf & Msa < 3 ans avec RSA ou AAH	423	481	491	+7,7 % ↗	8 834	+5,6 % ↗
Enfants Caf & Msa < 3 ans sous le seuil des bas revenus	441	441	423	-2,1 % \	7 586	-3,4 % \
<b>% enfants Caf &amp; Msa &lt; 3 ans sous le seuil des bas revenus</b>	<b>37,8 %</b>	<b>36,9 %</b>	<b>36,7 %</b>	<b>-0,5 %</b> =	<b>35,0 %</b>	<b>-0,4 %</b> =
<b>% des 1ères naissances Caf &amp; Msa &lt; 1 an</b>	<b>36,5 %</b>	<b>34,8 %</b>	<b>39,6 %</b>	<b>+1,8 %</b> ↗	<b>39,5 %</b>	<b>+0,1 %</b> =
<b>Familles Caf &amp; Msa avec enfants &lt; 3 ans</b>	<b>1 066</b>	<b>1 108</b>	<b>1 067</b>	<b>+0,0 %</b> =	<b>20 015</b>	<b>-2,1 %</b> \
Dont monoparents	214	219	202	-2,8 % \	3 800	-1,4 % =
<b>Dont % de monoparents</b>	<b>20,1 %</b>	<b>19,8 %</b>	<b>18,9 %</b>	<b>-0,6 %</b> =	<b>19,0 %</b>	<b>+0,1 %</b> =
Dont tous les parents Caf travaillent	417	419	393	-2,9 % \	8 718	-1,6 % =
<b>Dont % des parents Caf qui travaillent</b>	<b>39,1 %</b>	<b>37,8 %</b>	<b>36,8 %</b>	<b>-1,1 %</b> \	<b>43,6 %</b>	<b>+0,2 %</b> =

## Evolution du public potentiel des assistantes maternelles

TERRITOIRES	RAM BEUCAIRE				GARD		
	Années	2018	2019	2020	Evolution annuelle moyenne sur 3 ans	2020	Evolution annuelle moyenne sur 3 ans
Familles avec enfants <6 ans employant une assistante maternelle		298	284	263	-6,1 %	5 694	-1,1 %
Enfants < 6 ans gardés par une assistante maternelle		325	313	288	-5,9 %	6 346	-1,1 %
Enfants < 3 ans gardés par une assistante maternelle		243	225	224	-4,0 %	4 848	-0,4 %
Assistants maternelles accueillant 1 ou 2 enfants		35	33	27	-12,2 %	579	-9,8 %
Assistants maternelles accueillant 3 ou 4 enfants		45	34	40	-5,7 %	707	-4,5 %
Assistants maternelles accueillant 5 enfants ou plus		17	28	24	+18,8 %	487	+6,8 %
Part des assistantes maternelles accueillant 5 enfants ou plus		17,5 %	29,5 %	28,4 %	+4,4	27,5 %	+2,6

## ASSISTANTES MATERNELLES EN ACTIVITE AU 31/12 SELON LE NOMBRE D'ENFANT ACCUEILLIS



Personnalisé RAM BEUCAIRE 2020

SOURCES : Acoess-Centre Pajemploi, IMAJE

## 4.2. Les structures d'accueils collectives petite enfance

Selon les sources CNAF, le taux de couverture de l'accueil du jeune enfant sur la CC Beaucaire Terre d'Argence est de 49.6% (moyenne départementale 50.2%).

- BEUCAIRE :

Il existe différents lieux d'accueils du jeune enfant :

- **Le multi-accueil municipal « Les enfants d'Hélios »**. La structure dispose d'un agrément de 60 places pour l'accueil d'enfants de 2 mois et demi à 4 ans.

- **Le multi-accueil privé « Saint Felix d'Alzon »** est un établissement qui accueille des enfants de la naissance à 4 ans. Cette structure a un agrément de 60 places d'accueil. Une classe de Toute Petite Section, passerelle entre la crèche et l'école maternelle, est proposée pour les enfants de 2 ans et demi.

- BELLEGARDE

**Un multi- accueil municipal « Li Pitchounet »** : cette structure municipale dispose de 45 places d'accueil modulables du jeune enfant, de 2 mois et demi à 3 ans.

- JONQUIERES SAINT VINCENT

Le multi-accueil « Les petits jones » est géré en délégation de services publics par l'IFAC<sup>11</sup>. Il dispose de 20 places permettant d'accueillir un public âgé de 10 semaines à 6 ans.

- VALLABREGUES

Le multi-accueil « Les pitchounets » est géré en délégation de service public par l'association Présence 30. Il dispose de 22 places permettant d'accueillir des enfants de 0 à 5 ans révolus. La structure a obtenu le label « Ecolo-Crèche® » avec mention excellent. Cette démarche permet d'engager collectivement tous les acteurs de la crèche dans un projet innovant et fédérateur en bénéficiant des conseils, des compétences et de l'expertise d'une équipe pluridisciplinaire.

## 5. La parentalité en Terre d'Argence

### 5.1. La CCBTA, un territoire attractif pour les familles

Le territoire de la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence (CCBTA) est très attractif pour les familles. En effet, se situant à l'intersection d'un « triangle » de villes d'importance du Sud de la France, à savoir Avignon, Arles, Nîmes, le territoire attire de plus en plus de jeunes ménages ainsi que de familles. En effet, on observe une part plus importante de familles sur le territoire (56%) que sur le reste du département (48%). De même, on dénombre une part de famille avec des enfants de moins de 3 ans plus importante que sur le reste du département.

2019	CCBTA	Gard	Occitanie	France
Ménage d'une seule personne (%)	30,5	35,9	38,3	36,9
Ménage d'un couple sans enfant (%)	27,5	28	27,2	26,1
Ménage d'une famille monoparentale (%)	11	10,5	9,7	9,9
Ménage d'une famille avec un ou plusieurs enfants (%)	29,4	23,9	22,6	25,2

Source : Observatoire des territoires 2019

<sup>11</sup> Institut de Formation, d'Animation et de Conseil

La CCBTA se distingue des moyennes départementales, régionales et nationales, où le nombre de familles est très élevé. Le nombre de familles monoparentales est supérieur aux autres moyennes, départementale et régionale. Les familles monoparentales les plus nombreuses se situent à Beaucaire. La France compte en moyenne 9,9% de familles monoparentales, 10,5% dans le Gard et 11,0% sur l'intercommunalité.

La répartition est inégale sur le territoire, avec des pourcentages élevés de couples avec enfant sur Bellegarde et Jonquières St Vincent. On note aussi un nombre plus important de familles monoparentales sur Beaucaire et Vallabrègues que sur les autres communes.

Insee 2019	EPCI	Beucaire	Bellegarde	JSV	Fourques	Vallabrègues	Gard	National
Taux de familles monoparentales	11	13,2	8,8	5,9	9,5	13	10,5	9,9
Taux de familles avec enfants	29,4	27,7	33,2	34,6	24,6	27,1	23,9	25,2

## 5.2. Les actions “parentalité” de la petite enfance

Les besoins des familles se diversifient et se multiplient : certaines familles cumulent des problématiques qui les placent en situation de fragilité : vulnérabilité économique et sociale, isolement et mobilité limitée, situations de monoparentalité...

La spécificité des besoins des familles en termes de soutien à la parentalité tient à la distinction entre besoins exprimés et besoins ressentis : contrairement à l'accueil du jeune enfant, le recours aux dispositifs de soutien à la parentalité n'est pas un besoin donnant lieu à une demande « naturelle » de solutions. Par conséquent, les besoins des familles s'identifient dans leurs demandes autant qu'à travers le ressenti des professionnels de terrain. Plusieurs raisons expliquent l'écart entre besoins ressentis et exprimés, et recours effectif aux dispositifs :

- La méconnaissance de l'existence des dispositifs,
- L'absence de besoin ressenti ou le sentiment de ne pas être en droit de bénéficier de ces aides,
- Les contraintes horaires pour les parents dont les emplois du temps professionnels sont instables,
- Les problématiques de mobilité pour les familles résidant en zones plus isolées.

Il n'existe pas de relation systématique entre les situations de précarité des familles et les difficultés qu'elles peuvent rencontrer en matière de parentalité, pour autant ces situations sont un élément pouvant fragiliser l'équilibre de la famille.

Les familles qui connaissent des situations de vulnérabilité économique sont ainsi plus susceptibles d'éprouver des difficultés de parentalité : en termes de temps et de moyens financiers, elles ne sont pas toujours en capacité d'accompagner leurs enfants dans leur développement, leur insertion sociale, leur scolarité... Ces familles portent par conséquent un besoin d'accompagnement par des acteurs extérieurs.

L'isolement social des familles est un enjeu ressenti par les professionnels des services aux familles. Il s'accompagne pour certaines d'une rupture de lien social, avec l'extérieur (voisins et amis, services) autant qu'à l'intérieur même de la famille (relation parents-enfants, rupture de communication).

Les professionnels de la petite enfance travaillant au sein de dispositifs dédiés à l'accueil collectif comme individuel exercent quant à eux quotidiennement des actions de soutien à la parentalité.

Ils sont en effet sollicités par les parents sur des sujets qui les préoccupent concernant notamment le sommeil, l'alimentation de leur enfant, l'autorité parentale... Les dispositifs d'accueil du jeune enfant sont un interlocuteur privilégié des familles sur les sujets de parentalité. Les structures organisent en conséquence des temps d'échange destinés aux familles.

La CCBTA a développé des ateliers parentalité, dans le cadre du dispositif Presaje (Promouvoir Ensemble la Santé du jeune Enfant). Un cycle de 3 cafés des parents a été proposé, en matinée, au cours du premier semestre 2023 : Les émotions de l'enfant, les limites éducatives et l'acquisition de la propreté. De même, des conférences parentalité ont pu être mises en place en 2023 permettant aux familles d'échanger sur les questions éducatives qui les préoccupent.

C'est autant la formation que l'information qui est nécessaire aux professionnels de la petite enfance afin de soutenir les parents dans leur parentalité : outre la connaissance des sujets et la capacité de réponse aux questions des familles, la connaissance interne des dispositifs de soutien à la parentalité est essentielle. Elle permet aux professionnels d'orienter les familles vers les partenaires en capacité de leur venir en aide, et est ainsi une première étape vers la coordination du réseau des services aux familles.

Cette coordination peut, selon l'état de l'interconnaissance partenariale, être plus poussée et mener à une adhésion des structures aux réseaux de soutien à la parentalité (REAAP), porté par Samuel Vincent

Plusieurs actions de parentalité sont organisées sur le territoire intercommunal. Elles se concentrent au nord, sur les communes de Jonquières-Saint-Vincent et Beaucaire. Elles sont menées à la fois par des associations (CEFAE<sup>12</sup>, les 4 A, Samuel Vincent), la PMI<sup>13</sup> et le LAEP intercommunal. Depuis 2020, la CCBTA a déployé une antenne du LAEP sur la commune de Jonquières St Vincent (2 accueils mensuels).

Les LAEP ont pour but à la fois de rompre l'isolement des familles mais aussi d'offrir un premier espace de sociabilisation des jeunes enfants.

“Babill’âge”, à Beaucaire et « Babill’Joncs », à Jonquières St Vincent, sont des lieux d'échanges et de partage entre les parents et leurs enfants en présence de professionnels formés à l'écoute. Gérés par la CCBTA, ils accueillent gratuitement et sans inscription des familles avec leurs jeunes enfants. Depuis 2022, le LAEP bénéficie d'un financement MSA pour son fonctionnement, dans le cadre de la Convention Grandir en Milieu rural.

Par ailleurs, la médiation familiale est organisée par l'association CEFAE en mutualisant les services de 2 associations : l'ADPMF<sup>14</sup> et Tiers-et-Dans. Ces associations assurent des permanences et des entretiens avec des familles dans les locaux de la Maison des Familles, à Beaucaire. La médiation familiale est un temps d'écoute, d'échanges et de négociation dans les conflits familiaux. Elle a pour finalité d'apaiser les tensions et de restaurer un lien familial fragilisé (enfants, parents, grands-parents, héritiers.). Un tiers professionnel qualifié, le médiateur familial, accompagne les familles. Il favorise la reprise du dialogue pour que les parties trouvent elles-mêmes un accord.

Des Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) ont été mis en place sur le territoire. Ce dispositif s'adresse aux enfants d'âge élémentaire mais aussi aux parents, de façon à les accompagner dans le suivi de la scolarité de leurs enfants.



<sup>12</sup> Conseil Ecoute et Formation Autour de l'Enfant

<sup>13</sup> Protection Maternelle Infantile

<sup>14</sup> Association Départementale Professionnelle de Médiation Familiale

7 collectifs sont financés dans le cadre du CLAS pour l'année scolaire 2022/2023, portés par :

- 2 par CEFAE à Beaucaire
- 1 par le stade Beaucairois sur Beaucaire
- 3 par les 4A à Beaucaire
- 1 par Casanostra à Jonquières St Vincent

Ces contrats s'installent après un accord des parents avec les enseignants. Un temps a lieu hors du temps scolaire dans un espace adapté où une aide méthodologique au travail scolaire en petit groupe est dispensée à 8 ou 12 enfants maximum, en fournissant aussi des apports culturels nécessaires à la réussite scolaire des enfants.

Chaque groupe d'enfants est encadré par 2 intervenants professionnels et ou bénévoles, allant des professeurs aux travailleurs et éducateurs sociaux et animateurs. Les parents sont informés et associés à la démarche afin de pouvoir les rapprocher du système scolaire, voire de les impliquer davantage dans la scolarité de leur enfant. Des informations, un dialogue et une médiation avec les familles sont aussi possibles dans le cadre de ces contrats. Les contrats CLAS font l'objet d'appels à projet que la CAF retient et finance.

### **5.3. Le Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement aux parents (REAAP)**

Le public du REAAP est vaste : il concerne toutes les familles ayant un ou des enfants de moins de 18 ans. Ainsi pour 80% des actions, le public n'est pas identifié comme étant spécifique. Les thématiques abordées évoluent en fonction des territoires, l'intérêt des parents se porte cependant en priorité sur les sujets de l'enfance et de la petite enfance.

Les actions du REAAP constituent deux branches : les actions d'information des parents, et les actions pour et avec les parents. La majorité des actions sont collectives : les activités parents-enfants (55%), les groupes d'activité de parents et les groupes de paroles de parents, les conférences débats.

Le réseau est basé sur un fonctionnement centralisé : à sa tête, l'association Samuel Vincent a la charge de la coordination et de l'animation. Cette organisation permet une simplification administrative pour les opérateurs dans le respect de la diversité des structures. L'animation du réseau est assurée par une coordinatrice dédiée à cette fonction, qui informe et communique sur les actions, gère la logistique et le secrétariat du réseau, et propose un appui technique aux structures adhérentes.

## 5.4. Les actions « parentalité » de l'enfance-jeunesse

Dans le cadre de ses activités avec les adolescents, Booster 3.0 met en place une rencontre avec les parents de manière trimestrielle. Ces points sont des espaces d'échanges avec les familles sur les questions adolescentes. Ils sont animés par un éducateur-spécialisé et un intervenant selon les problématiques abordées (souvent un professionnel du soin du DITEP<sup>15</sup> Le Grezan).

Pour toutes questions ou besoin d'intervention, Booster fait appel à un ensemble de partenaires : la prévention spécialisée "Le pré" de Samuel Vincent (expertise dans l'accompagnement d'adolescents et de leur famille), le Ditep Le Grezan (équipe pluridisciplinaire spécialisée dans les troubles du comportement chez les adolescents) et le CMPEA<sup>16</sup>.

# 6. L'Enfance Jeunesse

Les communes membres de la CCBTA donnent une place importante à l'Enfance et la Jeunesse. L'état des lieux suivant nous permettra de mettre en lumière l'existant et de proposer des axes de travail pour les années à venir.

## 6.1. Le public accueilli et leur famille

La population de la CBBTA est de 25.4% pour les jeunes de moins de 20 ans. En comparaison avec le taux du département (23.6%) et celui de la France (23.9%) , nous pouvons conclure que celui de notre territoire est élevé.

Un focus sur les 0 - 19 ans, nous montre une égalité entre les femmes (3 909 femmes recensées) et les hommes (4 015 hommes recensés). Concernant le taux de scolarisation, nous pouvons constater que celui-ci se tient à celui du département et de la France jusqu'à la tranche des 11 - 14 ans, une fois cette tranche d'âge dépassée, l'écart commence à se creuser. Cet écart se ressent, également, sur le niveau de diplôme et de formations des jeunes.

Le nombre de ménages sur notre territoire ayant au moins 1 enfant est de 67% contre 62% pour le département et 60.7% pour la France.

<sup>15</sup> Dispositif Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique

<sup>16</sup> Centre Médico-Psychologique Enfant et Adolescent

## CCBTA - COMMUNAUTÉ DES COMMUNES BEAUCAIRE TERRE D'ARGENCE

Cependant, les revenus des familles restent à prendre en compte dans les structures d'accueil. Comme vu précédemment, les taux de pauvreté et de chômage sont au-delà des pourcentages départementaux et nationaux.

Le tableau ci-dessous montre le quotient familial de chaque famille en fonction du nombre d'enfants à charge.

Quotient Familial/mois de la population de la CCBTA	Nombre d'enfants	% de la population de la CCBTA
0 - 565€	1 enfant	10%
	2 enfants	8%
	3 enfants	5%
	4 enfants et plus	3%
565 - 825€	1 enfant	7%
	2 enfants	7%
	3 enfants	5%
	4 enfants et plus	3%
Plus de 825€	1 enfant	13%
	2 enfants	20%
	3 enfants	7%
	4 enfants et plus	1%

(Source : données de la CAF du Gard)

Sur le département gardois, la Caisse d'Allocation Familiale propose les "aides aux temps libres" en ALSH de 2€ par demi-journée de présence pour les familles ayant un quotient familial se situant entre 0 et 565€ et de 1.5€ par demi-journée de présence avec un quotient familial entre 565€ et 825€. Cette somme est directement déductible avec facturation aux familles.

Nous constatons que les structures de la CCBTA, prennent en compte les différentes caractéristiques énoncées précédemment.

La part des jeunes élevée explique la volonté communautaire de travailler sur la pérennisation et le développement des structures extrascolaires et périscolaires.

De plus, chaque structure pratique une tarification en fonction du quotient familial et accepte les aides aux temps libres dans un souci d'accès à tous.

## 6.2. Les structures Enfance Jeunesse

Les communes membres de la CCBTA restent homogènes sur la question des loisirs extrascolaires et périscolaires pour les enfants. En revanche, une disparité est à souligner concernant les propositions d'accueil des jeunes.

Communes	3 - 11 ans	Périodes d'ouvertures et de fermetures	12 - 17 ans	Périodes d'ouvertures et de fermetures
Beaucaire	1 ALSH municipal "Complexe Jeunesse Edmond Vincent"	Ouverture mercredis, toutes les vacances scolaires <b>SAUF les vacances de Noël</b>	1 ALSH municipal "Complexe Jeunesse Edmond Vincent"	Ouverture mercredis, toutes les vacances scolaires <b>SAUF les vacances de Noël</b>
Bellegarde	1 ALSH municipal "Philippe Lamour" (3-5 ans) 1 ALSH municipal "Pierre Louvard" (6 - 11 ans)	Ouverture mercredis, toutes les vacances scolaires <b>SAUF les vacances de Noël</b>	Maison des jeunes	Ouverture mercredis, samedis et toutes les vacances scolaires <b>SAUF les 2 dernières semaines d'août et les vacances de Noël</b>
Fourques	1 ALSH géré par le CLEF <sup>17</sup>	Ouverture mercredis et toutes les vacances scolaires <b>SAUF celles du mois d'août et les vacances de Noël</b>		
Jonquièrre Saint Vincent	1 ALSH en DSP <sup>18</sup>	Ouverture mercredis et toutes les vacances scolaires <b>SAUF les 3 dernières semaines d'août et les vacances de Noël</b>		
Vallabrègues	1 ALSH en DSP	Ouverture toutes les vacances scolaires <b>SAUF le mois de juillet et les vacances de Noël</b>		

Après lecture de ce tableau, nous pouvons ajouter que :

- Les locaux des ALSH leur sont majoritairement dédiés. Dans certains cas, ils sont partagés avec l'école mais ils conservent, néanmoins, un espace qui est réservé à l'accueil périscolaire et à l'extrascolaire,

<sup>17</sup> Centre de Loisirs Educatifs de Fourques

<sup>18</sup> Délégation de Services Publics

## CCBTA - COMMUNAUTÉ DES COMMUNES BEUCAIRE TERRE D'ARGENCE

- Les périodes d'ouverture répondent globalement aux attentes des familles, d'après la réponse des usagers. Cependant, une éventuelle ouverture lors des vacances de fin d'année pourra être réfléchie,
- L'inscription d'un enfant dans un centre d'accueil autre que celui de sa commune de résidence sera conditionnée aux places disponibles et ne pourra se faire qu'après une demande de la famille,
- Les sorties et excursions sont des demandes des familles qui n'ont pas toujours les moyens de faire découvrir à leurs enfants ce type d'activité.

Au-delà des ALSH, les enfants et les jeunes ont d'autres structures ou infrastructures mises à leur disposition :

Beucaire	Base nautique, piscine, médiathèque, 1 conservatoire, 1 Maison des familles, 1 EVS, 1 tiers-lieu, 1 MLI <sup>19</sup> , tissus associatif
Bellegarde	Médiathèque, tissus associatif, permanence mission locale
Fourques	Médiathèque, tissus associatif
Jonquièrre Saint Vincent	Médiathèque, tissus associatif
Vallabrègues	1 EVS, tissus associatif

Concernant un Point Accueil et d'Écoute Jeunes, il n'est pas présent sur le territoire. Les jeunes doivent se déplacer sur celui de Nîmes métropole. Il s'agit de structures de proximité qui accueillent de façon inconditionnelle, gratuite et confidentielle, les jeunes âgés de 12 à 25 ans, ainsi que leur famille.

Pour les jeunes, nous notons, également, qu'il n'a pas de structures financées par la PS<sup>20</sup> Jeunes. Ce financement a pour objectif de soutenir les structures jeunesse dans l'accompagnement des jeunes âgés de 12 à 25 ans avec une priorité pour les 12 - 17 ans en cofinçant des postes d'animateurs qualifiés. Il vise à accompagner la professionnalisation de l'accompagnement destiné aux ados et à encourager la consolidation et l'évolution de l'offre en direction des jeunes.

En conclusion, toutes les communes prévoient un accueil de loisirs sans hébergement pour les 3-11 ans. Concernant l'accueil des 12 - 17 ans, nous recensons les communes de Bellegarde et de Beaucaire. Enfin, l'ensemble des structures est en gestion communale.

<sup>19</sup> Mission Locale Insertion

<sup>20</sup> Prestation de Services

### 6.3. Forces, Faiblesses, Menaces et Opportunités

Après une journée d'échanges avec l'ensemble des acteurs du territoire, nous avons pu lister les éléments suivants :

<i><b>FORCES</b></i>	<i><b>FAIBLESSES</b></i>
<p><b><u>Beucaire :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accueil de 3 à 16 ans,</li> <li>- Les ALSH ont leurs propres locaux</li> <li>- Partenariat RLH30</li> <li>- PEDT<sup>21</sup> et Plan Mercredi</li> <li>- Périscolaire payant (lundi, mardi, jeudi, vendredi) : études surveillées encadrées par les enseignants et accueils du soir en écoles maternelles encadrés par les atsem<sup>22</sup>)</li> <li>- Nombreuses structures/dispositifs pour les enfants et jeunes avec un accompagnement au-delà de 18 ans</li> <li>- Vacances apprenantes (organisées par les collègues et les écoles ainsi que par l'ALSH municipal)</li> <li>- CLAS associatifs</li> <li>- MLI</li> <li>- Maison des adolescents à proximité (Tarascon)</li> </ul> <p><b><u>Bellegarde :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accueil de 3 à 18 ans,</li> <li>- Les ALSH de 6 à 18 ans ont leurs propres locaux,</li> <li>- Mise à disposition gratuite du bus communal ainsi que des minibus,</li> <li>- Gratuité du périscolaire,</li> <li>- Partenariat avec le RLH 30<sup>23</sup>,</li> </ul> <p><b><u>Jonquières Saint Vincent :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pilotage commun du périscolaire et de l'extra-scolaire,</li> <li>- Activité/Projet en accord avec le péri-extra et scolaire,</li> <li>- Réseaux entre écoles/collège/commune (vacances apprenantes, CLASS),</li> <li>- Bonne relation entre tous les acteurs.</li> <li>- PEDT</li> </ul> <p><b><u>Vallabregues :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un EVS géré par les Foyers Ruraux</li> <li>- Un ALSH en DSP avec la Ligue de l'enseignement</li> </ul> <p><b><u>Fourques :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- CLEF</li> </ul>	<p><b><u>Beucaire :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les familles manquent d'informations sur les différents dispositifs,</li> <li>- Manque de liens entre les acteurs,</li> <li>- La compétence Enfance Jeunesse n'est pas intercommunale</li> <li>- Pénurie d'animateurs</li> </ul> <p><b><u>Bellegarde :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence d'accompagnement au-delà de 18 ans</li> <li>- Difficultés d'agrandissement des ALSH (5-12 ans) en raison du PLU-PPRI<sup>24</sup></li> <li>- Manque de partenariat avec les écoles, collèges, associations, ...</li> </ul> <p><b><u>Jonquières Saint Vincent :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pas d'accueil proposé pour les +12 ans,</li> <li>- Locaux d'accueil identiques entre les temps scolaire et extra-scolaire,</li> <li>- Manque PRE<sup>25</sup></li> </ul>

<sup>21</sup> Projet Educatif De Territoire

<sup>22</sup> Agent Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles

<sup>23</sup> Relais Loisirs Handicap 30

<sup>24</sup> Plan Local d'Urbanisme - Plans de Prévention du Risque Inondation

<sup>25</sup> Projet de Réussite Educative

<b>OPPORTUNITES</b>	<b>MENACES</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Continuer les aménagements extérieurs pour les jeunes,</li> <li>- Mutualiser les recrutements animateurs,</li> <li>- Parentalité/soutien aux familles (Maison des familles, itinérance des actions).</li> <li>- Proposer des jeux pour diffuser des messages de préventions</li> <li>- Itinérance de certains services</li> </ul> <p><b><u>Beucaire :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Utiliser les EVS pour véhiculer des actions</li> </ul> <p><b><u>Bellegarde :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Basculer les grandes sections sur le centre (3-5 ans) afin de récupérer une salle pour l'ALSH (6-12 ans)</li> <li>- Déployer les mini-bus sur le territoire de la CCBTA pour permettre aux jeunes de venir à la MDJ<sup>26</sup>.</li> </ul> <p><b><u>JSV :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Futur groupe scolaire, locaux neufs et à proximité des installations sportives et du parc communal.</li> <li>- Projet d'accueil pour les jeunes en cours,</li> <li>- Mise en place d'un forum asso et informations diverses (caf, msa...)</li> </ul>	<p><b><u>Bellegarde :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Trouver une entente entre l'ALSH (3-5 ans) et l'école maternelle.</li> <li>- L'augmentation d'enfants à besoin spécifique, il faudra augmenter les moyens.</li> </ul> <p><b><u>JSV :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les vacances apprenantes absorbent une partie des inscriptions.</li> </ul> <p><b><u>Vallabrègues :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les familles regrettent l'absence d'un ALSH pour les 4 - 6 ans et se retrouvent dépourvus de mode de garde.</li> </ul>

## 6.4. Analyse

Après l'état des lieux de l'existant, le recensement des besoins sur le territoire par les familles et les différents acteurs, nous pouvons énumérer certaines pistes de travail :

- Une gestion communautaire des ALSH pourrait être envisagé afin d'harmoniser les modes de fonctionnement, la tarification et les orientations pédagogiques,
- Développer l'accompagnement des jeunes (12 à 17 ans) sur le volet administratif (*permanence, itinérance, ...*), professionnel (*PS Jeunes, recrutement mutualisé, ...*) et l'accès aux loisirs (*structures, activités et excursions ciblées, mobilité, ...*),
- Augmenter la fréquentation des ALSH pour la tranche d'âge des 12-17 ans,
- Proposer des actions de préventions : harcèlement scolaire, égalité homme/femme, sexualité, etc.
- Il existe 2 PEDT sur le territoire.

<sup>26</sup> Maison Des Jeunes

## 7. Accès aux droits et aux services de proximité

Le schéma départemental d'Amélioration de l'Accessibilité aux Services Publics du Gard (SDAASP) couvre la période 2018-2023. Les données issues de ce document dans le diagnostic précédent n'ont donc pas été renouvelées.

Le constat précédent peut être repris " La CCBTA est bien dotée en service, notamment du fait de sa position géographique, mais également grâce à la présence d'un réseau associatif dense et dynamique. Ce constat ne doit toutefois pas occulter l'isolement de certains espaces (quartier politique de la ville, espaces ruraux éloignés des centres-villes), ni les situations de fragilité économique et sociale rencontrées par certains publics".

### 7.1. Les services au public

Le maillage du territoire en termes de services aux publics semble satisfaisant au regard des infrastructures et administrations présentes sur les différentes communes de l'intercommunalité. En effet, les habitants ont accès aux services administratifs de proximité mais également à des établissements publics tels que :

Les services sociaux :

- Le Centre Médico-Social
- Le Centres Communaux d'Actions Sociales

Les services de santé :

- Le Centre Médico Psychologique pour Enfants et Adolescents
- Le Centre Médico Psychologique pour Adultes
- Les Maisons Médicale (Bellegarde et Beaucaire)

Les services juridiques :

- Permanences à la Mairie Annexe et sur la commune de Bellegarde du conciliateur de justice et du médiateur

Après le maintien et le regroupement des services de la CAF et de la CPAM (assurance maladie) en 2014, en 2023 c'est le SIP (service des impôts aux particuliers) qui rejoint ces 2 administrations. Cette

antenne de 3 administrations publiques est la 1ère de ce type en France. C'est une grande avancée pour l'accès aux droits des usagers du territoire.

- Accueil PF<sup>27</sup> : du mardi après-midi au vendredi matin sur rdv vous.
- Accueil travailleur social

D'autres services sont présents à Beaucaire

- Agence de la MSA.
- Agence pôle emploi
- Mission Locale Insertion. Pour aller à la rencontre de son public, la MLI a délocalisé une permanence dans les locaux de la CCBTA à proximité d'un quartier excentré de Beaucaire. L'accès aux jeunes de ce quartier et des jeunes des autres communes est ainsi facilité.

Des partenaires relais sur Bellegarde et Beaucaire

- Maison France Service (MFS) à Bellegarde : Au-delà de l'accompagnement dans les démarches administratives et la mise à disposition d'ordinateurs, la MFS reçoit des permanences des impôts et de la MLI notamment. L'ensemble de ce service est ouvert à toute la population du territoire.
- Point numérique : EVS les 4A à Beaucaire
- La maison des familles CEFAE
- Le Tiers-lieu Booster 3.0

Il est à noter que le Point Accueil Ecoute Jeune le plus proche est à Nîmes.

En conséquence, les habitants de la CCBTA se situent :

- Tous à moins de 2 minutes d'un pôle de services de proximité (administration, banque, pharmacie, école...)
- Entre 5 et 15 minutes d'un pôle de service intermédiaires (supermarché, vétérinaire, collège, magasin de vêtement, laboratoire...)
- Entre 15 et 30 minutes d'un pôle de services supérieurs (hypermarché, lycée, cinéma...)

Ces données restent inférieures ou égales à ce qu'un habitant consent à réaliser pour un trajet en voiture vers ces services (respectivement 10' - 20' - 30' )"

---

<sup>27</sup> Prestations Familiales

Cependant, malgré le maillage territorial satisfaisant, la proximité des services au public ne semble pas favoriser l'accès aux droits de certains usagers.

## 7.2. L'accès aux droits

L'indicateur social du SDAASP laisse apparaître un fort indice de précarité sur l'intercommunalité.

La généralisation de la dématérialisation des services publics a facilité l'accès aux démarches administratives pour une majorité d'usagers mais elle a également augmenté la fracture numérique des publics les plus fragiles. Si bien que sur les territoires dans lesquels existent des poches de précarité la généralisation de la dématérialisation est un frein à l'accès aux droits de certains usagers.

Plusieurs facteurs concourent au non-accès aux droits :

- Certains habitants ne maîtrisent pas les outils numériques "illectronisme"
- Le non-accès aux équipements numériques et la connexion,
- La multiplicité des dispositifs

Par ailleurs, le manque d'informations et la complexité des procédures semblent être également des freins et des facteurs aggravants du non-recours aux droits sociaux.

Les administrés rencontrent également des difficultés pour contacter certaines administrations.

Pour les publics fragiles, le contact humain reste primordial. La préservation du lien social, par la présence physique et le maintien d'un accompagnement personnalisé fort est à privilégier.

Ce constat a été soulevé unanimement lors de la consultation des acteurs du territoire le 13 juin 2023. A ce propos il a été indiqué que les structures associatives venaient en aide complémentaire des services publics notamment par rapport à la traduction et à l'explication des démarches administratives.

La CCBTA est elle aussi consciente de cet enjeu.

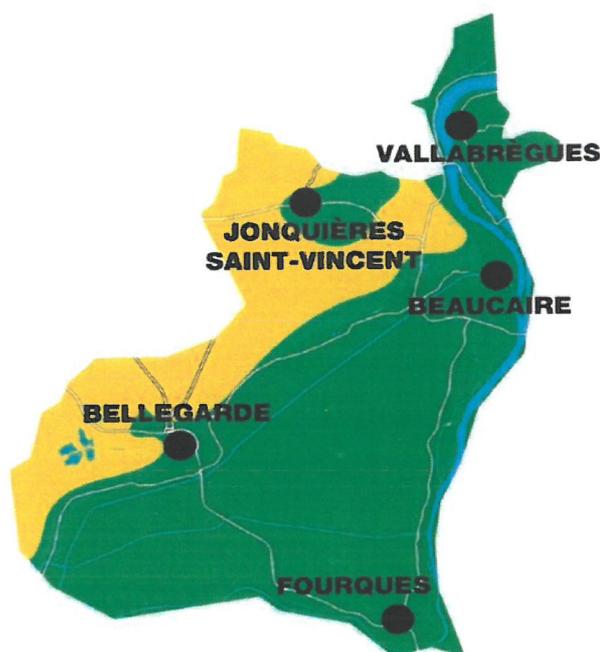
Après le maintien et le regroupement des services de la CAF et de la CPAM (assurance maladie) en 2014, en 2023 c'est le SIP (service des impôts aux particuliers) qui rejoint ces 2 administrations. Cette antenne de 3 administrations publiques est la 1ère de ce type en France. C'est une grande avancée pour l'accès aux droits des usagers du territoire.

## 8. La mobilité en Terre d'Argence

Du point de vue de la mobilité, il faut noter que la ville de Beaucaire constitue l'épicentre du territoire.

Beaucaire est ainsi le point de ralliement de l'ensemble des déplacements au sein du territoire de la CCBTA et le point de passage pour la mobilité sortante vers les centres urbains à proximité comme Nîmes, Avignon, voire Montpellier.

Beaucaire est ainsi à un carrefour entre le Gard et les Bouches-du-Rhône ou l'Occitanie et la région PACA (Provence Alpes Côte d'Azur).



### 8.1. L'usage prédominant de la voiture

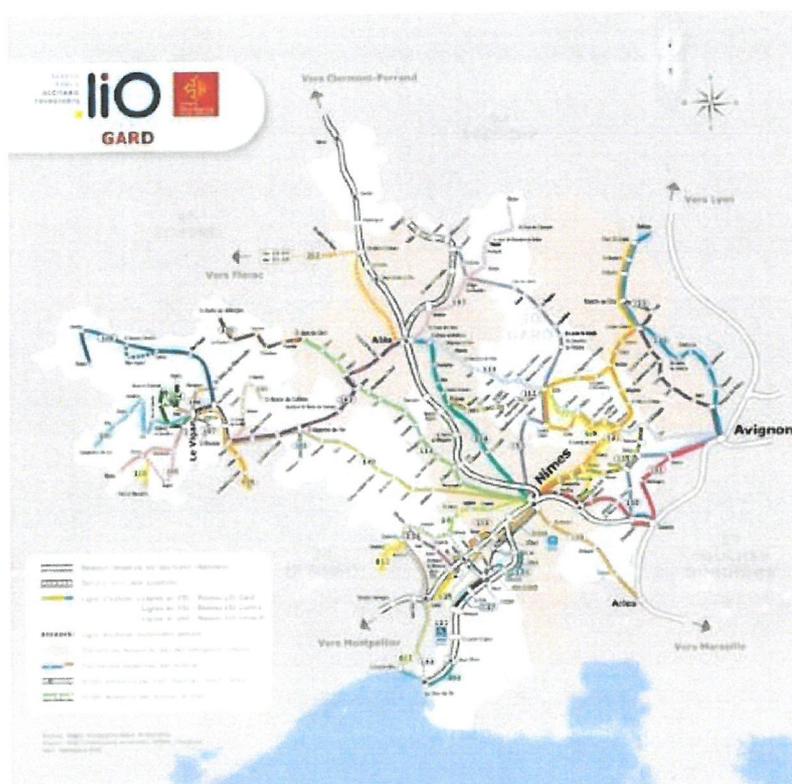
La Communauté des communes de Beaucaire Terre d'Argence affiche un taux de déplacement en voiture allant du domicile-travail assez similaire avec le département du Gard ou encore la région Occitanie. Selon l'Observatoire des territoires, 86,2% de la population active se déplace en voiture pour aller travailler au niveau de l'EPCI contre 82,9% pour le département du Gard.

On peut supposer que la voiture est également le moyen de transport le plus utilisé pour les loisirs que ce soit pour se déplacer au sein ou vers l'extérieur de la CCBTA. Dans les 2 cas l'offre de transport en commun est insuffisante. Elle ne maille pas tout le territoire et les horaires sont inadaptés aux loisirs.

## 8.2. Les transports en commun par autocar

Sur le territoire de la CCBTA il n'existe aucun réseau de bus intracommunautaire. Le transport en commun repose principalement sur les transports régionaux par autocar liO.

SERVICE  
PUBLIC  
OCCITANIE  
TRANSPORTS



Trois lignes de bus traversent le territoire.

Les lignes 150 et 151 relient Nîmes et Avignon (desserte de Jonquières St Vincent, Beaucaire et Vallabrègues)

La ligne 130 relie Nîmes et Arles (desserte de Bellegarde et Fourques)

A partir de la rentrée 2023-2024, la région va permettre à de nombreux jeunes scolarisés en Occitanie de bénéficier d'un accès gratuit à l'ensemble des lignes commerciales du réseau de cars LiO, et ce en illimité. La mobilité des jeunes est ainsi favorisée.

Il est à noter que deux communes organisent un service de bus intra communal. Beaucaire et Bellegarde favorisent ainsi les déplacements au sein de leur territoire.

## 8.3. Les transports en commun par train

La gare TGV de Nîmes Pont du Gard est située à Manduel. Sa proximité avec le territoire de la CCBTA est intéressante. Elle évite de rentrer dans Nîmes.

Il existe une navette entre Nîmes et l'aéroport, ce n'est pas le cas entre la CCBTA et la gare.

La gare de Beaucaire vient d'être réhabilitée et modernisée. C'est avec l'appui du conseil régional et de la CCBTA que la municipalité de Beaucaire a pu rénover la halte SNCF et ses abords.

La volonté est d'en faire un véritable pôle d'échange multimodal où voitures, vélo, trains et cars se retrouveront. La desserte est renforcée désormais.

## 8.4. La mobilité douce

La politique de la CCBTA est particulièrement volontariste et dynamique en matière de mobilité douce

Entre 2010 et 2023, la CCBTA engage une politique de développement de voie verte (partage piéton et vélo) et piste cyclable (en ville).

Beaucaire-Pont du gard

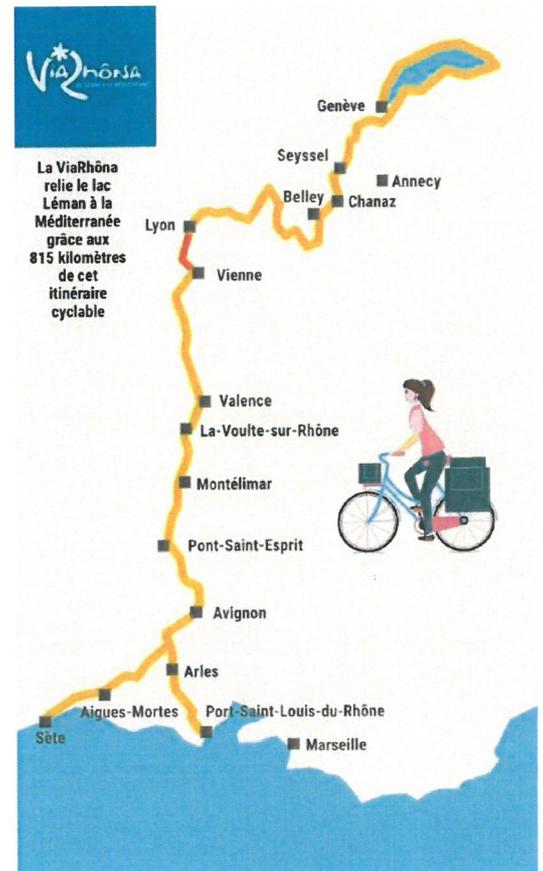
Beaucaire-Bellegarde

Beaucaire-Fourques

Liaison Bellegarde Fourques

En 2024 un projet de liaison Beaucaire St Gilles via Bellegarde permettra d'aller jusqu'à Aigues Mortes.

En marge de ce projet mené par la CCBTA, le territoire a été intégré sur le trajet de la ViaRhôna (piste cyclable de 815 km qui relie le bord de la mer Méditerranée au lac Léman).



# EVALUATION DES ACTIONS DE LA CGT 2019 - 2023

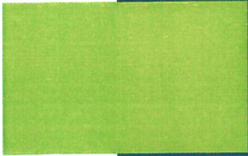


# **STRUCTURER L'OFFRE D'ACCUEIL ENFANCE/JEUNESSE**



# Promouvoir le métier d'assistant maternel et donner une meilleure visibilité du RPE

- ↑ Articles presse locale/  
facebook/magazine de  
l'intercommunalité/site de la CCBTA
- ↑ Nouvelle charte des RPE
- ↑ Réécriture du projet de  
fonctionnement du RPE



# Soutenir la professionnalisation des assistants maternels entre 2019 et 2023



90 départs en formation  
continue

17 formations dispensées par  
des organismes labellisés=  
montée en compétence des  
AM



# Favoriser les échanges d'expériences entre assmats entre 2019 et 2023

 15 soirées débat

 Séances de supervision  
destinées aux assistants  
maternels depuis janvier 2023

# Structurer la mise en réseau du RPE et des EAJE



Un projet chaque année en commun  
avec les EAJE du territoire: Les  
écrans/L'alimentation/L'enfant porteur  
de handicap (partenariat avec le  
RAPEH et la MSA)



2023: Projet Presaje (actions de soutien  
à la parentalité) en partenariat  
RPE/EAJE: le développement du  
langage

# Organiser et coordonner le réseau d'acteurs

Accusé de réception en préfecture  
030-243000585-20231005-23-090-CC  
Date de télétransmission : 05/10/2023  
Date de réception préfecture : 05/10/2023



Création du réseau de chargé de coopération à l'échelle de la CCBTA:

- 2020: 5 rencontres + 1<sup>er</sup> COTECH et 1<sup>er</sup> COFIL
- 2021: 6 rencontres + 2<sup>ème</sup> COTECH
- 2022: \* 6 rencontres + 2<sup>ème</sup> COFIL  
\* 6 regroupements des chargés de coopération programmés par la CAF et animés par KPMG.  
\* 1<sup>ère</sup> rencontre départementale du réseau PEdT-CTG initiés par le SDJES (Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports)
- 2023: \* 6 rencontres + 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> COTECH + 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> COFIL  
\* 1 regroupement du réseau des chargés de coopération programmé par la CAF et animé par KPMG  
\* 3 rencontres départementales du réseau PEdT-CTG initiées par le SDJES



Réalisation d'un guide de présentation des structures petite enfance et enfance-jeunesse du territoire

# Engager une réflexion avec les partenaires sur les loisirs et l'accompagnement des jeunes



2021: 1 rencontre avec les acteurs EJ du territoire.

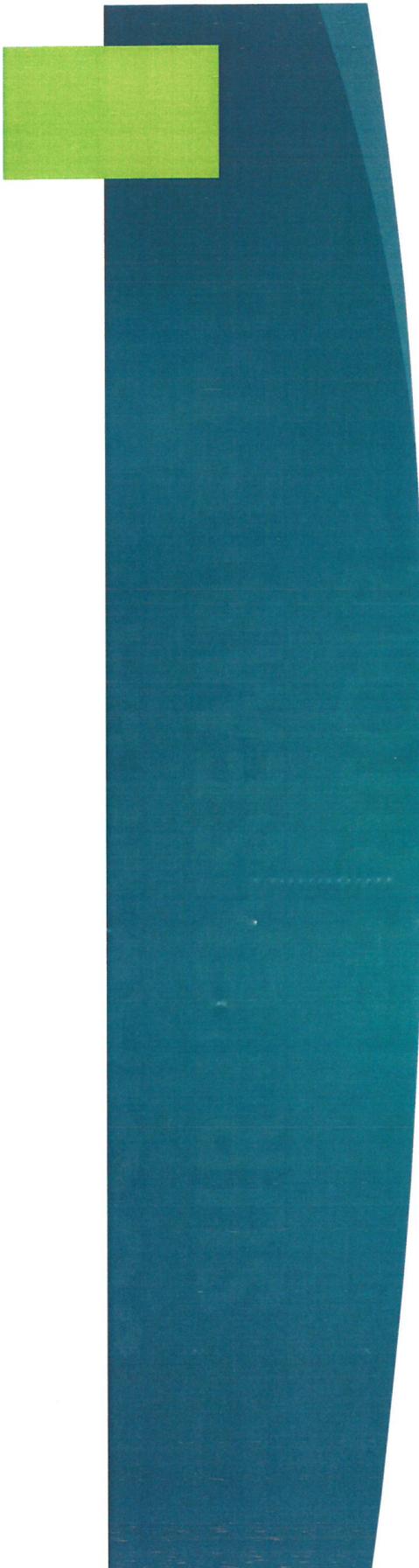
2022: Atelier thématique animé par le RLH30

2023: Atelier thématique animé par le RLH30



Création du Summer Pass:

- ✓ Validation du projet au COPIL
- ✓ Echéancier réalisé
- ✓ Sondage à destination des jeunes en cours de réalisation
- ✓ Recensement des potentiels prestataires = 4 rencontres entre janvier et juin 2023



# **FAVORISER LE LIEN SOCIAL ET LA MIXITE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE**



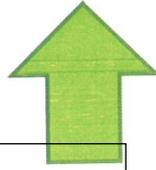
**Organiser l'accueil des familles  
rencontrant des difficultés financières,  
sociales, éducative sur le territoire**



Partenariat Maison des Familles  
CEFAE (conventionnement pour  
le LAEP) et EVS les 4 A (réunions  
partenariales et orientation des  
familles selon les besoins  
observés).

Ces 2 partenaires  
proposent des actions CLAS et  
REAAP sur le territoire

# Organiser l'accueil des familles rencontrant des difficultés financières, sociales, éducative sur le territoire



Mise en place en 2023 d'un cycle de 3 soirées-débat destinées aux parents de jeunes enfants et financées dans le cadre de GMR (signature avec la MSA le 12/22)

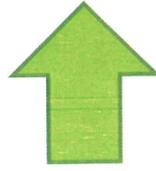
=> 40 parents différents

Les thèmes:

- Les crises des enfants (2 février 2023): 12 familles
- L'accueil et l'accompagnement des émotions de l'enfant (13 avril 2023): 19 familles
- La 1<sup>ère</sup> rentrée à l'école (8 juin 2023):9 familles



## Organiser l'accueil des familles rencontrant des difficultés financières, sociales, éducative sur le territoire



Mise en place en 2023 d'un cycle de  
Café des parents, en matinée, dans  
le cadre du projet Presaje:

- Les besoins du jeune enfant,
- Les limites éducatives,
- L'acquisition de la propreté

# Pérennisation et développement des actions du LAEP CCBTA



Pérennisation des actions du LAEP sur  
Beaucaire et Jonquières St Vincent  
(extension à 2 séances par mois depuis  
janvier 2021)

=> **298 séances** entre 2020 et le 1<sup>er</sup> semestre 2023 et  
une moyenne annuelle de **97 enfants différents**  
accueillis



Extension du LAEP sur la commune de  
Bellegarde (2 séances mensuelles) en 2024

# Faciliter l'accès aux services



Communication réseaux sociaux/  
presse « Feuilles d'Argence »



Création de la Maison France  
Services à Bellegarde (janvier 2022)  
gérée par la CCBTA en partenariat  
avec la commune de Bellegarde



# Développer de nouveaux services de santé



En 2022, la CCBTA a investi près de 3 M€ pour la construction de deux maisons médicales à Beaucaire (ouverture avril 2022) et Bellegarde (ouverture mai 2021)

# Développer de nouveaux services de santé

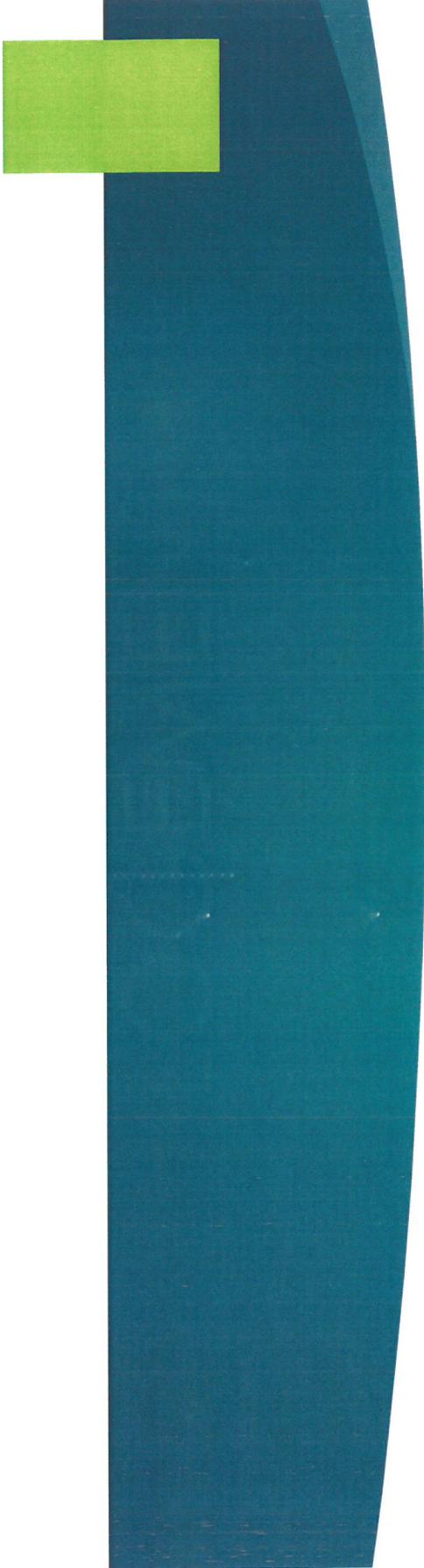


La CCBTA multiplie les actions pour attirer de nouveaux médecins à Beaucaire, Bellegarde, Jonquières St Vincent, Fourques et Vallabrègues.

Mise en place **d'un dispositif innovant**: des conventions avec de jeunes médecins étudiants. 4 ont déjà signé avec l'intercommunalité pour venir s'installer en Terre d'Argence



Adhésion décembre 2022 au Groupement d'intérêt public « Ma santé Ma région » de la région Occitanie



# LOGEMENT

# Diversifier l'offre de logements

Un forum en direction des locataires et propriétaires bailleurs ou occupants sera prévu lors du renouvellement de l'OPAH-RU

Le permis de louer a été mis en place par la CCBTA en novembre 2021 qui en a délégué la gestion à la mairie de Beaucaire

L'élaboration du programme local de l'habitat (PLH) a été lancée en 2019 et le document a été approuvé en septembre 2022. Il est désormais applicable.

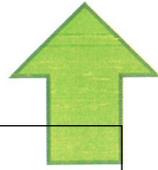
# Mieux orienter les habitants dans l'accès au logement

Pas d'avancement significatif sur la Conférence Intercommunale du Logement ni sur le dispositif Loc'adapt30

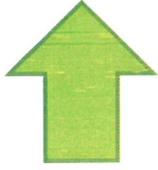
La CCBTA vote chaque année un fond spécifique pour une aide à l'adaptation du logement au vieillissement, l'embellissement des façades en centre-ville et la précarité énergétique. Depuis 2019, environ 300 000€ de subventions allouées par la CCBTA.

En 2022, un flyer regroupant les aides a été réalisé et diffusé dans le magazine intercommunal

# Mieux orienter les habitants dans l'accès au logement



La CCBTA s'est engagée financièrement dans le dispositif de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Renouvellement Urbain



244 logements réhabilités (objectif de 331) sur les 3 centres-villes



Depuis 2018, environ 1 261 000€ de subventions allouées par la CCBTA

Un flyer regroupant les aides a été réalisé et diffusé dans le magazine intercommunal, réseaux sociaux, en mairie, etc...

Des reportages ont été diffusés dans la presse locale, réseaux sociaux, etc...

# Poursuivre les politiques de résorption de l'habitat indigne

Un groupe de travail sur la résorption de l'habitat indigne a été créé dans le cadre de l'OPAH-RU

134 signalements pour 125 visites depuis le début de l'OPAH-RU

78 rapports transmis aux organismes payeurs

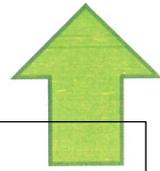
55% des logements visités ont été rendus décents ou font l'objet de travaux en cours

44 locataires ont quitté leur logement sans travaux réalisés  
19 accompagnements au relogement réalisés

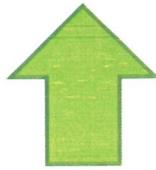
16 logements ont fait l'objet de travaux après le départ des locataires

# Poursuivre les politiques de résorption de l'habitat indigne

Accusé de réception en préfecture  
030-243000585-20231005-23-090-CC  
Date de télétransmission : 05/10/2023  
Date de réception préfecture : 05/10/2023



Convention avec la CAF d'habilitation des diagnostics  
décence sur périmètre OPAH – RU du 20/09/2019  
jusqu'au 19/09/2022 prolongée jusqu'au 30/12/2022

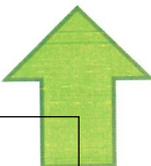


Depuis la fin de l'OPAH-RU, la CCBTA n'étant plus  
habilitée par voie de convention, a envoyé 10  
demandes à la CAF de visite pour lever la non-  
décence



Convention avec la MSA d'habilitation des diagnostics  
décence sur périmètre OPAH – RU du 22/06/2020  
jusqu'au 24/06/2023

# Anticiper les besoins en équipements et services



Démolition maison G905 sur Bellegarde pour créer 2 parkings



Projet de démolition du presbytère de Jonquières-St-Vincent pour un projet de traversée piétonne vers les arènes et du stationnement



Démolition maison hameau de St-Vincent pour créer un parking



Elaboration de l'opération de revitalisation du territoire (ORT)

# ARBRE A OBJECTIFS STRATEGIQUES

Le pilotage des Conventions CTG et GMR doit permettre de créer les conditions de réussite des actions. Une réflexion est engagée autour de cette question.

- Mise en œuvre et pilotage du projet sur le territoire*
- Développement du réseau de partenaires*
- Animation des instances de suivi*
- Mise en œuvre des outils de suivi et d'évaluation des dispositifs*

.....

Finalités

Objectifs stratégiques

Objectifs opérationnels

Actions

## Structurer l'offre d'accueil petite enfance

Proposer des solutions d'accueil des enfants adaptés aux besoins des familles

Promouvoir et soutenir l'activité des assistants maternels

Donner une meilleure visibilité au RPE

Favoriser l'inclusion des enfants différents

Structurer la mise en réseau EAJE/ RPE

- Communication autour du métier

- Développement de nouveaux temps collectifs sur Bellegarde

- Développement du départ en formation des asmats

- Travail avec le pôle emploi pour valoriser l'accès au métier

- Pérenniser les temps collectifs sur les 5 communes

- Nouveaux outils de

- communication des RPE du Gard

- Nouveau projet de fonctionnement du RPE

- Développement du second poste d'animateur de RPE

- Partenariat avec RLH30 et le RAPEH

- Mise en place d'une malle Snozelen

- Ateliers thématiques petite enfance

Finalités

Objectifs stratégiques

Objectifs opérationnels

Actions

**Organiser et coordonner le réseau d'acteurs enfance-jeunesse**

Pérenniser un accès équitable aux services

Accusé de réception en préfecture  
030-243000585-20231005-23-090-CC  
Date de télétransmission : 05/10/2023  
Date de réception préfecture : 05/10/2023

Mise à jour catalogue des structures du territoire

Poursuite partenariat RLH30

Petits déjeuners partenariaux (temps d'échanges sur les pratiques)

Rencontres intercentres

Pass Jeune été 2024

Actions de sensibilisation au harcèlement scolaire

Sensibilisation à la vie affective et sexuelle des jeunes

Création d'une unité d'enseignement élémentaire Autisme/ Jonquières St Vincent

Renforcer la mise en réseau des acteurs Enfance - Jeunesse

Engager des actions pour l'accompagnement des enfants et des jeunes

Favoriser l'épanouissement des enfants porteurs de handicap

Finalités

## Structurer l'offre parentalité

Accusé de réception en préfecture  
030-243000585-20231005-23-090-CC  
Date de télétransmission : 05/10/2023  
Date de réception préfecture : 05/10/2023

Objectifs stratégiques

Offrir un espace de  
rencontres et  
d'échanges aux  
familles

Objectifs opérationnels

Fédérer le réseau  
RPE / EAJE pour  
mieux répondre aux  
besoins des familles

Pérenniser et développer  
les actions du LAEP sur le  
territoire

Proposer des temps  
d'échanges autour de  
la parentalité en  
journée et en soirée

Actions

- Projets mutualisés destinés aux familles (ateliers/soirées...)
- Partenariat PMI/CAF/MSA

- Ouverture d'une séance LAEP à Bellegarde (2X/mois)

- Maintien des actions à Beaucaire et Jonquières St Vincent

- Café des parents (partenariat presaje)
- Soirées thématiques (partenariat MSA)

Finalités

Objectifs stratégiques

Objectifs opérationnels

Actions

Accusé de réception en préfecture  
030-243000585-20231005-23-090-CC  
Date de télétransmission : 05/10/2023  
Date de réception préfecture : 05/10/2023

**Favoriser le lien  
social et la mixité  
sociale sur  
l'ensemble du  
territoire**

Faciliter l'accès aux  
services des usagers

Renforcer la  
lisibilité et  
l'accessibilité  
des services sur  
le territoire

Faciliter l'accès à la  
culture pour tous

Créer les  
conditions d'accès  
à la culture

- Développement des Maisons Médicales et conventionnements médecins

- Développement des actions de la Maison France Services (itinérance) et des points numériques

- Renfort du travail en réseau Maison des familles/EVS/CMS/CCBTA

- Mise en place d'une navette intercommunale

- Itinérance du Kit micro-folie sur les communes

- Festival théâtral enfance-jeunesse

Finalités

Objectifs stratégiques

Objectifs opérationnels

Actions

• Création d'un forum en direction des locataires et propriétaires bailleurs ou occupants

Maintenir les populations sur le territoire et faciliter l'installation des jeunes

Diversifier l'offre de logements

Mieux orienter les habitants dans l'accès au logement

• Permis de louer

• Programme local de l'habitat (PLH)

• Conférence Intercommunale du Logement

• Promouvoir les aides au logement

• Développer les liens et l'orientation avec le dispositif Loc'adapt30

Proposer des logements de qualité

Améliorer la qualité de vie des habitants

Poursuivre les politiques de résorption de l'habitat indigne

• Créer un groupe de travail sur la résorption de l'habitat indigne et le logement saisonnier

• Développer les signalements auprès de la CAF et communiquer autour

Renforcer l'attractivité du territoire

Anticiper les besoins en équipements et services par rapport aux évolutions de la population

• Prévoir des espaces extérieurs à destination des familles à proximité des futurs programmes de logements

# ANNEXES

4  
9

**EVALUATION CTG 2019 - 2023**

Thématique : Petite Enfance

Favoriser le lien social et la mixité sur l'ensemble du territoire (= Finalité)

Proposer des temps de rencontres entre parents de jeunes enfants (= Objectif Stratégique)

Accusé de réception en préfecture  
030-24300585-20231005-2023-090-CC  
Date de télétransmission : 05/10/2023  
Date de réception en préfecture : 05/10/2023

Ateliers Presaje

Objectifs Opérationnels	Indicateurs	2019		2020 (COVID)		2021 (COVID)		2022		1er semestre 2023		
		Nombre d'actions organisées	Nombre de familles concernées	Questionnaire de satisfaction	Nombre d'actions organisées	Nombre de familles concernées	Questionnaire de satisfaction	Nombre d'actions organisées	Nombre de familles concernées	Questionnaire de satisfaction	3 = 2 matinées et 1 soirée / 1 matinée annulée faute d'inscription	16 parents différents
Promouvoir la santé du jeune enfant												
Accompagner les familles dans leur fonction parentale	Nombre d'actions organisées											
	Questionnaire de satisfaction											
Soirées "parentalité"	Nombre d'actions organisées											
	Questionnaire de satisfaction											
<b>SNATUR</b>												
		1 = Action mutualisée avec les EAJE / public de parents et professionnels / sensibilisation à l'équilibre alimentaire du jeune enfant (partenariat avec le CODES 30)	Objectif atteint	1 = Action mutualisée avec les EAJE / public de parents et professionnels / sensibilisation à l'utilisation massive des écrans (partenariat avec la PMI)	Objectif atteint	3 soirées (les crises des enfants, accompagner et comprendre les émotions de l'enfant, la première rentrée à l'école)	Objectif atteint. Forte participation des parents + retours qualitatifs positifs.					
		5	Non	6	Non	40 parents dont 25 différents	évaluation positive des soirées					





EVALUATION CTG 2019 - 2023

Thématique : Petite Enfance

Structurer l'offre Enfance - Jeunesse (= Finalité)

Proposer des solutions d'accueil des enfants adaptées aux besoins des familles (= Objectif Stratégique)

		2020 (COVID)		2021 (COVID)		2022		1er semestre 2023	
communication autour du métier	Objectifs Opérationnels	Indicateurs	NE	NE	11	25	2	2	Fortes augmentations de la communication, notamment sur les réseaux sociaux
		Nombre de publications sur les réseaux Nombre d'articles dans le journal intercommunal		2	2	oui	oui	Actualisation des renseignements destinés aux familles	
	Promouvoir le métier d'assistant maternel ET donner une meilleure visibilité au RPE	Mise à jour du site internet de la CCBTA	Mise à jour régulières: Informations liées à l'impact de la Covid sur le fonctionnement du service, et des conditions de travail des AM	oui	oui réforme des modes d'accueil et nouvelle dénomination des RAM en Relais Petite Enfance	Actualisation des renseignements destinés aux familles	Actualisation des renseignements destinés aux familles	Actualisation des renseignements destinés aux familles	
	rédaction de la charte des RPE du Gard							En cours d'édition CAF	
<b>GNATUR</b>									
programmation renforcée de la formation continue	Soutenir la professionnalisation des assistants maternels	Nombre de formations proposées sur l'année	5 formations	5 formations	6 formations	1 formation maintenue, 2 annulées faute d'inscription	1 formation maintenue, 2 annulées faute d'inscription	1 formation maintenue, 2 annulées faute d'inscription	Objectif partiellement atteint: difficulté à mobiliser les AM -> choix des thèmes?
		Nombre d'assistants maternels différents partis en formation sur l'année	39 départs en formation, 25 asmats différentes	21 départs en formation, 15 asmats différentes	38 départs en formation, 32 asmats différentes	11 départs en formation, 11 AM différentes	Objectif atteint. Hausse du départ en formation et augmentation du nombre de formations proposées	Objectif atteint. Hausse du départ en formation et augmentation du nombre de formations proposées	Objectif partiellement atteint: difficulté à mobiliser les AM -> choix des thèmes?
soirées thématiques	Favoriser les échanges d'expériences entre asmats	Nombre de séances programmées	5	4	3	3	3	3	Objectif partiellement atteint
			Objectif atteint. Une réunion tous les 2 mois en moyenne. Taux de fréquentation=8 asmats/séance	Objectif partiellement atteint. Frein lié à la crise COVID	Objectif partiellement atteint. Frein lié à la crise COVID	Objectif partiellement atteint	Objectif partiellement atteint	Objectif partiellement atteint	

		2020 (COVID)		fin 2021 (COVID)		2022		2023	
Actions	Objectifs Opérationnels	Indicateurs	6 rencontres dont 1 COTECH + 1 COPIL + 1 annulée en raison du COVID	7 rencontres dont 1 COTECH + 2 annulées en raison du COVID 1 rencontre partenariale	10 rencontres dont 1 COTECH + 1 COPIL 6 réunions de travail programmées par la CAF et animées par KPMG 1 atelier thématique animé par le RLH30				
			Rencontres des coordinatrices EJ des territoires CCBTA	<p>Objectif partiellement atteint, nous sommes sur les débuts d'une mise en réseau et d'un travail qui dot encore s'organiser s'articuler</p> <p>Commande politique : animer la CTG en plusieurs têtes Obligation de se coordonner entre nous avant les autres</p> <p>Oui, une organisation dans le travail se peaufine au fil des mois et des actions émergentes pour l'année 2021</p> <p>Oui, les échanges se multiplient Nos rencontres sont enrichies par nos échanges par mail Les premières actions (guide des structure + rencontre partenariale) sont engagées</p> <p>Oui, notre pool de coordinateurs est formé + l'arrivée de Laura CROUZIER, coordinatrice pour JSV + regret de ne pas avoir d'interlocuteurs pour F et V</p>	<p>Objectif atteint</p> <p>Les échanges et rencontres se multiplient avec le mise en place d'action + stabilité dans le groupe de travail avec l'arrivée de Laura</p> <p>Cependant, le COVID a été un frein.</p>	<p>Oui, nos échanges débouchent sur de nouvelles actions : continuité du guide des structures + regroupement des partenaires EJ de la CCBTA autour du 1. atelier de travail, Perspectives pour les actions 2023 : création d'un pass'jeune pour l'été</p> <p>Oui, notre pool étant formé, nous commençons à nous faire connaître sur le territoire afin d'étendre notre réseau</p>	<p>Objectif partiellement atteint</p> <p>Les données sont transmises au service communication CCBTA pour la mise en forme</p> <p>Fond et forme validé au COPIL</p>		
Rencontre avec le chargé de coopération CTG Cèze Cévennes	Créer un réseau de coordination	la rencontre (oui/non) les retours de cette rencontre	NON RIEN	Non Atteint, action non recommandée pour absence du coordo CC					
Guide de présentation des structures existantes sur le territoire	Faciliter la connaissance du territoire pour les partenaires EJ	Avancé de la rédaction	Début de la récolte des infos structures au près des différents directeurs	<p>Objectif partiellement atteint</p> <p>Action reconduite en 2022</p> <p>Prise de retard dû au la période COVID</p>	<p>Fin de la récolte des infos structures au près des différents directeurs</p> <p>Prise contact avec le service de communication de la CCBTA pour la mise en forme</p>	<p>Ensemble des données recueillies validées et présentées en COTECH</p> <p>Les données sont transmises au service communication CCBTA pour la mise en forme</p> <p>Fond et forme validé au COPIL</p>			
		Retour des partenaires	Favorable à la mise en place de ce type de recueil Proposition d'un recueil dématérialisé mis à jour chaque année		Validation de la version papier et version numérique				
		Nombre d'utilisation	PAS EVALUABLE						

<p>18 participants Présence d'élus, organismes institutionnels</p> <p>Toutes les personnes invitées ont répondu 3 communes sur 5</p> <p>8 structures EJ</p> <p>Postif, l'ensemble des participants ont apprécié se rencontrer et ont pu échanger leurs contacts</p> <p>Ils étaient favorables à la mise en place de d'autres rencontres</p> <p>A la grande majorité, les participants souhaiteraient accéder nos futures rencontres sur de la formation autour de l'accueil d'enfants/jeunes en situation d'handicap ou troubles de comportement</p> <p>Mobiliser l'ensemble des communes de la CCBTA</p>	<p>Objectif Atteint Plus de la moitié des personnes invitées ont répondu présentes Des élus et organismes institutionnels étaient présents L'implication et la motivation des participants va donner suite à d'autres rencontres (handicap ?)</p>	<p>Présence du RLH30 17 participants Présence d'élus, de nouveaux participants 3 communes sur 5</p> <p>7 structures (perte de booster, abs de représentant pour Casa Nostra mais Base nautique en nouveau participant en comparaison avec la 1 rencontre partenariale)</p> <p>Retour positif, chaque participant a pu découvrir ou redécouvrir les missions du RLH30 Ils ont pu exposer leur problématique de terrain</p> <p>Les participants sont en demande d'une nouvelle rencontre sous forme de "problématique exposée/ solutions proposées"</p>	<p>1 enfant supplémentaire mentalité accueil à l'ALSH de Bellegarde 2 enfants suivis pour TC 1 formaton pour les animateurs de l'ALSH</p> <p>Validation en COPIL échancier réalisé, sondage a destination des jeunes en cours de réalisation, recensement des potentiels prestataires</p> <p>D'après l'étude diag, l'action peut toucher 1500 jeunes</p>
<p>Nombre de participants</p> <p>Toutes les communes représentées Toutes les structures représentées</p> <p>Retour des participants</p> <p>Réunir pour la 1ère fois, les acteurs EJ du territoire CCBTA</p>	<p>Retour des participants</p> <p>Perspectives</p>	<p>Présence d'un intervenant</p> <p>Nombre de participants</p> <p>Toutes les communes représentées</p> <p>Toutes les structures représentées</p> <p>Débuter un travail autour de l'accueil d'enfants/jeunes en situation d'handicap ou avec des troubles de comportement</p> <p>Retour des participants</p> <p>Perspectives</p>	<p>Evolution de l'action</p> <p>Nbre de prestataires mobilisés</p> <p>Nbre de jeunes touchés</p> <p>Retour prestataires Retour jeunes</p>
<p>Groupe de travail avec les acteurs enfance-jeunesse (ALSH/EVS/Mission locale...)</p>			<p>Création d'un Pass Jeune</p>

Accusé de réception en préfecture  
030-243000585-20231004-23090-CC  
Date de télétransmission : 05/10/2023  
Date de réception préfecture : 05/10/2023

**EVALUATION CTG 2019 - 2023**

Thématique : Logement

Proposer des conditions de logements de qualité (= Finalité)

Cl : Diversifier l'offre de logements, notamment par la création de logements sociaux et adaptés (= Objectif Stratégique)

		2019	2020 (COVID)	fin 2021 (COVID)	2022	2023
Objectifs Opérationnels	Indicateurs					
Création d'un forum du logement pour sensibiliser les bailleurs privés	Nombre de participants					
	Qualité des échanges					
Non réalisé suite à la crise sanitaire. Action reconduite lors de la prochaine OPAH-RU						
-----						
Instauration du permis de louer	Nombre de dossiers déposés					
	Type de décisions			Permis de louer mis en place par la CCBTA en novembre 2021 qui en a délégué la gestion à la mairie de Beaucaire		CCBTA en attente du rapport annuel 2021 et 2022
Elaboration du Programme Local de l'Habitat (PLH) de la CCBTA	Moyens humains/ financiers					
	Difficultés rencontrées					
Répondre aux besoins en hébergement et favoriser la mixité sociale et le renouvellement urbain	Transmission du dossier à connaissance par le préfet					
Atelier PLH avec les mairies	Atelier PLH avec les mairies					
	Atelier PLH avec les mairies					
Projet de PLH arrêté par délibération de l'EPCI	Projet de PLH arrêté par délibération de l'EPCI					
Bilan annuel						



NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Votants
33	27	32
QUESTION N°		
23-091		
OBJET		
Rapport activité 2022		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abst
CONVOCAION		
26/09/2023		
DEPOT EN PREFECTURE		

Le trois octobre deux mille vingt-trois le Conseil communautaire de la Communauté de Communes « Beaucaire Terre d'Argence » étant assemblé en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes à Beaucaire, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ.

**Étaient présents :** M et Mme : Alberto CAMAIONE, Catherine CHARDON CLIMENT, Hélène DEYDIER, Gilles DONADA, Gilles DUMAS, Judith FLORENT, Mireille FOUASSE, Jean-Marie FOURNIER, Christophe GIBERT, Jean-Marie GILLES, Jean-Paul GRANIER, Stéphanie MARMIER, Frédéric MARTIN, Juan MARTINEZ, Maurice MOURET, Aurélie MUNOZ, Myriam NESTI, Pascale NOAILLES-DUPLISSY, Jean-Pierre PERIGNON, Marie-France PERIGNON, Olivier RIGAL, Roger ROLLAND, Yvette ROUVIER, Julien SANCHEZ, Claudine SEGERS, Max SOULIER, Stéphane VIDAL.

**Était absent :** M. Éric MAYOL

**Procurations :** de Audrey CIMINO à Marie-France PERIGNON, de Dominique PIERRE à Pascale NOAILLES-DUPLISSY, de Delphine POIRIER à Jean-Marie FOURNIER, de Lucie ROUSSEL à Stéphanie MARMIER, de Marie-Pierre THIEULOY à Julien SANCHEZ.

Conformément à l'article L5211-1 du CGCT, est désigné comme secrétaire de séance Monsieur Frédéric MARTIN.

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil le rapport d'activité 2022 de la CCBTA établi par les services, en application de la Loi du 12 Juillet 1999 (Article L5211-39 du CGCT).

Ce rapport sera adressé aux Maires de chaque commune membre, lequel devra en donner communication en Conseil Municipal en séance publique. Au cours de cette séance les délégués de la commune au sein de la Communauté de Communes pourront être entendus par le Conseil Municipal.

Où l'exposé du Président,  
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire prend acte de la communication du rapport d'activités CCBTA 2022.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Le Président de la Communauté de Communes « Beaucaire Terre d'Argence » et Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération. Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire. Cet acte peut également faire l'objet d'un recours déposé via l'application [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Fait à Beaucaire, le 05/10/2023

Le Président  
Juan MARTINEZ

Le secrétaire de séance  
Frédéric MARTIN

Certifié exécutoire,  
Compte tenu de la transmission  
- en Préfecture le  
- la publication le

Accusé de réception en préfecture  
030-243000585-20231005-23-091-CC  
Date de télétransmission : 05/10/2023  
Date de réception préfecture : 05/10/2023

# Rapport d'activités 2022

Accusé de réception en préfecture  
030-243000585-20231005-23-091-CC  
Date de télétransmission : 05/10/2023  
Date de réception préfecture : 05/10/2023



Accuse de réception en préfecture  
030-24300585-20231005-23-091-CC  
Date de télétransmission : 05/10/2023  
Date de réception préfecture : 05/10/2023



Juan Martinez  
Président de la CCBTA

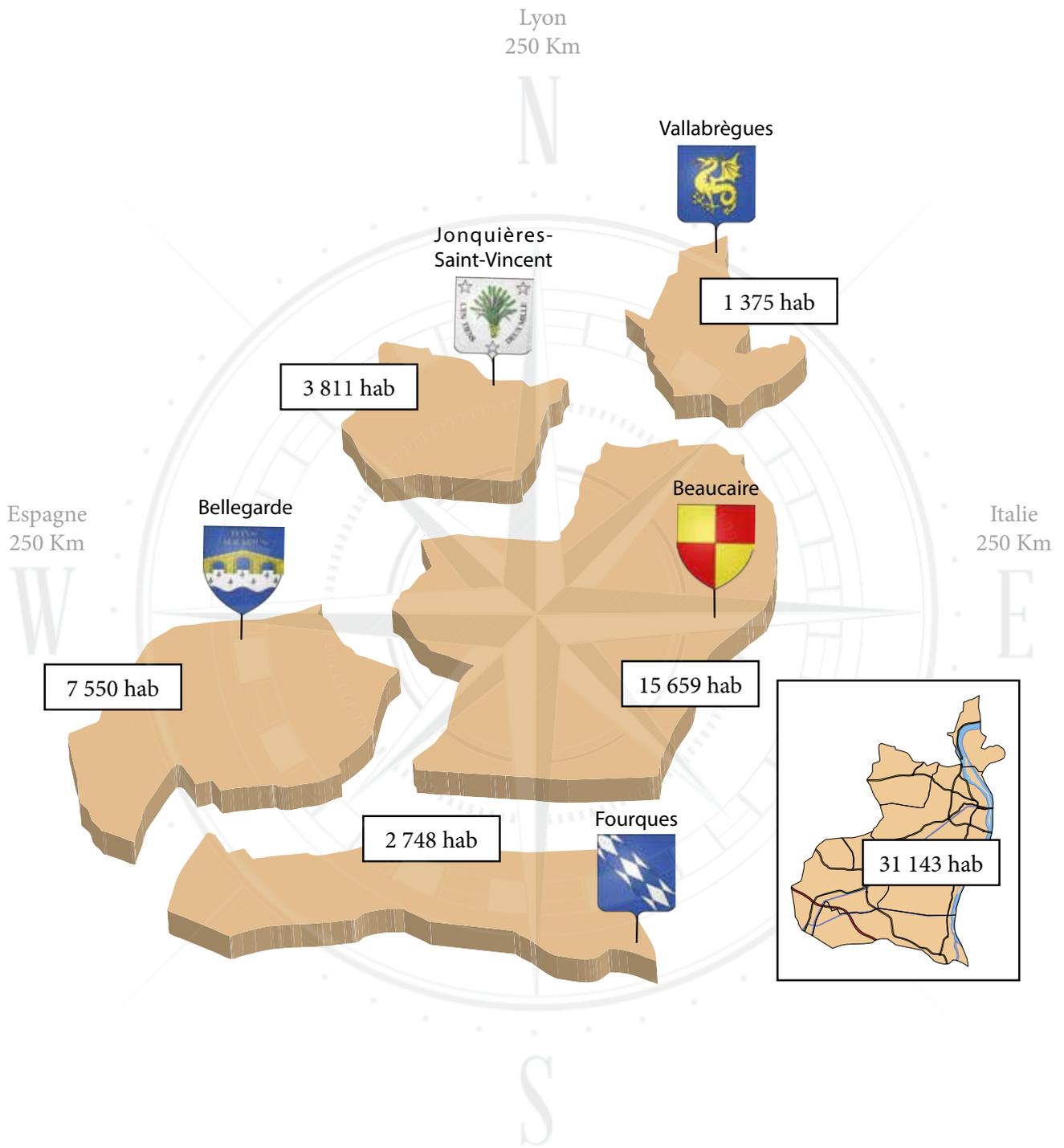
Ce nouveau rapport d'activités, que j'ai plaisir à vous soumettre, est le reflet de ces évolutions qui transforment peu à peu l'image de notre collectivité. Il est également un aperçu du travail au quotidien de tous ceux qui font la Communauté de communes pour faire rayonner la Terre d'Argence. Je tiens une fois encore à saluer l'engagement des agents et des élus qui participent avec conviction à ce projet collectif de développement.

Dans un contexte général ô combien difficile, d'une économie fragilisée par tous les événements d'une douloureuse actualité, nous sommes restés vent debout pour atteindre les objectifs fixés, seulement guidés par la volonté de faire de la CCBTA une collectivité enviable qui vient de fêter ses vingt ans.

Je vous invite à découvrir, dans ce document, les principales actions qui ont marqué notre activité durant l'année 2022.

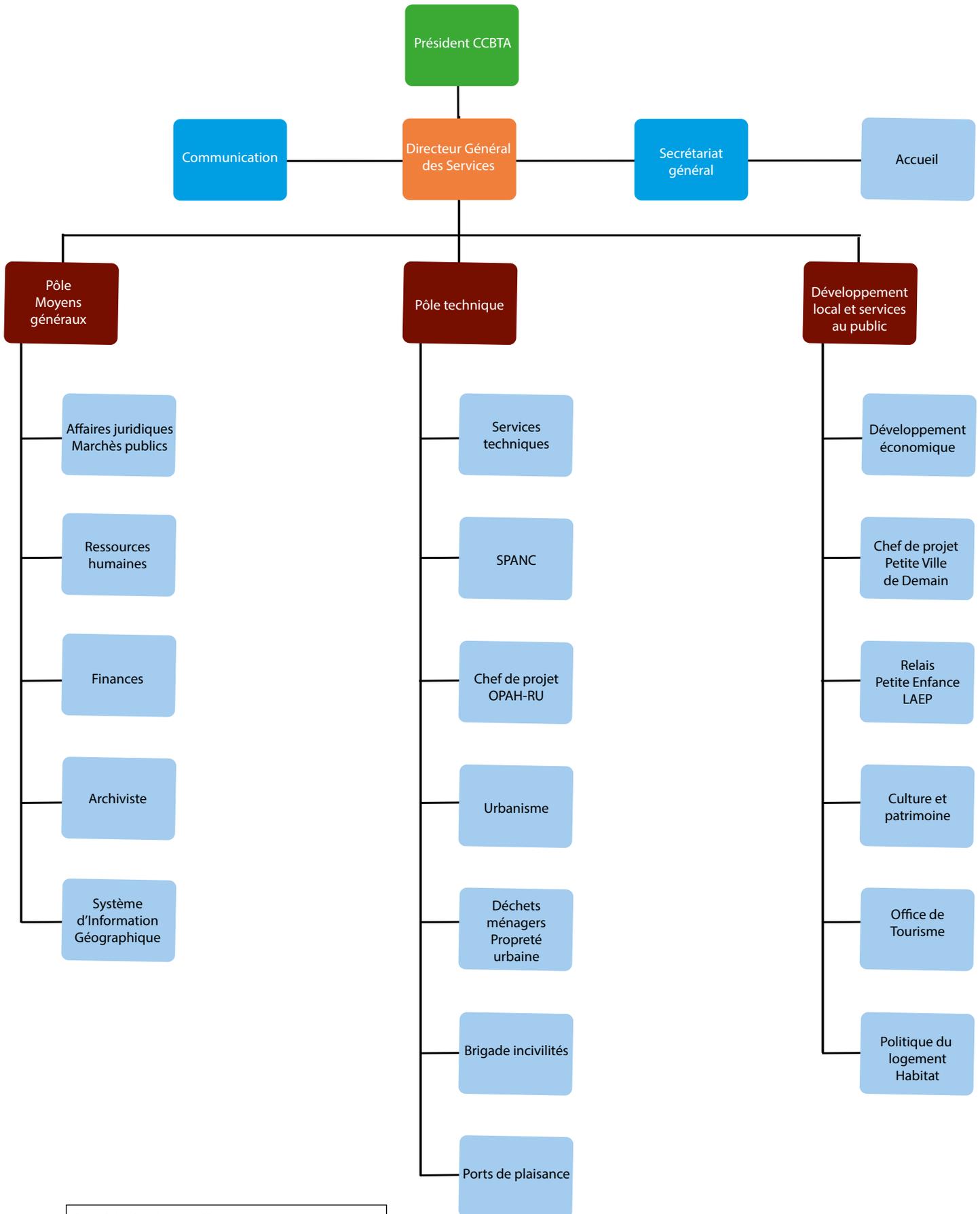
Bonne lecture !

Juan Martinez  
Président de la CCBTA



Population	2022	2021	Progression
Beaucaire	15659	15857	-198
Bellegarde	7550	7357	+193
Fourques	2748	2900	-152
Jonquières-St-Vincent	3811	3853	-42
Vallabrègues	1375	1399	-24
<b>Total</b>	<b>31143</b>	<b>31366</b>	<b>-223</b>

# Organigramme de la CCBTA



## Missions

- Conseil, assistance de la Direction Générale et de la Présidence,
- Impulser, organiser la mise en œuvre des plans d'actions en fonction des objectifs définis par la Présidence, la Direction Générale,
- Interface Présidence/Elus communautaires
- Aide et conseil aux différents services de la collectivité,
- Elaborer des actes et documents administratifs,
- Organiser, préparer, gérer et assurer le suivi de l'assemblée délibérante (préparation de l'ordre du jour, des convocations adressées aux élus communautaires, élaboration du compte rendu, du procès verbal de séance et suivi des actes),
- Assurer l'enregistrement des actes administratifs de la Communauté de communes et leur transmission au contrôle de légalité en Préfecture,
- Elaborer les recueils et les registres des actes administratifs,
- Organiser, préparer, gérer et assurer le suivi des bureaux communautaires, des commissions thématiques communautaires et autres réunions.
- Gestion et suivi des contrats d'assurances, couvrant les activités de l'EPCI (assurance flotte automobile et risques annexes, protection juridique, responsabilité civile et risques annexes, dommages aux biens et risques annexes) et les sinistres.

## Chiffres clés

Arrêtés : 28  
Décisions du Président : 160  
Délibérations du conseil communautaire : 123  
Délibérations en bureaux délibératifs : 63  
Bureaux communautaires : 8  
Conseils communautaires : 5

## Personnel

1 Secrétaire de direction  
1 Responsable administrative





## Missions

- Accueil physique et téléphonique de la collectivité
- Renseignement et orientation des usagers vers les services compétents
- Réception, distribution et expédition du courrier du siège

## Chiffres clés

**6651 appels téléphoniques** reçus soit une moyenne de 30 appels par jour ouvrable.

**3555 personnes** ont été accueillies dans les locaux de la CCBTA soit une moyenne de 16 personnes par jour ouvrable.

**796 demandes** de carte de déchèterie. (185 en 2021).

**1148 appels** pour des rendez-vous d'enlèvements d'encombrants : 720 à Beaucaire ; 168 à Bellegarde ; 130 à Jonquières-Saint-Vincent ; 114 à Fourques ; 16 à Vallabrègues.

## Personnel

1 Agent

## Missions

### Affaires juridiques

- Conseiller les élus et les services dans les actions et actes produits par les services de la collectivité en apportant une expertise juridique,
- Fournir des analyses juridiques dans les différents champs du droit en réponse aux besoins des services,
- Rédaction de contrats, conventions diverses,
- Suivre les procédures contentieuses en collaboration avec les avocats et le directeur général des services,

### Commande publique

- Accompagner les services dans la définition et l'expression de leurs besoins,
- Proposer la procédure de passation et le montage contractuel adapté au besoin,
- Rédiger les documents administratifs des dossiers de consultation des entreprises ainsi que les avis d'appel public à concurrence,
- Accompagner le processus de choix de l'offre économiquement la plus avantageuse, négocier et notifier le marché aux entreprises attributaires,
- Accompagnement des services opérationnels dans l'exécution des marchés,
- Participation à la définition de la politique achats de la collectivité et mise en œuvre,
- Contrôle de gestion et évaluation.



# Chiffres clés

21 marchés ont été lancés en 2022, dont 7 marchés de travaux et 14 marchés de fournitures et services.

Type de procédure : 6 marchés de gré à gré (sans publicité ni mise en concurrence)

13 marchés passés selon une procédure adaptée.

2 marchés passés selon une procédure formalisée.

# Personnel

1 Responsable des affaires juridiques et achats publics

N° de marché	Service concerné	Objet du marché	Type de procédure (formalisée, adaptée ou gré à gré)	Durée	Date de début	Montant annuel HT du marché Montant total HT pour travaux	Titulaire
2022-01-02	Technique	Maîtrise d'œuvre pour la création de la voie de liaison sud	Gré à gré	12 mois	1/20/22	20 830,20	ABH Environnement
2022-03-03	Environnement	Transport de bennes sur quai de transfert	Adaptée	3 ans	2022	BPU	Pasini SAS
2022-03-04	Technique	Travaux de terrassement pour la mise en place de conteneurs enterrés et semi-enterrés	Adaptée	environ 3 ans	4/27/22	BPU	SAS Carminat Frères
2022-03-05	DG	Conseil, assistance et maintenance informatique et telecom	Adaptée	3 ans	Notification	BPU	SARL ARTEMIS RD
2022-04-06	Technique	Réhabilitation du stade de football de Bellegarde et des vestiaires	Adaptée	4 mois	OS	838 521,40	1 : Lautier Moussac ; 2 : Panicciò ; 5 : Solelec ; 6 : SPTB ; 8 : TD Elec ; 9 : BC Poireure
2022-04-07	Technique	Création de la voie de liaison sud	Adaptée	4 mois	OS	574 520,29	1 : Lautier Moussac ; 2 : Bouygues Energies et Services
2022-06-10	Technique	Amenagement de la véloroute Via Rhôna entre Beaucaire et Fourques	Adaptée	6 mois	9/7/22	2 259 951,74	Lautier Moussac
2022-06-11	Technique	Maîtrise d'œuvre pour la réfection de la toiture de l'Ilot Allaud	Gré à gré	8 mois	OS	27 000,00	Mustang
2022-07-12	Technique	Réhabilitation du stade de football de Bellegarde et des vestiaires	Adaptée	4 mois	OS	83 175,09	3 : SARL Miroiterie Bâglace ; 4 : TG Ferronnerie Serrurerie ; 7 : SAS Thermique du Midi ; 10 : SAS BJM Façades
2022-07-13	Technique	Curage, désamiantage et déconstruction de bâtiments et équipements sur un ancien site ferroviaire à Beaucaire	Adaptée	20 semaines	10/3/22	192 971,00	DSD Démolition
2022-08-15	Technique	Démolition de deux bâtiments et création de deux parkings à Bellegarde	Adaptée	8 mois	OS	215 188,98	1 : GLTP ; 2 : Lautier Moussac
2022-09-17	Technique	Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la véloroute Via Rhôna entre Bellegarde et Saint-Gilles	Adaptée	De la notification à la fin de la GPA	2/27/23	53 300,00	Inframed
2022-12-19	Technique	Dépollution de sols sur un ancien site ferroviaire à Beaucaire	Adaptée	4 semaines	1/24/23	78 948,70	DSD Démolition
2022-08-14	Environnement	Compactage des bennes	Adaptée	4 ans	Notification	BPU	PASINI SAS
2022	DG	Firewall - Fourniture et maintenance	Gré à gré	environ 3 ans	10/7/22	5 790,14	SNS Security
2022	DG	Téléphonie fixe	Gré à gré	environ 1 an	12/5/22	2208	ASAP Network
2022-09-16	DG	Capture, ramassage, transport des animaux errants et/ou dangereux, ramassage des cadavres d'animaux sur la voie publique et gestion de la fourrière	Adaptée	3 ans	1/1/23	30 646,08	SAS SACPA
2022-09-18	Environnement	Transport des déchets issus des déchèteries et du balayage urbain	Formalisée	4 ans	1/1/23	BPU	Pasini SAS
2022	Commande publique	Logiciel MarcoWeb	Gré à gré	environ 3 ans	2/1/22	2 172	Agysoft
2022	DG	Fibre optique	Gré à gré	3 ans	1/1/23	4 200	Netwan Groupe
2022-12-18	Environnement	Collecte des ordures ménagères et assimilés et des emballages ménagers	Formalisée	5 ans	4/1/23	Prix forfaitaire et prix unitaires	Nicolin Holding Environnement

Accusé de réception en préfecture  
030-243000585-20231005-23-091-CC  
Date de télétransmission : 05/10/2023  
Date de réception préfecture : 05/10/2023

## Missions

La Direction des Ressources Humaines organise la mise en œuvre de l'optimisation des Ressources Humaines de la collectivité :

- Par la participation à la définition de la politique RH, le pilotage de l'activité RH et le contrôle de la masse salariale,
- Par le pilotage et l'animation du dialogue social et des instances représentatives,
- Par le développement de la communication interne,
- Par la conception et la mise en place d'outils de pilotage et d'aide à la décision,
- Par l'accompagnement des agents et des services.

Le service des Ressources Humaines est en charge de la gestion des emplois, des effectifs et des compétences pour répondre aux projets de développement de la collectivité (recrutements, formations, avancements, rémunération, évaluation annuelle...). Dans ce cadre, il a pour rôle la gestion des carrières, des absences et du temps de travail des personnels relevant de la collectivité, dans le respect du cadre législatif et réglementaire. Il veille à l'amélioration des conditions de travail et des risques professionnels des agents.

## Personnel

1 Directrice des Ressources Humaines  
3 gestionnaires RH ( 2.2 ETP)

## Nouvelle mission

- Mise en place et gestion du service mutualisé RH Jonquières Saint Vincent
- Gestion de la paie du personnel et des élus

## Réalisation

- Mise en place du télétravail
- Gestion de la paie
- Recrutements divers
- Application de la réforme catégorie C
- Lancement de l'étude RPS risques psychosociaux
- Organisation des élections professionnelles
- Gestion évolution de la participation à la protection sociale



# Chiffres clés

2 Comité Technique  
2 CHSCT

## Nombre d'agents par catégories :

A : 11 dont 7 femmes  
B : 9 dont 6 femmes  
C : 49 dont 9 femmes

La CCBTA exerce ses missions sans discrimination relative au sexe ou de quelque nature que ce soit. Il est à noter que la plupart des domaines dans lesquels elle intervient ne sont pas propices à l'insertion de mesures en faveur des femmes. Pour ne citer que quelques exemples : SPANC, collecte des ordures ménagères, propreté urbaine... Toutefois, la CCBTA poursuivra ses recherches pour promouvoir l'égalité hommes femmes.

**Total hommes / femmes :**  
47 hommes / 22 femmes

# 69

62 fonctionnaires et 7 contractuels dont 2 en CDI

## Avancements, promotion interne, nomination suite à concours :

Avancements de grade : 1  
Promotion interne : 0  
Concours : 2

## Départs :

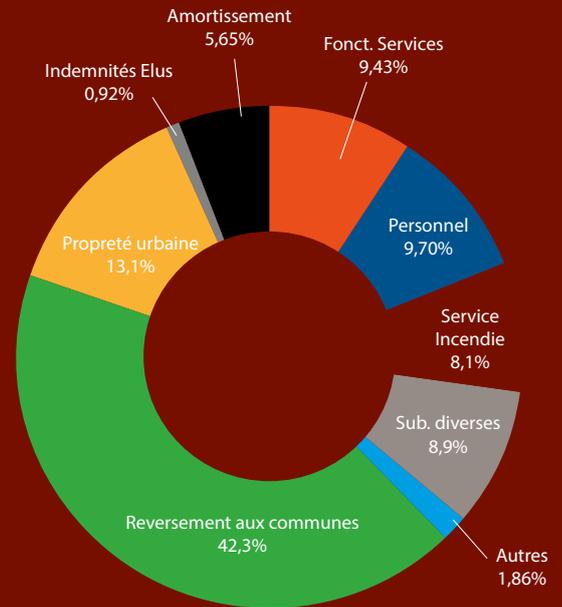
Retraite : 1  
Démission : 2  
Mutation : 1

## Arrivées :

CDD recrutement : 3  
Mutation : 2  
Intégration directe : 1  
Nomination stagiaire : 1

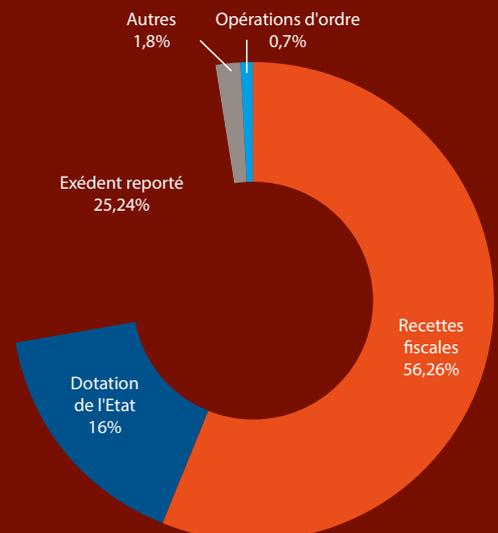


Dépenses de fonctionnement : 15 662 142€



- Reversement aux communes
- Fonctionnement des services
- Personnel
- Service incendie
- Subvention diverses
- Autres ( intérêt d'emprunt, charges except.)
- Propreté urbaine
- Amortissement
- Indemnités élus

Recettes de fonctionnement : 26 153 212€



- Recettes fiscales
- Dotation de l'Etat
- Excédent reporté
- Autres (intérêt d'emprunt, charges except.)
- Opérations d'ordres

## Missions

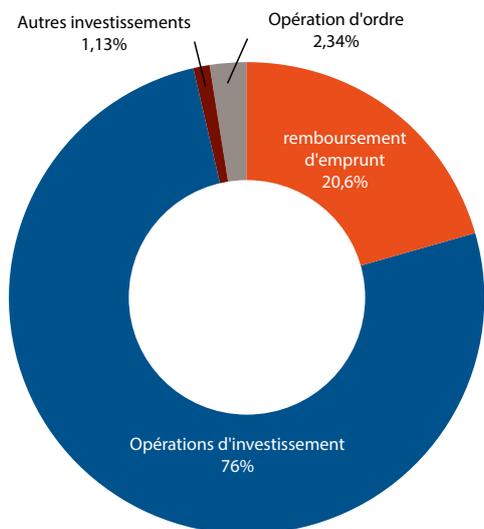
Elaboration des budgets de la Communauté de communes : Budget principal et budgets annexes (Ports, Office de Tourisme, SPANC, THD, Zones d'activités, Environnement).

Participation à la définition des orientations financières et stratégiques et leur mise en œuvre ; exécution budgétaire (engagement, liquidation et ordonnancement des dépenses et émission de titres de recettes) et son suivi ; préparation et présentation de la commission Finances, suivi et optimisation de la fiscalité avec ses réformes, gestion comptable des biens mobiliers et immobiliers et de la dette, participation aux réunions nécessitant une aide à la décision d'un point de vue financier.

## Personnel

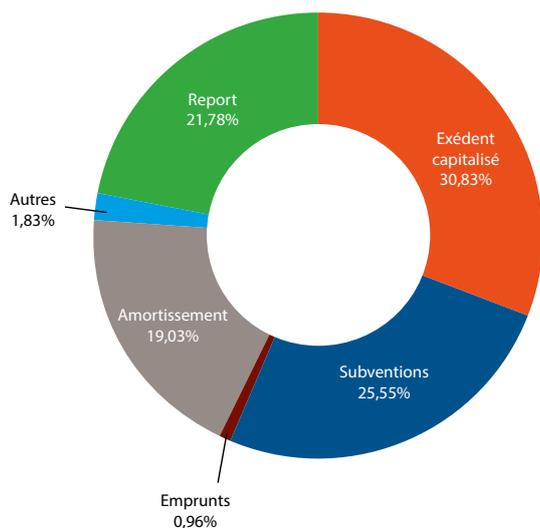
1 Responsable Finances  
3 Comptables

## Dépenses d'investissement : 7 497 887 €



- Remboursement d'emprunt
- Opérations d'investissement
- Autres investissements
- Opérations d'ordres

## Recettes d'investissement : 4 658 262€

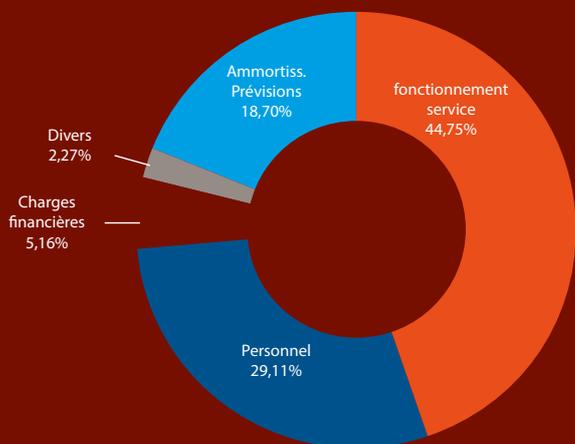


- Excédent capitalisé, FCTVA
- Autres
- Subventions
- Report
- Emprunts
- Amortissement

Accusé de réception en préfecture  
 05/10/2023 10:05:12 231005-23-091-CC  
 Date de télétransmission : 05/10/2023  
 Date de réception préfecture : 05/10/2023

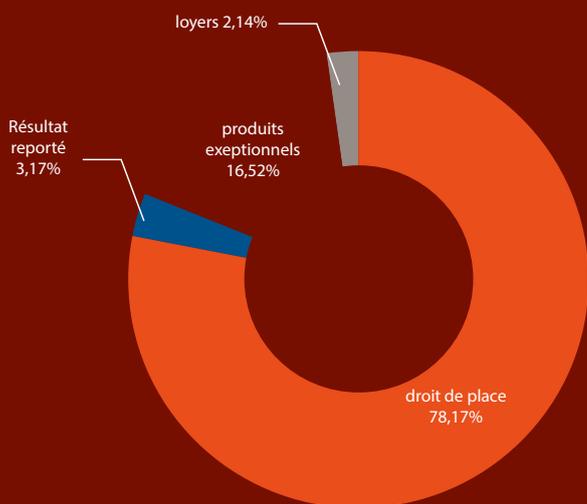


### Dépenses de fonctionnement : 443 428€



- Fonctionnement du service
- Personnel
- Charges financières
- Divers
- Amortissement et provisions

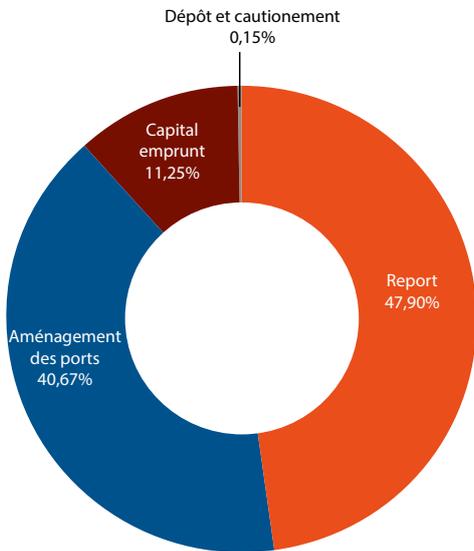
### Recettes de fonctionnement : 501 096€



- Droit de place
- Résultat reporté
- Produits exceptionnels
- Loyers

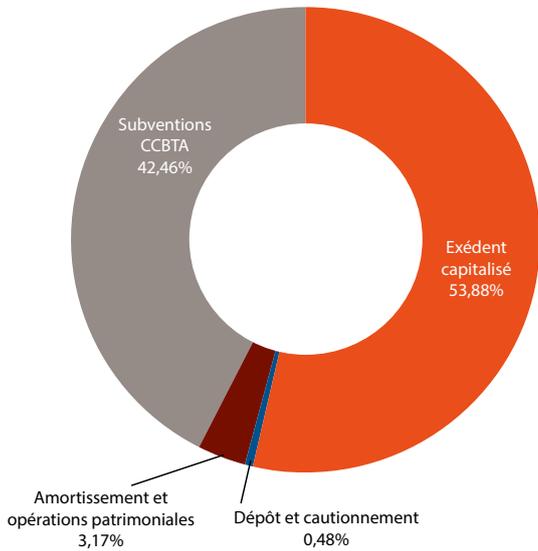


## Dépenses d'investissement : 541 916€



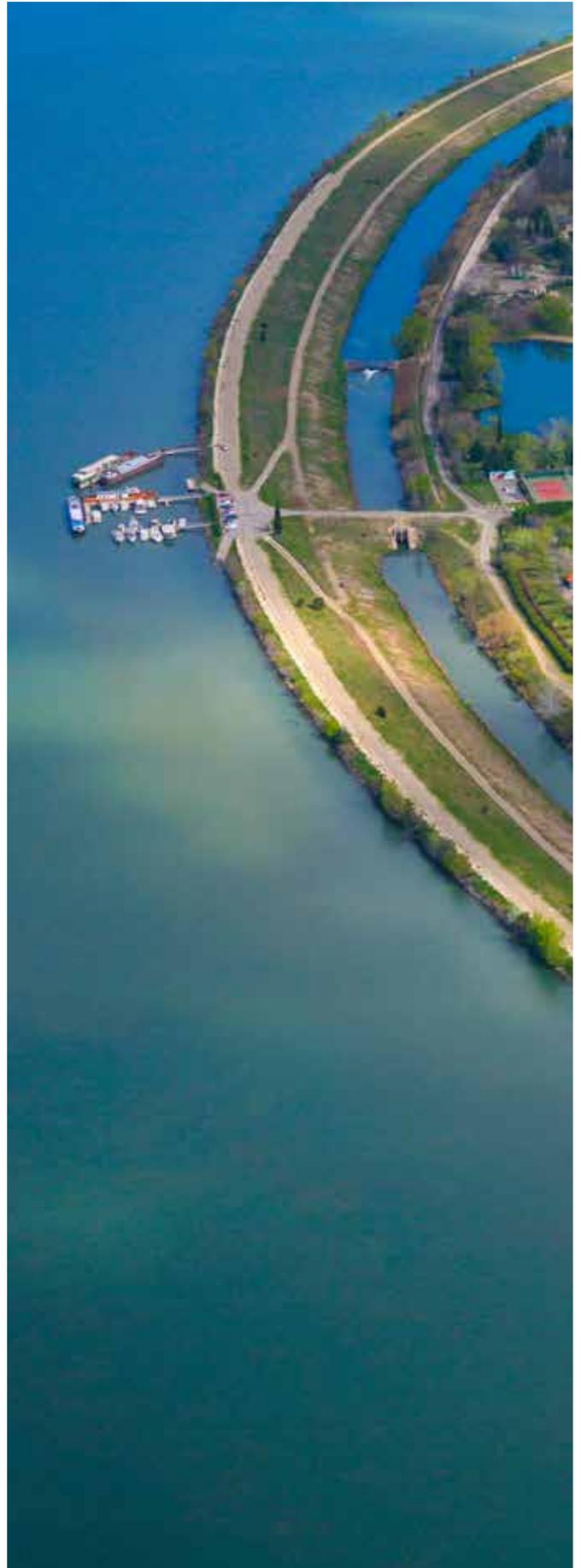
- Report
- Capital emprunt
- Aménagement des ports
- Dépôt et cautionnement

## Recettes d'investissement : 359 645€



- Excédent capitalisé
- Dépôt et cautionnement
- Amortissements et opérations patrimoniales
- Subventions CCBTA

Accusé de réception en préfecture  
030-243000585-20231005-23-091-CC  
Date de télétransmission : 05/10/2023  
Date de réception préfecture : 05/10/2023



## Missions

La communication est l'interface entre les actions menées par l'ensemble de la CCBTA et les administrés du territoire. Elle met en valeur les compétences de notre collectivité auprès du grand public, de l'Etat, de la Région Occitanie, du Département du Gard et de l'ensemble des fournisseurs et partenaires

## Réalisations

### Communication interne

- BIP le journal interne 3 à 4 fois par an, tiré à 100 ex.
- Edition des rapports d'activités annuels
- Mise à jour de l'organigramme des services
- Réalisation de documents cartographiques pour le service environnement
- Réalisation de documents visuels pour l'ensemble des services

### Communication externe

- Réalisation du Feuilles d'Argence, magazine intercommunal tiré à 13 500 ex 4/an.
- Gestion de la presse : communiqués, dossiers de presse, point presse.
- Veille et revue de presse quotidienne ( Midi Libre, Objectif Gard,...) **145 articles recensés en 2021**.
- Réalisation d'affiches, de flyers, de brochures, de panneaux et autre documents de communication papier.

- Gestion du BackOffice du site internet :

**27 000 visiteurs : - 3 000 / 2021**

**55 000 pages vues : - 11 000 / 2021**

**36 000 sessions : - 2 000 / 2021**

- Community management (Twitter, Facebook...) :

Facebook :

Couverture : 1 307 657 + **213%**

Followers facebook : **11 318**

Visite page Facebook : 39 330 + **134,2%**

Instagram :

Couverture instagram : **64 436 + 120%**

Followers Instagram : **1 117**

Visite profil instagram : **2 257 + 42,7%**

Principale villes : Beaucaire ; Nîmes ; Arles ;

Tarascon ; Manduel ;

Accusé de réception en préfecture  
030-243000585-20231005-23-091-CC  
Date de télétransmission : 05/10/2023  
Date de réception préfecture : 05/10/2023

- Photothèque Phraséa, elle est en cours de remplissage, fin 2022 il y a 66 000 photos.

**- 227 reportages photos fait en 2022.**

Gestion de la photothèque Lightroom : 60 000 images.

## Personnel

1 Responsable de la communication

1 Chargé de communication et des relations presse

# Chiffres clés



**utilisateurs**  
**27 000 (- 3 000)**

**pages vues**  
**55 000**

**sessions**  
**36 000**



**362 abonnées**  
**(+231)**

**tweet/an**  
**480**



**11 318 abonnés**

**1 307 657**  
**utilisateurs atteints**



**76 000 images dans**  
**la photothèque, 4 500**  
**de plus qu' en 2021**

Accusé de réception en préfecture  
030-24300585-20231005-23-091-CC  
Date de télétransmission : 05/10/2023  
Date de réception préfecture : 05/10/2023



**87 travaux**  
**d'édition**  
**ou vidéo en**  
**2022**  
**(hors Office de**  
**Tourisme)**

## Des fouilles qui en disent plus sur l'abbaye troglodyte de Saint-Roman



**PATRIMOINE**  
Le site historique beaucairois a servi de cimetière, de lieux de culte et de collège.

Yan Barry  
ybarry@medias.com

Ils font d'une des crèches qui dominent le Rhodan, à Beaucaire, l'abbaye troglodyte de Saint-Roman revêtu au fil des fouilles successives d'une riche histoire. La dernière campagne en date, dirigée en juillet...

## Première pierre pour la réalisation d'atelier-relais sur la zone du Rieu



**BELLEGARDE**  
Financé par la CCBTA, il servira à accueillir des entreprises artisanales qui se lancent et développent sur le territoire.

**145 articles répertoriés**  
**dans la presse**  
**régionale et nationale**  
**en 2022 (130 en 2021)**

- Presse régionale
- Midi Libre
- Objectif Gard
- Gazette de Nîmes
- France Bleu Gard Lozère
- Vià Occitanie
- Le Petit Gardois
- La Marseillaise
- Le réveil du Midi
- La Provence

- Presse nationale
- Ouest France
- Les Echos
- France Camping-Cars
- Fluvial



## Missions

Centraliser les informations géographiques du territoire dans une base de données unique, en récupérant les informations auprès des producteurs de données (ENEDIS, ORANGE, VEOLIA, BRL, IGN, etc.)

Diffuser l'information auprès du grand public pour leur faciliter l'accès à la donnée, mais aussi auprès des communes et des agents de la CCBTA pour les aider dans leur mission au quotidien

Faciliter la diffusion et l'échange d'information

Aider à la prise de décision dans le cadre de projets intercommunaux

### Données consultables grand public

- Le Plan Local d'Urbanisme des 5 communes sur le territoire de la CCBTA (pièces téléchargeables au format PDF).
- Le cadastre. Les Servitudes d'Utilité Publique (règlements téléchargeables au format PDF).
- Les risques naturels et technologiques (inondation, feu de forêt, séisme, transport de gaz...).
- Les zones de contraintes environnementales (ZNIEFF, Natura 2000...).
- La localisation des points d'apports volontaires, dans le cadre du tri des déchets.
- Les secteurs de l'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'habitat) permettant à certains administrés de pouvoir bénéficier d'aides lors de certains travaux de rénovation.
- L'offre foncière sur les Parcs d'Activités Economiques.
- Les itinéraires de petite randonnée pédestre ou à vélo.

## Un service ouvert à l'ensemble des administrés

Le site internet [www.laterredargence.fr](http://www.laterredargence.fr) dispose d'une rubrique cartographique ouverte à tous. Ce service permet, entre autres, la visualisation du cadastre 2022, l'impression d'un plan de situation de votre bien pour l'ensemble de vos démarches administratives, de préparer vos randonnées ou encore de comparer l'évolution du territoire sur des photos aériennes.



Consultation des données cartographiques (accès public)  
<https://opendata.laterredargence.fr/>

## Missions

- Développer les ports, leurs services et leur notoriété au profit de l'attractivité touristique du territoire
- Entretien des quais et des installations portuaires
- Gestion de la location des anneaux
- Désherbage manuel des quais
- Arrachage manuel des algues invasives

## Personnel

- 1 Responsable des ports
- 1 Agent d'entretien



Les ports de Beaucaire et Bellegarde ont été particulièrement impactés par la fermeture de l'écluse de Nourriguier, en panne depuis 2019, ils ont repris difficilement leur activité commerciale, leur fréquentation touristique est encore très faible. Certes la réouverture de l'écluse de Nourriguier a été faite au mois de juin 2022, mais la saison touristique était déjà ratée et le port de Beaucaire a déploré de nombreux départ de plaisanciers « emprisonnés » depuis plus de deux années.

Le Port de Bellegarde a de nouveau été labélisé Pavillon bleu (18<sup>e</sup> année consécutive).

Le bâtiment qui abrite le restaurant la Halte Nautique a subi un incendie qui a détruit entièrement la cuisine du restaurant et la partie concernée a été fortement endommagée, la réouverture s'est faite en 2023.

La passerelle piétonne du port de Beaucaire en panne depuis le mois de juin 2021 a été réparée à temps (travaux effectués par la mairie de Beaucaire), cette réparation a coïncidé avec réouverture de l'écluse de Nourriguier.

Durant les mois de juin et juillet, l'équipe du port, comme tous les ans, a prélevé des eaux du port de Beaucaire, environs 20 tonnes de jussie et d'algues invasives, ce problème récurrent augmente d'année en année.

Le 24 juin 2022, les services ont été alertés d'une pollution au port de Bellegarde, un bateau propriété d'un plaisancier Britannique responsable d'une pollution aux hydrocarbures. Les services de VNF, de la Gendarmerie, de la Préfecture et de la Capitainerie sont intervenus pour stopper la fuite et mettre à terre le bateau mis en cause.

le 2 octobre 2022, une équipe de journalistes a contacté la Capitainerie pour pouvoir naviguer sur le Rhône, nous nous sommes occupés de la logistique et avons organisé cette navigation, le reportage doit être diffusé sur la chaîne « NNK Newsline » au mois de septembre 2023, il a pour but de présenter le Rhône, ses habitants qui vivent sur leur bateau, ses paysages et son patrimoine.



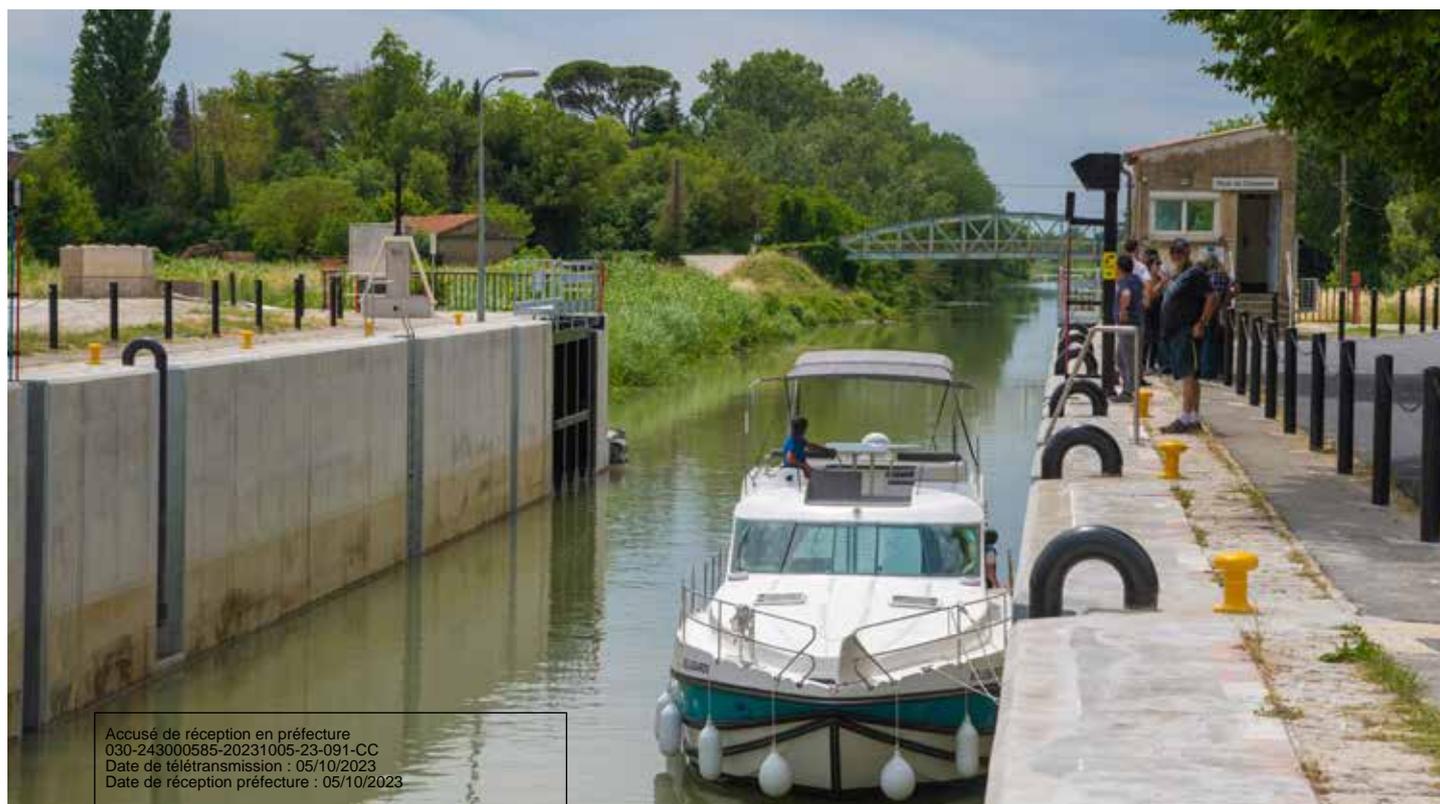
**Beucaire : 11 escales pour 341 nuitées soit une moyenne de 31 nuitées par escale**



**Bellegarde : 5 escales pour 186 nuitées soit une moyenne de 37,2 nuitées par escale**



**Vallabrègues : 41 escales pour 1350 nuitées soit une moyenne de 32,92 nuitées par escale**



Accusé de réception en préfecture  
030-243000585-20231005-23-091-CC  
Date de télétransmission : 05/10/2023  
Date de réception préfecture : 05/10/2023

## Missions

- Accueil et information,
- Promotion du territoire intercommunal,
- Coordination des interventions des divers partenaires du développement touristique local,
- Mise en œuvre de la politique touristique du territoire intercommunal notamment par :
  - la définition de programmes de développement,
  - la gestion d'équipements (depuis le 01/01/2017, l'OT gère le musée de la vannerie à Vallabrègues),
  - l'élaboration de nouveaux services,
  - Concevoir et vendre des prestations de services touristiques,
  - Apporter son concours à la réalisation d'événements.

## Personnel

- 1 directrice et une équipe de 6 permanents et 4 saisonniers, dont
  - 1 chargé d'accueil au musée de la vannerie à Vallabrègues,
  - 2 chargés d'accueil à l'Escape Game de la forteresse en haute période estivale,
- **1 lieu d'accueil à Beaucaire** ouvert 306 jours en 2022, notamment 7/7 du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre.

## Fréquentation touristique

- **A l'accueil de l'Office** : 8 604 personnes renseignées soit près de 19% de plus qu'en 2021. Cette hausse a atteint plus de 25% au mois d'août 2022. Plus de 85% de la clientèle est française : Gard, Bouches-du-Rhône, Paris et Rhône représentent les 4 premiers départements observés. 15% de la clientèle est étrangère : Belgique, Allemagne, Royaume-Uni et Espagne sont les 4 premiers bassins émetteurs devant l'Italie et la Suisse.
- **Les demandes touristiques concernent principalement** :
  - le patrimoine dans son acception la plus large (visites, découvertes et événements...),
  - les manifestations organisées sur le territoire,
  - la randonnée et particulièrement le vélo.
- Les nuitées touristiques sur le territoire (Données Flux Vision Tourisme) : 980 000 nuitées soit une évolution de 3,5% par rapport à 2021.
- La fréquentation du musée de la vannerie : 996 visiteurs soit près de 38% de plus qu'en 2021, même si le niveau de fréquentation global est resté très en deçà de la fréquentation en 2019, en raison de la pandémie de COVID-19. 1022 visiteurs au musée (moins de 1000 en 2019).

## Réalisations

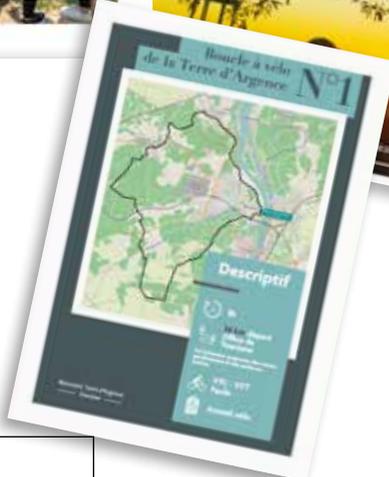
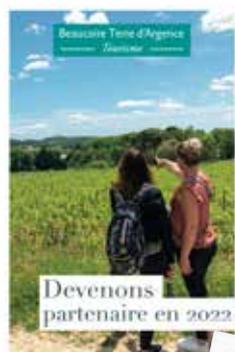
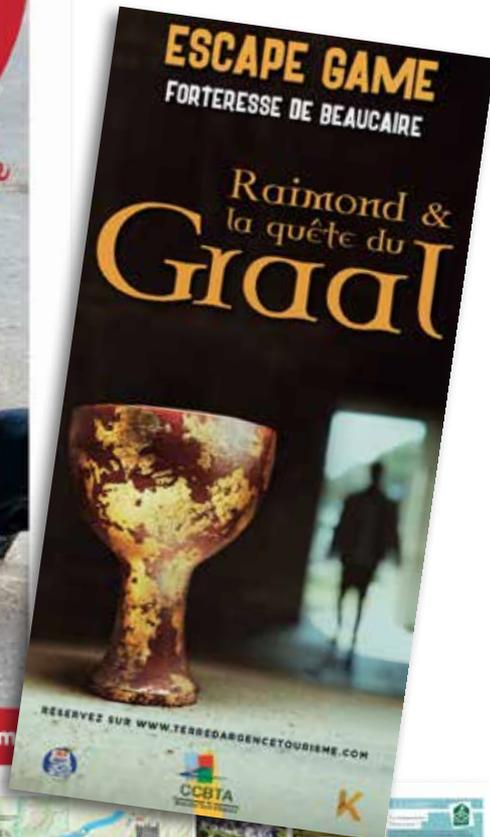
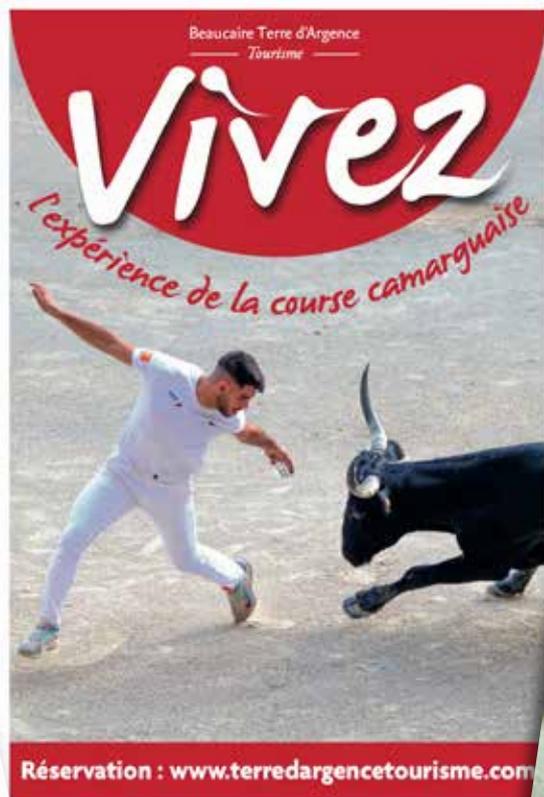
- **Les actions en direction des partenaires touristiques du territoire** :
  - 101 partenaires en 2022 contre 98 en 2021,
  - Des actions diversifiées : ateliers numériques (photo, réseaux sociaux...), promotion sur tous les supports de l'OT, afterwork pour créer du lien entre les partenaires.
- **Les actions en matière de cyclotourisme** :
  - Promotion du label « Accueil Vélo » et labellisation de 9 prestataires touristiques en 2022, portant ainsi le nombre de prestataires détenteurs du label à 16 sur le territoire.
- **Les actions de promotion** :
  - Participation à 3 salons dédiés à la clientèle des Comités d'Entreprises sur des bassins de proximité (Avignon, Aix-en-Provence et La Grande-Motte).
  - 6 accueils de presse de mai à octobre réunissant 11 journalistes français et étrangers.
  - Nombreuses publications et mise en ligne de contenus (vidéos et autres) sur les réseaux sociaux.
  - L'organisation d'un Instameet regroupant 13 influenceurs (visite d'une journée sur le territoire de Vallabrègues à Bellegarde en passant par Beaucaire) : réalisation de 57 posts, plus de 500 stories, 4 articles de blog, 212 photos et vidéos partagées avec plus de 63 160 vues.
  - Participation à la tournée Midi Libre à Bellegarde en juillet.
  - La gestion de l'**Escape Game à la forteresse de Beaucaire** : 2060 joueurs en 2022 contre 2652 en 2021, soit une baisse de 22,32%, s'expliquant par les conditions climatiques estivales et le recalibrage du nombre de jours d'ouverture durant l'arrière-saison ; au total, en 2022, le jeu a été ouvert durant 96 jours contre 102 en 2021.
  - La reconduction du programme des « **Rencontres de la Terre d'Argence** » de juin à septembre : 1033 participants aux différentes activités (une quinzaine d'activités thématiques différentes).
  - La mise en place de « l'expérience de la Course Camarguaise » dans les arènes des communes du territoire auxquelles 209 personnes ont participé (en 2021, cette activité n'avait pas été mise en place en raison de la pandémie de COVID).
  - Organisation pour la deuxième année consécutive d'un Escape Room à destination des familles pendant les vacances scolaires de Toussaint et de Noël dans les 5 communes du territoire (2 jours / commune) : 428 participants adultes et enfants en 2022 contre 433 en 2021, avec une appréciation très positive correspondant à un produit à petit prix pour un public familial occasionnés).
- Organisation d'un **Escape Room** à destination des familles pendant les vacances scolaires de Toussaint et de Noël dans les 5 communes du territoire (2 jours / commune) : 433 participants adultes et enfants avec une appréciation très positive correspondant à un produit à petit prix pour un public familial.

# Chiffres clés

Escape Game de la  
forteresse

# 2060

joueurs accueillis



Accusé de réception en préfecture  
030-243000585-20231005-23-091-CC  
Date de télétransmission : 05/10/2023  
Date de réception préfecture : 05/10/2023

# Proximité et accompagnement des acteurs locaux

Droits du sol

## Missions

La Communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence a en charge l'instruction technique des autorisations d'urbanisme depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015. Au sein d'un service mutualisé composé de 2 personnes, est instruit l'ensemble des autorisations d'urbanisme : certificats d'urbanisme d'information et opérationnels, déclarations préalables, permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir pour les communes de Bellegarde, Jonquières Saint-Vincent, Fourques et Vallabrègues ; Beaucaire ayant gardé son service instructeur.

Une convention signée entre la CCBTA et chaque commune définit les missions de chacune des parties. Le maire de chaque commune reste décisionnaire et signe l'autorisation.

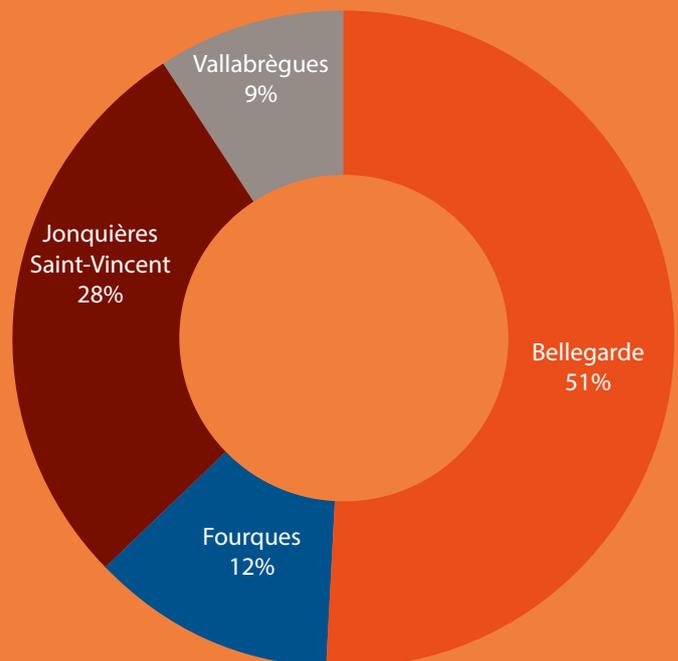
## Personnel

1 responsable aménagement du territoire foncier et instruction du droit du sol  
1 Agent

**740 dossiers déposés en 2022**  
(658 dossiers en 2021)  
Soit 62 dossiers par mois en moyenne.

**Sur les 740 dossiers déposés 462 le sont de manière dématérialisée**

### Provenance des dossiers



Le nombre de certificats d'urbanisme d'information (CUa) est toujours élevé (273 en 2022). Les CUa sont étroitement liés aux mutations foncières et généralement demandés lors des ventes et acquisitions de biens (mobiliers ou immobiliers). L'augmentation de ce type d'actes peut notamment traduire un renouvellement de la population sur le territoire intercommunal.

Par rapport à 2016 :

- Les certificats d'urbanisme d'information ont progressé de **44%** ;
- Les certificats d'urbanisme opérationnels ont bondi de **300%** ;
- Les déclarations préalables ont progressé de **68%** ;
- Les permis d'aménager sont restés stables à **3** dossiers par an ;
- Les permis de construire ont diminué de **25%** ;
- Les permis de démolir sont restés stables à **4** dossiers par an.

La part des demandes de pièces complémentaires est relativement importante puisqu'elle représente environ 27% des dossiers répartis comme suit : 20% des déclarations préalables, 55% des permis de construire et 33% des permis d'aménager.

Suite à la loi ALUR qui décloisonne et dérègle les divisions de terrains, l'année 2022 a été marquée par des déclarations préalables en vue de créer des lots à bâtir :

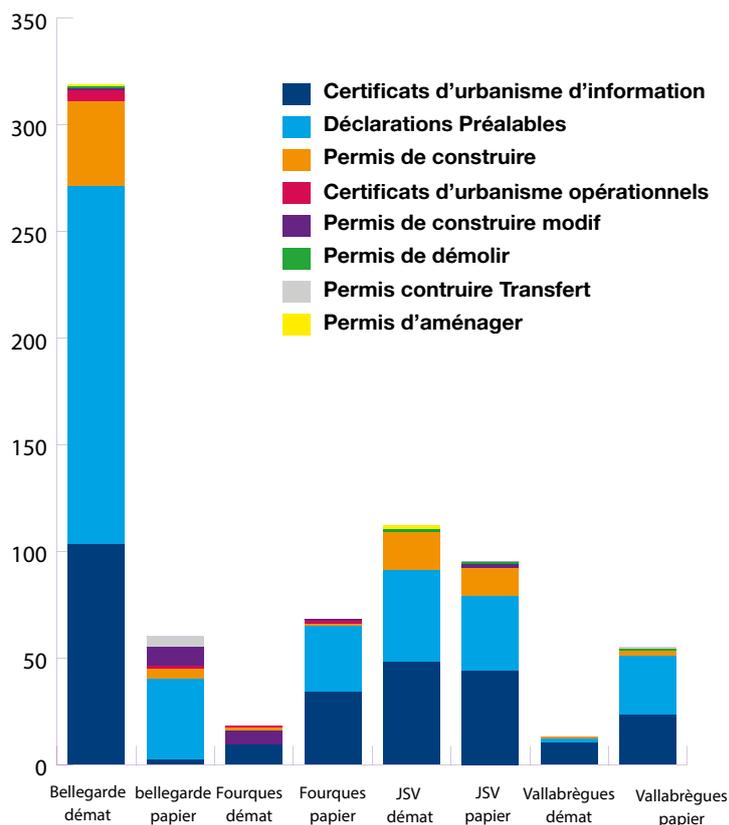
- 3 dossiers à Bellegarde pour 5 lots à bâtir chacun ;
- 1 dossier à Jonquières-Saint-Vincent pour 1 lot à bâtir ;
- 7 divisions dans une commune qui a institué le contrôle des divisions dont 3 à Jonquières-Saint-Vincent (délibération du 29/11/2018) et 4 à Bellegarde (délibération du 30/09/2021).

## Autres missions assurées

- Formations *Dématérialisation des autorisations d'urbanisme*
- Planification territoriale
- Schéma de Cohérence Territoire (SCOT Sud Gard)
- Programme Local de l'Habitat (PLH) 2022-2027
- Pôle d'échange multimodal de Beaucaire
- Convention territoriale globale (CTG)
- Accompagnement des communes dans la révision des documents d'urbanisme

Accusé de réception en préfecture  
030-243000585-20231005-23-091-CC  
Date de télétransmission : 05/10/2023  
Date de réception préfecture : 05/10/2023

## Types de dossiers instruits par le service



## Guichet numérique des autorisations d'urbanisme

Un service de la  mis à disposition des communes



**ACCESSIBLE**  
Le portail est ouvert 24h/24h et 7j/7.

**RAPIDE**  
Je n'ai plus besoin de me rendre en mairie

**PRATIQUE**  
Je peux suivre la progression de ma demande en ligne

**SÉCURISÉ**  
Mon compte est personnel et confidentiel

**Vous souhaitez réaliser des travaux chez vous ?  
Déposez et suivez vos demandes d'urbanisme en ligne.**

**Ce sera possible dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022 sur :**

<https://www.laterredargence.fr/demarches-en-ligne>



Ville de Jonquières  
Saint Vincent



# Proximité et accompagnement des acteurs locaux

OPAH-RU

## Missions

- En lien avec le DGS, le chef de projet OPAH-RU (Opération Programée d'Amélioration de l'Habitat et de Rénovation Urbaine) anime, suit et évalue l'OPAH-RU 2018-2022 en étroite coordination avec l'opérateur technique (URBANIS) qui effectue les visites des logements, le chiffrage des travaux et le montage des dossiers de demande de financements. Il pilote le volet « lutte contre l'habitat indigne », du repérage des situations jusqu'à leur traitement. Il élabore une stratégie de communication et de valorisation du programme et de ses réalisations sur le territoire.

- Liens internes : Services urbanisme, finances, SIG, communication, juridique.

- Liaison et collaboration avec les partenaires externes : particuliers, URBANIS, communes membres, département du GARD, Région OCCITANIE, ANAH, DDTM, ARS, CAF, MSA, ABF, chambres consulaires, notaires, agences immobilières, FFB, CAPEB ...

## L'enjeu

L'OPAH-RU lancée en 2018 concerne les centres anciens de Beaucaire, Bellegarde et Jonquières-Saint-Vincent. Il s'inscrit dans un projet de reconquête et de revalorisation des centres anciens.

## Objectifs

Ce dispositif permet d'**aider financièrement** les propriétaires à réaliser des travaux de réhabilitation sur les bâtiments ou dans des logements pour améliorer leurs conditions d'habitation ou celles de leurs locataires.

Ces aides sont attribuées aux **propriétaires occupants sous conditions de ressources** et aux **propriétaires bailleurs qui s'engagent à pratiquer des loyers conventionnés**.

# Chiffres clés

**331**

Logements réhabilités  
sur 5 ans

**Bilan de fin d'opération 2018 /  
2022**

**244 logements réhabilités sur  
un objectif de 331 :**

Beucaire : 168

Bellegarde : 43

Jonquières-Saint-Vincent : 34

**10 719 228 € TTC** de travaux  
ont été réalisés

**4 314 311 €** de subventions  
octroyées (dont 1 261 000€ par  
la CCBTA, soit 30%)

Au terme de la 5<sup>ème</sup> année  
d'animation, l'opérateur a  
renseigné 787 porteurs de  
projets (1<sup>ers</sup> contacts),  
soit environ 13 contacts par  
mois.

**Sur les 787 porteurs de projet  
renseignés :**

- 58% sont propriétaires occupants
- 40% sont propriétaires bailleurs
- 1,5% sont des locataires
- 0,5% sont des copropriétés



**OPAH-RU**  
Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement urbain

**Logement en cours  
de rénovation  
subventionné  
par la CCBTA**  
avec l'aide de l'ANAH

Renseignements :  
04 66 59 54 57  
aidesaulogement@laterredargence.fr

CCBTA  
Communauté de communes  
Beucaire Terre d'Argence

Agence  
nationale  
de l'Habitat

Occitane

GARD  
30  
Urbanis



**OPAH-RU**  
Opération d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain

Des aides pour rénover  
votre logement jusqu'à  
**60%**  
Sous conditions  
d'éligibilité  
du montant des travaux

**Vous habitez dans les centres  
anciens de Beaucaire, Bellegarde,  
Jonquières-Saint-Vincent**

Appelez au 04 66 59 54 57 / 06 67 48 73 41  
Envoyez-nous un message : aidesaulogement@laterredargence.fr

Scannez notre  
Qr Code

CCBTA

Urbanis



Vous souhaitez  
faire des travaux  
dans votre  
logement ?  
- Une aide  
peut aller  
jusqu'à 60%  
du montant des  
travaux soit  
possible -

**AMELIORATION  
DE L'HABITAT DES  
CENTRES ANCIENS  
DE :**  
BEUCAIRE - BELLEGARDE  
JONQUIERES-SAINT-VINCENT

CCBTA

Urbanis

# Proximité et accompagnement des acteurs locaux

Habitat

## Missions

La Communauté de communes contribue à améliorer les conditions de cadre de vie des ménages les plus modestes. Des fonds communautaires sont destinés aux propriétaires occupants ou bailleurs dans les programmes non subventionnés par l'Etat, l'Agence Nationale de l'Habitat, et Conseil départemental du Gard, notamment le maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap.

Des aides spécifiques incitent les propriétaires du territoire de la CCBTA à effectuer les travaux notamment pour :

- la réhabilitation des assainissements non collectifs défectueux,
- le ravalement des façades des centres anciens visant à améliorer l'image de ces derniers et à participer à l'effort des villes de la CCBTA



## Personnel

1 responsable  
1 agent

## Montants des opérations

	Façade			Habiter Mieux			Maintien à domicile			Réhabilitation ANC - SPANC		
	Montant TTC travaux	Subvention CCBTA engagées	Nombre de dossier	Montant TTC travaux	Subvention CCBTA engagées	Nombre de dossier	Montant TTC travaux	Subvention CCBTA engagées	Nombre de dossier	Montant TTC travaux	Subvention CCBTA engagées	Nombre de dossier
Beaucaire	240 084,56	23 182,50	14	109 935,8	1 000	2	14 227,32	8 299,75	4	145 304,13	45 597	12
Bellegarde	68 737,69	10 971,25	7	18 272,77	500	1	21 7714,6	12 495,87	5	89 595,07	12 500	3
Fourques	18 836,65	2 358,29	3	0	0		15 729,35	5 092,25	2	16 680	5 000	2
Vallabregues	28 580,29	2 875,00	3	9 116,38	500	1				7 500		1
Jonquières-Vincent			3							27 532,43		
<b>Total général</b>	<b>335 325,89</b>	<b>40 387,04</b>	<b>30</b>	<b>137 324,95</b>	<b>2 000</b>	<b>4</b>	<b>51 731,27</b>	<b>25 887,87</b>	<b>11</b>	<b>279 111,63</b>	<b>70 597</b>	<b>18</b>

Accusé de réception en préfecture  
030-243000585-20231005-23-091-CC  
Date de télétransmission : 05/10/2023  
Date de réception préfecture : 05/10/2023

# ON VOUS AIDE...

## OPAH-RU

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Rénovation Urbaine

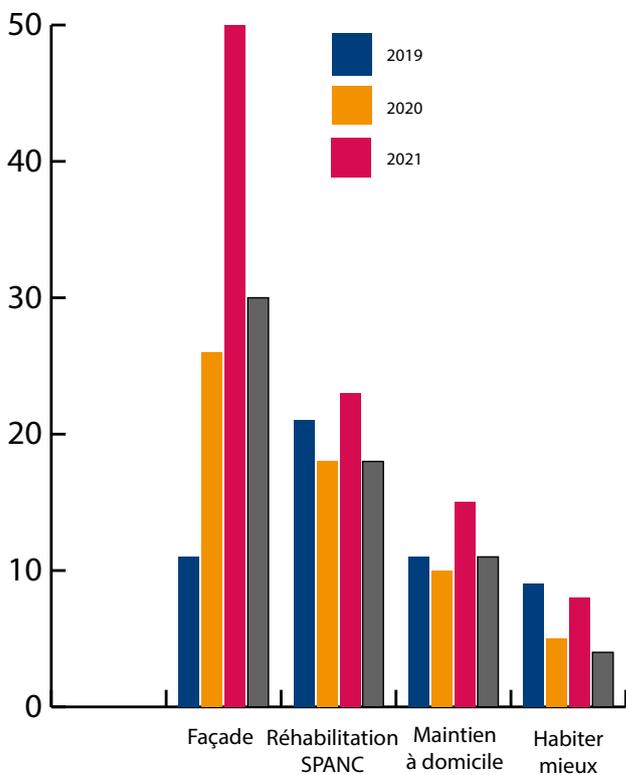
jusqu'à

**60%\***

du montant des travaux



### Evolution du nombre de dossiers traités



## Amélioration énergétique des logements

forfait

**500€\***

en complément des aides ANAH



## Maintien à domicile et handicap

jusqu'à

**50%\***

du montant des travaux



## Rénovation de façade

jusqu'à

**1 500€\***



## Service public d'Assainissement non Collectif SPANC

jusqu'à

**2 500€\***



Accusé de réception en préfecture  
030-243000585-20231005-23-091-C  
Date de télétransmission : 05/10/2023  
Date de réception préfecture : 05/10/2023

\* Sous conditions de recevabilité

# Proximité et accompagnement des acteurs locaux

Le Relais Petites Enfances

## Partenariat

### - La CAF du Gard

C'est le partenaire financier et technique du RPE. Les réunions mensuelles des responsables RPE, encadrées par la coordinatrice petite enfance CAF, favorisent le développement cohérent, la mise en réseau des ressources et le suivi des RPE.

### - La Protection Maternelle et Infantile (PMI)

Le RPE est en lien étroit avec la PMI. Il met en œuvre des missions communes d'accompagnement professionnel des assistants maternels. Les équipes PMI participent aux réunions du relais ; l'animatrice RPE, intervient lors des réunions d'information des candidats à l'agrément organisées par le Département.

### - Le Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP)

Le LAEP Beaucaire Terre d'Argence, géré par la CCBTA, est un lieu de paroles, d'échanges et de jeux qui accueille gratuitement les parents avec leurs enfants de 0 à 6 ans.

### - Le Relais d'Accompagnement Petite Enfance Handicapée

Le RPE Terre d'Argence s'engage en tant qu'acteur dans l'accueil en milieu ordinaire des enfants porteurs de handicap à travers la signature de la Charte départementale « L'accueil du jeune enfant en situation de handicap »

### - Le Relais d'Accompagnement Petite Enfance Handicapée

Le RAM Terre d'Argence s'engage en tant qu'acteur dans l'accueil en milieu ordinaire des enfants porteurs de handicap à travers la signature de la Charte départementale « L'accueil du jeune enfant en situation de handicap ».

### - Les structures Petite Enfance du territoire

La mise en réseau des EAJE et du RPE permet une optimisation des places d'accueil et du service rendu aux familles sur le territoire intercommunal

### Les bibliothèques des communes de Beaucaire, Bellegarde et Vallabrigues :

Chacune offre un créneau pour l'accueil du public assistants maternels en vue de favoriser l'accès du tout jeune enfant à la littérature enfantine.

### -Le comité d'éducation à la santé du Gard (CODES) L'instance du CODES

L'instance du CODES appuie et accompagne les actions de prévention et de santé développées par le RPE et les Etablissements d'accueil du jeune enfant sur le territoire du Gard : les écrans, l'alimentation, l'accueil de l'enfant porteur de handicap...

## Missions

Le Relais Petite Enfance est un lieu d'information, de rencontres et d'échanges au service des parents, des assistants maternels et des professionnels de la garde à domicile. Il vise à améliorer la visibilité et la reconnaissance de l'accueil individuel.

Les parents et les futurs parents peuvent y recevoir gratuitement des conseils et des informations sur l'ensemble des modes d'accueil. **En 2022, ce sont 48 familles en recherche d'un mode d'accueil qui ont été accompagnées et orientées par la responsable du RPE.**

Au-delà de la recherche d'une solution d'accueil, la responsable renseigne les parents sur les modalités d'embauche d'un assistant maternel et diffuse un premier niveau d'information concernant l'élaboration du contrat de travail (calcul de la mensualisation, congés payés...). **En tout, le RPE dénombre 78 contacts parents (téléphone, mail, rendez-vous) en 2022.**

Le RPE apporte aux assistants maternels un soutien et un accompagnement dans leur pratique quotidienne en leur donnant la possibilité de se rencontrer et d'échanger leurs expériences. **On compte 250 contacts d'assistants maternels reçus par l'animatrice RPE en 2022 (mail, téléphone et rendez-vous).**

Les actions proposées par le RPE se déclinent principalement autour d'ateliers collectifs, de temps festifs, de soirées thématiques et de formations continues. En effet, les enjeux liés au développement des compétences professionnelles, à l'amélioration de la qualité de l'accueil individuel et aux perspectives de carrière à offrir aux assistants maternels conduisent le RPE à encourager les départs en formation continue.

## Personnel

1 Responsable de service

1 Educatrice Jeune Enfant contractuelle

## Convention Territoriale Globale (CTG) : les acteurs de l'enfance de la Terre d'Argence se réunissent à Beaucaire à l'initiative de la CCBTA

En mai, les acteurs enfance / jeunesse de la Terre d'Argence se sont réunis autour de Catherine Climent, vice-présidente de la CCBTA en charge de la santé, pour une rencontre dans le cadre de la CTG.

Les participants ont pu rencontrer des membres de l'association **Relais Loisirs Handicap 30** qui soutiennent et participent à l'accueil des enfants porteurs de handicap. Le constat est qu'il manque sur le territoire des professionnels de santé, et que le coût des traitements médicaux est souvent trop élevé pour les parents ayant un enfant porteur de handicap.



# RPE Relais Petite Enfance

Contact : Elsa GAMON ou Clémence LAMBARO  
rpe.ccbta@terredargence.fr  
Ligne directe : 04 88 59 92 88 / Portable : 06 21 23 36 05

Elsa et Clémence, animatrices du Relais Petite Enfance de la CCBTA vous accueillent du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h.

### Le RPE, c'est quoi ?

Le relais petite enfance (RPE) ou « relais » (RPE), est un lieu de proximité, d'information, de rencontre et d'échanges : il s'adresse à la fois aux parents et aux professionnels du territoire (individuel, associations maternelles et garderies d'enfants à domicile).

### Où et quand ?

Le RPE de la CCBTA est situé à l'avenue de la Cité Blanche à Beaucaire. Il est animé par deux professionnelles, Elsa GAMON et Clémence LAMBARO. Le RPE est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h. Les familles ou associations maternelles peuvent à tout moment le demander, en rendez-vous ou directement.

### Pour quoi faire ?

- Les RPE ont plusieurs missions :
  - L'accompagnement des familles sur les différents modes d'accueil et notamment l'accueil individuel ;
  - L'accompagnement des familles dans leur fonction d'accompagnement ;
  - L'accompagnement des professionnels de l'accueil individuel en matière de droit, de loi, de législation des réglementations, etc. ;
  - L'accompagnement à la professionnalisation des assistants

maternels via des propositions et des pratiques innovantes les uns des autres ;

- L'animation de temps collectifs qui permettent aux assistantes maternelles de se rencontrer, d'échanger et de partager un moment différent du quotidien avec les enfants accueillis à leur domicile ;
- La promotion du métier et l'information des collectivités à l'égard de ce métier.

Un travail élaboré en partenariat avec les bibliothèques, médiathèques et ludothèques du territoire, ainsi qu'un accompagnement musical est à cours. Des animations d'initiation à la danse sont proposées par une danseuse spécialisée maternelle. Des animations ont lieu sur les cinq communes de la CCBTA afin de faciliter l'accès à tous.



# Proximité et accompagnement des acteurs locaux

## Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP)

### Missions

- Le service accueille des enfants de 0 à 4 ans accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte référent. Il s'agit pour les jeunes enfants d'un espace de jeux et de socialisation. Mais c'est aussi pour les parents un lieu où ils peuvent échanger entre eux ou avec des accueillants présents et disponibles. L'accueil est libre, gratuit et confidentiel.

### Les moyens

#### - Les locaux

**Les accueils de Babill'âge**, se déroulent 2 fois par semaine (mardi et jeudi après-midi), à Beaucaire, dans les locaux du Relais Petite Enfance, qui met à disposition sa structure et un mobilier convivial et ludique. L'espace est aménagé en « coins jeux », prenant en compte les différents besoins du jeune enfant.

**Les accueils de Babill'Joncs**, se déroulent 2 fois par mois (1er et 3è mercredi du mois), à Jonquières St Vincent, dans les locaux d'une école maternelle, disposant d'un mobilier et d'un aménagement adapté (espace de jeux et sanitaires pour jeunes enfants). La capacité d'accueil des locaux, toute personne confondue, est de 6 accompagnants (père, mère, grands-parents...) avec leurs enfants, que ce soit pour Babill'âge ou Babill'Joncs.

#### - Les intervenants

-2 professionnelles du Conseil Départemental : une professionnelle issue du service ASE et une autre du service SST.

La mise à disposition du personnel par le Département s'effectue à titre gracieux.

-2 intervenants de la Maison des Familles de Beaucaire (association CEFAE).

-1 infirmière du CMPEA de Beaucaire.

**Il est à noter qu'en 2022, les services de la PMI se sont désengagés des interventions sur le LAEP. Jusque-là, une EJE et une puéricultrice participaient aux accueils du LAEP ce qui permettait de croiser les regards sur les situations rencontrées.**

### Personnel

1 Responsable de service

1 éducatrice jeune enfant vacataire



# Chiffres clés

à Babill'âge  
(Beaucaire)

# 123

enfants inscrits  
+ 78% (2021)

En 2022, Babill'âge a comptabilisé **353 passages d'enfants**. 20 familles sont venues à la fois le mardi et le jeudi

Babill'Joncs  
(Jonquières-St-Vincent)

# 35

enfants inscrits  
+ 67% (2021)

En 2022, Babill'Joncs a comptabilisé **87 passages d'enfants**. 24 familles différentes ont fréquenté le LAEP Babill'Joncs au cours de l'année 2022, **dont 18 nouvelles**. Ce sont essentiellement des familles de Jonquières-Saint-Vincent mais on observe la participation de familles beaucairoises et bellegardaïses.

Le taux de fréquentation est évalué à

# 4,45 enfants par séance

\*Accusé de réception en préfecture  
030-243000585-20231005-23-091-CC  
Date de télétransmission : 05/10/2023  
Date de réception préfecture : 05/10/2023



**Babill'joncs**  
Jonquières-St-Vincent

Ecole Li Droulet, rue du marché  
ouvert de 9h30 à 11h30 les mercredis :  
4 sept. ; 9 octobre ; 6 novembre ; 4 décembre 2019.  
**Ouvert aux enfants de 0 à 6 ans**

**LAEP**

**Babill'âge**  
Beaucaire

1, avenue de la croix blanche - 30300 Beaucaire  
ouvert les mardis et les jeudis après-midis de 13h30 à 16h30 (sauf pendant les vacances scolaires).  
**Ouvert aux enfants de 0 à 4 ans.**



# Babill'joncs

## Les règles de vie

- Pour le confort de tous, les chaussures sont laissées à l'entrée.
- Pour profiter des accueils nous vous demandons de respecter :
  - Le matériel
  - Les lieux
  - Les personnes
- Les accueillantes peuvent accueillir 6 parents avec leur(s) enfant(s) en même temps.
- Le premier parent venu laisse sa place au 7.
- L'enfant est sous la responsabilité de son parent, présent pendant l'accueil.
- Il est demandé de respecter les gestes barrières (lavage des mains, port du masque pour les adultes, distanciation sociale.)
- L'utilisation du téléphone se fait avec modération.

**Babill'joncs est un lieu d'accueil pour les enfants de 0 à 6 ans, les parents et les futurs parents.**

**Babill'joncs est ... Un lieu public, confidentiel et anonyme, gratuit et sans inscription, basé sur le respect et la laïcité.**

À Babill'joncs, accueillantes et familles se retrouvent un mercredi matin par mois de 9h30 à 11h30 dans les locaux de l'école maternelle li droulet à Jonquières-Saint-Vincent.

**GARD 30**  
ASSOCIATION PARENTS  
Caf de Gard

**LAEP/CCBTA**  
Communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence  
Caf de Gard

Les accueils sont libres, gratuits et confidentiels.  
Renseignements :  
Tél. : 04 66 59 54 54 - lape.ccbta@laterredargence.fr

## Le lieu d'accueil ENFANT-PARENT BABILL'JONCS, C'EST ICI !



Accueil libre, anonyme et gratuit tous les 1<sup>ers</sup> et 3<sup>èmes</sup> mercredis du mois, de 9h30 à 11h30 dans les locaux de l'école LI DROULETS à Jonquières Saint Vincent.

Le LAEP s'adresse aux futurs parents, aux parents et aux enfants de 0 à 6 ans résidents sur la communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence.

Des accueillants sont à l'écoute des familles et disponibles pour le parent et son enfant dans un lieu respectueux et bienveillant.



## Missions

- Mettre en œuvre le Plan Climat Air Energie de la collectivité
- Mobiliser les entreprises, les associations, les partenaires institutionnels et les citoyens dans la mise en œuvre de ce plan
- Animer les groupes de travail et les instances gouvernantes
- Communiquer sur la mise en place du PCAET
- Captage des pigeons
- Démoustification
- Chats errants
- Lutter contre le gaspillage énergétique
- Lutter contre les émissions de CO<sub>2</sub>

**La CCBTA s'est lancée dès 2017 dans la réalisation d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Ce plan est un projet de développement durable axé sur les changements climatiques et intégré dans les politiques structurantes du territoire.**

Les enjeux sont multiples : protéger le climat et la santé publique, évoluer vers un système énergétique moins centralisé et tendre vers une indépendance énergétique du territoire. Des actions concrètes voient ainsi le jour en Terre d'Argence à l'initiative de la CCBTA dans l'optique de réduire l'empreinte carbone du territoire.

### Des déplacements plus propres

Deux voitures électriques ont été achetées par la CCBTA et sont utilisées par les services des ports de plaisance et de l'assainissement non collectif de l'intercommunalité pour tous leurs déplacements.



### Des déplacements réduits

La CCBTA généralise les formations à distance pour les agents de la CCBTA afin de réduire les déplacements en véhicule motorisée, source de pollution.

### Des LED pour l'éclairage public

Depuis 2020, l'ensemble du parc public est équipé en éclairage LED, cela permet une économie d'énergie de 66%, ce qui représente plus de 1600 000 Kw par an. L'intensité des LED est réduite la nuit de 50 % pour lutter contre la pollution lumineuse et réduire encore la consommation électrique.



# Chats errants, pigeons et moustiques



L'association « Une autre chance » sur Bellegarde et la fondation « Clara SACPA » s'occupent de la stérilisation sur les 4 autres villes du territoire en relation avec la CCBTA ( convention tripartite entre les communes, la CCBTA et l'association.)

**24 chats stérilisés en 2022 montant de l'opération 2 400€**

Pigeons capturés

**594**

4 nasses sont installées sur le territoire ( 2 de plus ont été installées entre septembre et décembre). On estime qu'il y a 1 pigeon pour 25 habitants sur le territoire soit environ **1250 ramiers**. Un couple peut couvrir 7 à 8 portées de 2 pigeonceaux par an. En outre, le contrat signé avec la société Econuisible installée à Caveirac inclus une surveillance du territoire à l'aide de rapaces de fauconnerie.

**Montant de l'opération : 15 900€ pour 2022**



Des campagnes de démostication ont été lancées sur le territoire de la CCBTA. Les opérations, menées par l'EID Méditerranée, sont financées par la CCBTA et le Conseil départemental du Gard. Chacun des deux partenaires a assuré 50% du coût total des opérations.

**Montant de l'opération : 42 527 pour l'année 2022**



## Missions

- Sensibiliser les habitants et les professionnels à leur environnement et à la qualité architecturale, urbaine et paysagère ;
- Présenter le patrimoine dans toutes ses composantes et promouvoir la qualité architecturale ;
- Initier le jeune public à l'architecture, à l'urbanisme, au paysage et au patrimoine ;
- Proposer des visites de qualité au public touristique par un personnel qualifié.

## Personnel

- 1 responsable scientifique musée et patrimoine
- 1 animatrice du patrimoine
- 2 Agents

## Les temps forts

Le musée Auguste Jacquet vient de renouveler sa convention de coédition avec l'association des conservateurs d'Occitanie, gestionnaire du site Internet [musées-occitanie.fr](http://musées-occitanie.fr). Cette plateforme permet de présenter le musée de Beaucaire de manière détaillée, de décrire et valoriser ses collections, de diffuser des fiches sur les artistes et des articles thématiques, de mettre en ligne toutes les manifestations temporaires (expositions, ateliers, conférences...) tout au long de l'année.

### Les Journées européennes du Patrimoine à la mode grecque !

« Vins et banquets en Grèce antique » tel était le thème choisi pour ce weekend de valorisation du patrimoine. A cette occasion, l'association Les Somatophylaxes, spécialiste en reconstitution historique et archéologie expérimentale pour la période de la Grèce antique, a convié près de **400 visiteurs** à découvrir la pratique du banquet et les manières de table de la culture grecque. Quelques-uns des plus audacieux ont même eu droit à une séance de dégustation de vins grecs selon les coutumes antiques !



Accusé de réception en préfecture  
030-24300585-20231005-33-031336  
Date de télétransmission : 05/10/2023  
Date de réception préfecture : 05/10/2023



## Chiffres clés



La fin de l'année 2022 a été marquée par une bonne nouvelle : la commission scientifique régionale compétente en matière de restauration, a donné un avis très favorable pour la restauration des quatre statues antiques qui ornaient autrefois un mausolée, celui dit « de l'île au Comte », découvert en 1968 à Beaucaire, à l'occasion de terrassements menés par la Compagnie Nationale du Rhône. Les quatre figures de cette famille de notable local (le père, la mère et les deux enfants) ne sont actuellement que partiellement présentées, à côté de la maquette du mausolée daté des 20 dernières années avant notre ère. L'entreprise de restauration La Pierre au Carré, basée à Arles, a assuré à la fin de l'hiver leur transport depuis les réserves du musée jusqu'à l'atelier de restauration. Les 12 fragments seront nettoyés, consolidés et montés sur socle de sorte qu'en septembre prochain, à l'occasion des Journées européennes du patrimoine 2023, vous pourrez les découvrir en pied et grandeur nature !

# 350

personnes ont  
assistées à Musique  
et vieilles pierres

Service éducatif du  
Patrimoine

# 7210

élèves accueillis

visiteurs touristiques

# +134%

par rapport à 2021

### L'événement : L'abbaye troglodytique de Saint-Roman à Beaucaire au cœur d'un colloque national à Fourques.

Le programme collectif de recherches mené de 2018 à 2021 sur le site de l'abbaye rupestre de Saint-Roman est arrivé dans sa phase de bilan. Les résultats des différentes recherches entreprises ont fait l'objet, en novembre 2022, d'un colloque programmé à l'auditorium des Deux Rhône à Fourques. Sous la direction de Jean-Luc Piat de la société d'investigations archéologiques EVEHA, un programmes de recherches regroupant archéologues, anthropologue, géomorphologue, historiens, historiens d'art, topographes, chercheurs-universitaires, a, durant 4 ans, repris de zéro la documentation et exploré de nouveaux témoignages, pour proposer un bilan des connaissances, mettant à profit les nouvelles technologies numériques de traitement de l'image. Durant trois jours, les experts et chercheurs, de renommée internationale, ont proposé une synthèse de tous ces résultats en replaçant les recherches menées sur l'abbaye beaucairoise dans le contexte archéologique de la Terre d'Argence. Il ressort de ces analyses poussées l'image d'un territoire riche d'un patrimoine archéologique qui s'étend du Paléolithique au Moyen âge, le site de Piechegu à Bellegarde « faisant aujourd'hui référence dans cette partie du Sud-Est de l'Occitanie ».

### Le kit mobile « Micro-Folie »

En investissant près de 40 000€, la Communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence est devenue la **première intercommunalité de France** à acquérir un kit mobile Micro-Folie.

Ce kit mobile comprend : 1 ordinateur, 1 vidéoprojecteur, 1 écran, 20 tablettes tactiles et leurs pieds, 1 système audio, 4 casques de réalité virtuelle, 5 flight-cases sécurisés, des malles pédagogiques...

En 2022, ce dispositif culturel innovant a été mis à la disposition de quatre communes de la Terre d'Argence :

- Janvier à mai : médiathèque Le Grand Mas - Jonquières-Saint-Vincent ;
- Mai à juillet : médiathèque Christiane et Alain Lagarde - Bellegarde ;
- Juillet à novembre : bibliothèque municipale - Beaucaire ;
- Novembre à décembre : salle de la Calade - Vallabrègues.

Des groupes de jeunes publics en temps scolaire et temps de loisirs, des groupes d'adultes (EVS, seniors...) ainsi que des individuels ont profité de dispositif culturel.

# Aménagement du territoire

## Développement Economique

### Missions

- La gestion, le suivi de l'aménagement et commercialisation des parcs d'activités :  
Parc d'activités de la Mérarde et Parc d'activités Domitia à Beaucaire, Parc d'activités du Rieu et Parc d'activités de Broussan à Bellegarde, le Parc d'activité de Vallabrègues.
- L'accueil des entreprises et leur accompagnement en mobilisant les partenariats.
- Octroi de prêt d'honneur aux porteurs de projet à travers Initiative Gard qui est financé par la CCBTA.
- Aide au développement et à l'installation des entreprises sur son territoire avec le dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprises en partenariat avec la région Occitanie. Ce dispositif permet aussi de débloquer des fonds européens.
- L'accompagnement des jeunes via le financement de la Mission Locale Jeunes.
- L'établissement et l'exploitation de nouveaux réseaux numériques Très Haut Débit. La CCBTA gère un réseau Très Haut Débit fibre optique dédié aux entreprises du territoire.

### Personnel

1 Chargée de mission



### Chiffres clés

#### Commercialisation des zones d'activité ZI Domitia à Beaucaire

##### • Ventes de terrains

- Signature de l'acte de vente à Gaches Chimie (fabrication de produits piscine).
- Signature de l'acte de vente avec la SARL BC Pommes de Terre (conditionnement de pommes de terre, ail, oignon, échalote)
- Signature de la promesse de vente avec les pépinières Toulemonde.
- Signature d'un avenant à la promesse de vente avec Concerto en vue du projet de plateforme logistique de 10000m<sup>2</sup> (prolongation d'un an des délais de la promesse).

#### ZA Vallabrègues

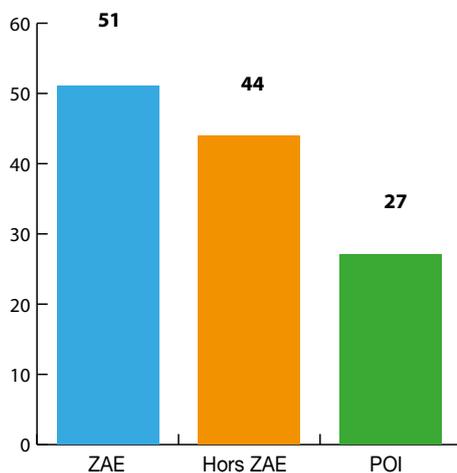
##### • Ventes de terrains

- Signature de l'acte de vente avec la SARL Menuiserie Baron, spécialisée dans la menuiserie bois. La Menuiserie Baron s'est associée avec l'entreprise de maçonnerie de M. Valente dans le cadre de ce projet.
- Signature d'une promesse de vente avec l'entreprise Pastre Fermetures, spécialisée dans les fermetures du bâtiment.

Sites raccordés  
au THD en 2021

9

dont 4 en zones d'activités.  
4 hors ZAE et 1 site public  
raccordé (maison France Ser-  
vice Bellegarde)



Total des sites  
raccordés 2018 / 2022

122

dont 51 entreprises en ZAE /  
44 hors ZAE / 27 POI

Le marché Mercatura, auquel adhère la CCBTA dans le cadre du partenariat avec Nîmes Métropole, a été renouvelé en mai 2022. Le nouveau prestataire technique est Axians, groupe Vinci, en remplacement de Circet qui intervenait auparavant.

## Aides économiques

Trois aides ont été attribuées en 2022 :

Menuiserie Baron : construction d'un atelier de menuiserie et de maçonnerie sur la ZA Vallabrègues.

Aide attribuée de **12 339,00 €**

Socotpa : construction d'un atelier de maçonnerie sur la ZA Mérarde à Beaucaire.

Aide attribuée : **21 940,60 €**

JHR Racing : agrandissement du bâtiment d'activité centre-ville de Beaucaire.

Aide attribuée : **19 811,70 €.**

## Santé

L'année 2022 aura été marquée par l'ouverture de la Maison Médicale de Beaucaire, inaugurée au printemps. Onze praticiens ont investi le bâtiment depuis la mise en service de ce pôle. Quatre locaux sont encore disponibles dans l'attente d'accueillir des médecins généralistes, notamment dans le cadre du GIP « Ma Santé Ma Région ».



### Maison Médicale de Bellegarde

En plus des professionnels installés en 2021 (médecins généralistes, sage-femme, kinés, ostéopathes, infirmières), la Maison Médicale a accueilli un nouveau professionnel de santé en 2022 :

Installation du Docteur Fabienne Perin-Martin, médecin échographiste (échographie – doppler) fin 2022 dans le local disponible au RDC du bâtiment.

### Aides aux étudiants en médecine

Signature d'une convention avec Estelle Roubaud, étudiante en médecine générale. La fin des études est prévue pour le printemps 2023 pour une installation en libéral sur le territoire de la CCBTA.

### Adhésion au GIP « Ma Santé Ma Région »

Dans le cadre de la dynamique engagée depuis plusieurs années pour la pérennisation du système de santé de la Terre d'Argence, la CCBTA a transmis en février 2022 son dossier de demande

d'adhésion au GIP « Ma Santé Ma Région » dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt de la Région Occitanie. Cette adhésion a été actée en janvier 2023 par l'assemblée générale du GIP. L'objectif de ce dispositif est le recrutement et la mise à disposition de médecins salariés sur les territoires.

Ainsi la CCBTA a proposé la création d'un centre de santé au sein de la Maison Médicale de Beaucaire permettant d'accueillir des médecins avec la possibilité de créer des annexes au centre de santé autant que de besoin, à Jonquières-Saint-Vincent notamment.

## Aménagement du territoire

### Service Public d'Assainissement Non Collectif ( SPANC)

#### Missions

- Contrôle diagnostic des installations existantes
- Contrôle de fonctionnement tous les 8 ans des installations existantes
- Contrôle des installations neuves lorsqu'un permis de construire ou une réhabilitation a été instruite
- Vérification de l'équilibre du budget
- Diagnostic avant vente

#### Chiffres clés

- 21 réhabilitations dont 18 ont été subventionnées auxquelles s'ajoutent 6 permis de construire ne pouvant bénéficier de subvention.

- Beaucaire : 12 ;
- Bellegarde : 3 ;
- Fourques : 2 ;
- Vallabrègues : 1.

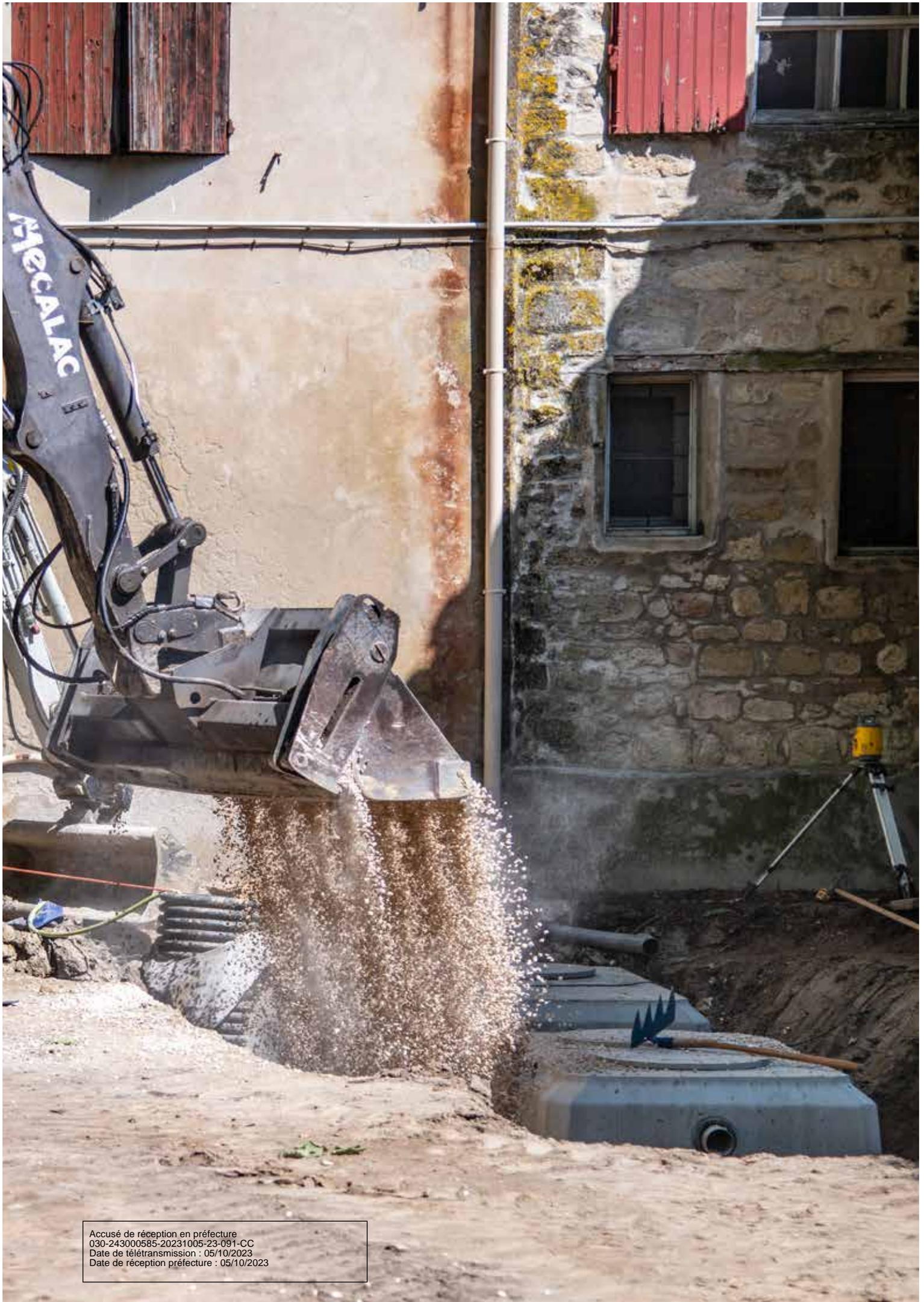
Total des subventions

# 70 597€

#### Personnel

1 Agent chargé du contrôle

- **283** installations réhabilitées depuis 2013
- **1615** installations sur le territoire



Accusé de réception en préfecture  
030-243000585-20231005-23-091-CC  
Date de télétransmission : 05/10/2023  
Date de réception préfecture : 05/10/2023

### Missions

Le contrat de partenariat public privé a pour objet la maintenance globale et le maintien à niveau des ouvrages d'éclairage public des villes de Beaucaire, Bellegarde, Fourques, Jonquières-Saint-Vincent et Vallabrègues. Il est axé sur 3 volets :

- La maintenance globale des installations d'éclairage public ;
- La rénovation des luminaires vétustes ;
- Un engagement fort sur la réduction de consommation énergétique du patrimoine d'éclairage public.

La CCBTA a confié à Bouygues Energies et Services une mission globale ayant pour objet :

- La conception, l'ingénierie, le financement, la réalisation de la rénovation des équipements et installations liés à l'éclairage des voies.
- La maintenance, les réparations et la gestion, selon le niveau de performance requis par le programme fonctionnel.

Cette mission globale concerne les villes de Beaucaire, Bellegarde, Fourques, Jonquières-Saint-Vincent et Vallabrègues. La mission de partenariat a débuté le 1<sup>er</sup> juin 2010 et s'achèvera le 31 mai 2025.

**BOUYGUES**  
ENERGIES & SERVICES

### A Savoir

L'intensité des LED est réduite la nuit de **50%** pour lutter contre la pollution lumineuse et réduire encore la consommation électrique.



## Chiffres clés

Équipement en  
lampes LED sur le  
territoire depuis 2020

**100%**

**70%**

c'est l'économie sur la  
consommation  
électrique générée  
par la mise en place de  
lampe à LED en 2022

**4832 luminaires  
sur le territoire**

Puissance moyenne par  
point lumineux réduit de  
**53%**

**150**

c'est le nombre d'interventions  
d'entretiens curatives.

**Eclairage Public**

Pour signaler une panne sur  
l'éclairage public appelez directement

le numéro vert :

**0 800 94 06 44**

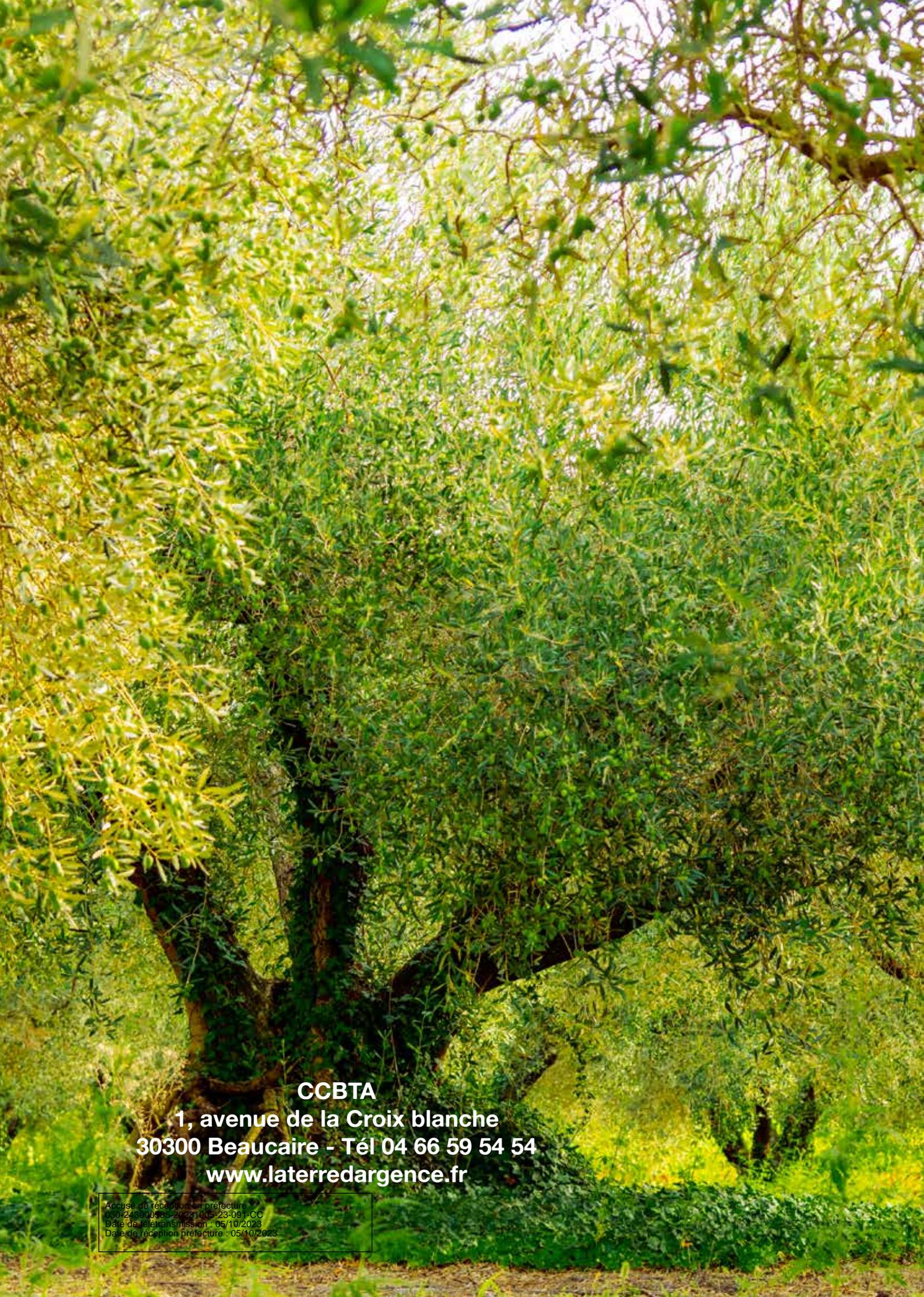
Appel gratuit depuis un poste fixe

Suivez-nous sur [www.laterred'argence.fr](http://www.laterred'argence.fr)



C.C. Terre d'argence





**CCBTA**  
**1, avenue de la Croix blanche**  
**30300 Beaucaire - Tél 04 66 59 54 54**  
**[www.laterredargence.fr](http://www.laterredargence.fr)**

Accuse de réception en préfecture  
030-2430-0036-20231005-23-091-CC  
Date de télétransmission : 05/10/2023  
Date de réception préfecture : 05/10/2023

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
33	27	32
QUESTION N°		
<b>23-092</b>		
OBJET		
Tarifs des animations Escape Room		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
18		14
CONVOCACTION		
26/09/2023		
DEPOT EN PREFECTURE		

Le trois octobre deux mille vingt-trois, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence étant assemblé en session ordinaire au 1, avenue de la Croix Blanche à Beaucaire, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ.

**Étaient présents :** M et Mme : Alberto CAMAIONE, Catherine CHARDON CLIMENT, Hélène DEYDIER, Gilles DONADA, Gilles DUMAS, Judith FLORENT, Mireille FOUASSE, Jean-Marie FOURNIER, Christophe GIBERT, Jean-Marie GILLES, Jean-Paul GRANIER, Stéphanie MARMIER, Frédéric MARTIN, Juan MARTINEZ, Maurice MOURET, Aurélie MUNOZ, Myriam NESTI, Pascale NOAILLES-DUPLISSY, Jean-Pierre PERIGNON, Marie-France PERIGNON, Olivier RIGAL, Roger ROLLAND, Yvette ROUVIER, Julien SANCHEZ, Claudine SEGERS, Max SOULIER, Stéphane VIDAL.

**Était absent :** M. Éric MAYOL

**Procurations :** de Audrey CIMINO à Marie-France PERIGNON, de Dominique PIERRE à Pascale NOAILLES-DUPLISSY, de Delphine POIRIER à Jean-Marie FOURNIER, de Lucie ROUSSEL à Stéphanie MARMIER, de Marie-Pierre THIEULOY à Julien SANCHEZ.

**Conformément à l'article L5211-1 du CGCT, est désigné comme secrétaire de séance Monsieur Frédéric MARTIN.**

**Vu** le Code du tourisme ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** les statuts de la CCBTA et notamment sa compétence « actions en faveur du développement de l'économie touristique » ;

**Vu** la délibération n°16-115 du Conseil Communautaire en date du 12 décembre 2016 relative à la création et à l'adoption des statuts de l'Office de Tourisme en Régie dotée de la seule autonomie financière exploitant un Service Public Industriel et Commercial ;

**Vu** la délibération n°OT-23-07 du Conseil d'Exploitation de l'Office de Tourisme en date du 13 septembre 2023 ;

**Le Président expose** à l'Assemblée qu'afin de proposer de nouvelles activités ludiques sur les communes de la Terre d'Argence, l'Office de Tourisme a sélectionné la société « La Brigade du jeu », sise à Fourques, qui propose un jeu d'énigmes sous la forme d'une Escape Room mobile. Le jeu serait proposé sur chacune des communes à raison de 3 journées durant les vacances scolaires de Toussaint et de Noël (les mercredi, jeudi et vendredi) à Beaucaire, Bellegarde, Fourques, Jonquières-Saint-Vincent et 2 journées à Vallabrègues à l'occasion du week-end du 11 novembre. Ces tarifs sont identiques à ceux de l'année 2022.

**Les tarifs proposés sont les suivants :**

	Tarif adulte	Tarif enfant jusqu'à 18 ans	Gratuité
Escape room	6 €	4 €	Moins de 6 ans

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire avec 18 voix « pour » et 14 « abstentions » de Alberto CAMAIONE, Audrey CIMINO (par procuration), Hélène DEYDIER, Gilles DONADA, Mireille FOUGASSE, Maurice MOURET, Jean-Pierre PERIGNON, Marie-France PERIGNON, Roger ROLLAND, Yvette ROUVIER, Julien SANCHEZ, Max SOULIER, Marie-Pierre THIEULOY (par procuration), Stéphane VIDAL :

**Article 1** : Approuve les tarifs des animations d'Escape Room, tels que présentés ci-dessus.

**Article 2** : Dit que les recettes seront constatées au budget de l'OT/SPIC de l'année en cours.

**Article 3** : Autorise le Président à signer tous documents afférents à la présente.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.  
Le Président de la Communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » et Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.  
Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.  
Cet acte peut également faire l'objet d'un recours déposé via l'application [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

A Beaucaire, le 05/10/2023



Certifié exécutoire,  
compte tenu de la transmission  
en préfecture le  
la publication le

Le secrétaire de séance,  
Frédéric MARTIN

The image shows the signature of Frédéric MARTIN, the secretary of the meeting, written in blue ink.

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Votants
33	27	32
QUESTION N°		
23-093		
OBJET		
<p>Mise en place de la nomenclature M57 Au 1<sup>er</sup> janvier 2024</p> <p>Pour les budgets :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- principal</li> <li>- environnement</li> </ul> <p>ZAE (domitia, mérarde, broussann, vallabrègues)</p>		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abst
32		
CONVOCACTION		
26/09/2023		
DEPOT EN PREFECTURE		

Le trois octobre deux mille vingt-trois le Conseil communautaire de la Communauté de Communes « Beaucaire Terre d'Argence » étant assemblé en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes à Beaucaire, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ.

**Étaient présents :** M et Mme : Alberto CAMAIONE, Catherine CHARDON CLIMENT, Hélène DEYDIER, Gilles DONADA, Gilles DUMAS, Judith FLORENT, Mireille FOUGASSE, Jean-Marie FOURNIER, Christophe GIBERT, Jean-Marie GILLES, Jean-Paul GRANIER, Stéphanie MARMIER, Frédéric MARTIN, Juan MARTINEZ, Maurice MOURET, Aurélie MUNOZ, Myriam NESTI, Pascale NOAILLES-DUPLISSY, Jean-Pierre PERIGNON, Marie-France PERIGNON, Olivier RIGAL, Roger ROLLAND, Yvette ROUVIER, Julien SANCHEZ, Claudine SEGERS, Max SOULIER, Stéphane VIDAL.

**Était absent :** M. Éric MAYOL

**Procurations :** de Audrey CIMINO à Marie-France PERIGNON, de Dominique PIERRE à Pascale NOAILLES-DUPLISSY, de Delphine POIRIER à Jean-Marie FOURNIER, de Lucie ROUSSEL à Stéphanie MARMIER, de Marie-Pierre THIEULOY à Julien SANCHEZ.

**Conformément à l'article L5211-1 du CGCT, est désigné comme secrétaire de séance Monsieur Frédéric MARTIN.**

**Vu** l'article L.2121-29 du CGCT,

**Vu** le III de l'article 106 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

**Vu** l'article 1er du décret n° 2015-1899 du 30 décembre 2015,

**Vu** l'avis conforme du comptable public en date du 16/05/2023,

**Considérant**

**-Que** la nomenclature M57 sera le référentiel de droit commun fixant les règles budgétaires et comptables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour les collectivités et leurs établissements.

**-Que** l'instruction M57 reprend sur le plan budgétaire les principes communs aux trois référentiels M14 (Communes et Etablissements publics de coopération intercommunale), M52 (Départements) et M71 (Régions), conçue pour centraliser et retracer l'ensemble des compétences exercées par les collectivités territoriales.

**-Que** Conformément à l'article 1er du décret n° 2015-1899 du 30 décembre 2015 portant application du III de l'article 106 de la loi du 7 août 2015 (Loi NOTRe), le comptable public a été consulté pour avis sur ce projet de passage au référentiel M57 à compter du 1er janvier 2024, et a émis **un avis favorable**.

**Monsieur le Président expose** à l'assemblée que cette nouvelle instruction est la plus récente, la plus avancée et la plus complète en termes d'exigences comptables. Elle résulte d'une concertation étroite intervenue entre la Direction générale des collectivités locales (DGCL), la Direction générale des finances publiques (DGFIP), les associations d'élus et les acteurs locaux.

Pour la CCBTA, cette nouvelle norme s'appliquera donc aux budgets suivants :

- principal,
- environnement
- 4 zones d'activité (Domitia, Broussan, Mérarde et Vallabrègues)

**Monsieur le Président propose** alors à l'Assemblée d'acter le changement de nomenclature budgétaire et comptable, de la M14 à la M57, pour les budgets précités à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**Où l'exposé du Président,**  
**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité :**

**Article 1 :** Approuve le changement de nomenclature budgétaire et comptable des budgets précités, de la M14 à la M57, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**Article 2 :** Autorise le Président et/ou le Vice-Président à signer toutes les pièces nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Le Président de la Communauté de Communes « Beaucaire Terre d'Argence » et Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération. Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire. Cet acte peut également faire l'objet d'un recours déposé via l'application [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Fait à Beaucaire, le 05/10/2023



Le Président  
Juan MARTINEZ

Le secrétaire de séance  
Frédéric MARTIN

Certifie exécutoire,  
Compte tenu de la transmission  
- en Préfecture le  
- la publication le

Accusé de réception en préfecture  
030-243000585-20231005-23-093-CC  
Date de télétransmission : 05/10/2023  
Date de réception préfecture : 05/10/2023